

Deuxième Partie

LE PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

CHAPITRE 4 : LES PROGRAMMES SECTORIELS

4.1 Les Domaines de concentration et les secteurs PNSD

1. Pour réaliser la Vision 2050, la RDC devra s'appuyer sur les cinq domaines de concentration ci-après :

- (i) Domaine 1 : Diversification de l'économie
- (i) Domaine 2 : Développement du capital humain
- (i) Domaine 3 : Amélioration de la gouvernance
- (i) Domaine 4 : Développement des infrastructures et Aménagement du territoire
- (i) Domaine 5 : Développement durable, Développement équilibré

2. Chacun des cinq domaines se décompose en secteurs (Tableau 12).

Tableau 11. Domaines de concentration, Secteurs et Métriques

Domaines de concentration	Secteurs
I. Diversification de l'économie	<ul style="list-style-type: none">- Agriculture- Mines et Hydrocarbures- Tourisme- Industrie manufacturière- Entrepreneuriat et PME- Commerce avec le reste du monde- Intégration régionale
II. Développement du capital humain	<ul style="list-style-type: none">- Éducation et Recherche scientifique- Santé publique- Travail et Emploi- Protection sociale- Culture, Arts et Sports- Questions liées au genre

III. Amélioration de la Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'économie nationale - Administration publique - Ordre public et Sécurité
IV. Modernisation des infrastructures et Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Énergie - Voies de communication - TIC - Gestion des terres et Prévention des catastrophes naturelles - Eau et assainissement - Logement
V. Développement durable et équilibré	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Développement rural et Développement local

4.2 LES SECTEURS PNSD

4.2.1 AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Rendre durable la production agricole (agriculture, pêche, élevage) en permettant la satisfaction des besoins alimentaires de la population en général (rurale et urbaine) et celle des besoins monétaires de l'ensemble des acteurs impliqués dans la production et la commercialisation agricole. Le secteur contribuera ainsi à la diversification de l'économie nationale, portera le pays au niveau des États à revenu intermédiaire et assurera une croissance inclusive à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts, notamment en stabilisant la superficie totale du couvert forestier et en préservant autant que possible les forêts et les zones de tourbières..

❖ Évolution récente et défis majeurs

Malgré un fort potentiel agricole la production alimentaire demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de la population au regard de la croissance démographique. La RDC reste ainsi fortement dépendante des importations de produits alimentaires, notamment de céréales, de

sucré, de viande, de produits halieutiques et de produits laitiers. La facture des importations s'élève à plus de 2,5 milliards de dollars américains (USD) en 2019. Les importations alimentaires consomment une part importante des devises dans un contexte économique très difficile.

La production vivrière en RDC est assurée par une agriculture pluviale organisée dans des exploitations paysannes faiblement consommatrices d'intrants (faiblesse de l'offre et des capacités monétaires des ménages agricoles) et utilisant un matériel de production rudimentaire. L'essentiel des opérations est manuel même si on dénombre, çà et là, quelques initiatives de traction animale et de mécanisation agricole.

La productivité agricole demeure faible, et l'augmentation de la production est plus due à la consommation des superficies forestières qu'à l'amélioration des rendements. D'une manière générale le secteur agricole souffre cruellement de l'absence d'investissement aussi bien de la part de l'État que du secteur privé.

Les systèmes de cultures ont connu quelques évolutions positives au cours des 30 dernières années avec l'introduction et la diffusion de nouvelles variétés améliorées des principales cultures ainsi que le développement de la mécanisation dans certaines espaces savanicoles. Mais dans de nombreuses zones agricoles on assiste à la régression de la présence des légumineuses dans les associations de culture et les rotations, provoquant parfois la baisse de la fertilité des sols et des rendements. On assiste également au développement de l'agriculture dans les bas-fonds et en savanes dans les zones où la présence de forêts devient résiduelle.

La RDC demeure l'un des pays les plus pauvres au monde, avec un niveau d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés. En 2021, le pays a enregistré le nombre le plus important de personnes en insécurité alimentaire aigüe au monde, avec 27 millions de personnes (soit 26 % de la population), en situation de crise et urgence alimentaire.

La situation nutritionnelle demeure également préoccupante depuis plus de deux décennies. Près de la moitié des décès des enfants de moins de cinq ans sont attribuables à la malnutrition. Entre 2001 et 2018, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est demeurée très élevée à environ 42%, soit 6.000.000 d'enfants touchés chaque année. L'enquête MICS 2018 a renseigné que plus de deux enfants sur cinq souffrent de malnutrition chronique en RDC.

Les nombreux programmes de développement agricole mis en œuvre avec l'aide des partenaires extérieurs n'ont eu que peu d'effets pertinents et durables. Il en est de même des projets gouvernementaux de développement des parcs agro-industriels. L'activité agricole se heurte, à ce jour, à beaucoup de problèmes : absence d'une politique agricole, faible productivité agricole, manque d'infrastructures de base (routes, moyens de transport, énergie).

Les **principaux défis** à relever sont les suivants :

- 1) **Le changement climatique.-** La nécessité d'atténuer les effets du changement climatique sur l'agriculture congolaise, d'adapter les systèmes de culture, et de mieux gérer les conséquences néfastes déjà perceptibles.
- 2) **La sécurité alimentaire et nutritionnelle.-** L'augmentation de la production nationale pour diminuer les importations alimentaires et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une population qui double tous les 25 ans.
- 3) **De nouveaux modèles techniques.-** La mise au point et la large diffusion des modèles techniques permettant l'amélioration durable des performances agricoles moins consommatrices des ressources naturelles.
- 4) **Le déficit en infrastructures.-** La commercialisation des produits agricoles qui demeure à tous les niveaux un problème très sérieux, causé par le mauvais état des voies d'évacuation, l'insuffisance d'infrastructures adéquates de transformation, de stockage, de conservation et de transport, la faiblesse du système d'information, le coût élevé du transport et la prolifération des taxes légales et prélèvements indus.
- 5) **Le régime fiscal.-** L'assiette de la taxation est souvent inadaptée, surtout dans le secteur de l'élevage où elle frappe le capital productif et non les revenus d'exploitation.
- 6) **L'accès au foncier.-** L'accès à la terre par la mise au point d'une législation foncière adaptée demeure un impératif de gestion en conformité avec les dispositions de l'Aménagement du Territoire.
- 7) **L'encadrement des producteurs.-** Le renforcement de l'encadrement des agriculteurs et autres intervenants à tous les niveaux des chaînes de valeur. Il suppose la clarification des rôles entre le secteur privé et le secteur public (les services techniques), ainsi que la redynamisation de la formation des agents à tous les niveaux.
- 8) **L'accès aux services financiers.-** L'amélioration de l'accès aux services financiers et la promotion du financement public et privé constituent un des leviers pour l'expansion des activités d'appui au développement du secteur agricole.

❖ **Développements récents**

Pour donner une forme concrète à son idée de réussir la revanche du sol sur le sous-sol, le Président de la République a créé le Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCP- PNAA). Organe consultatif, le CCP-PNAA a reçu mandat de donner une forme concrète à l'Agenda de Transformation Agricole (ATA-RDC) visant à repositionner l'agriculture pour qu'elle devienne le moteur de croissance de l'économie congolaise.

L'ATA vise à industrialiser le secteur agricole pour le rendre plus productif, plus efficace et plus compétitif grâce à une transformation agricole soutenue par le gouvernement, mais dirigée par le secteur privé.

L'ATA-RDC dont les expériences pilotes ont été lancées en 202x est structuré autour de deux composantes, à savoir :

- ✓ Composante 1 : Productivité, Production, Transformation et Compétitivité des Chaînes des valeurs des produits sélectionnés. Cette composante comprend deux phases prioritaires :
 - la première phase concerne les chaînes des valeurs riz, manioc, maïs-soja et l'aquaculture qui ont un effet direct à la sécurité alimentaire et la substitution des importations ;
 - la deuxième phase concerne les cultures pérennes (cacao, café, palmier à huile,) et d'autres produits tels que l'horticulture, les volailles, le porc et le gros bétail.
- ✓ Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion du développement local et développement d'un système d'information géo référencé de suivi des progrès du programme.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Le PNSD vise à porter le taux de croissance annuelle de la production agricole de 2% à 6% à l'horizon 2030 en poursuivant les objectifs ci-après :

- Promouvoir une agriculture innovante et résiliente, garante de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et génératrice de revenus améliorés. Grâce à l'ATA, le gouvernement vise à augmenter la production des chaînes de valeur prioritaires du manioc, du maïs, du riz, des haricots, du soja, et du poisson en investissant dans les systèmes de production, la mécanisation, la transformation et l'accès aux marchés.
- Réguler constamment l'offre des produits agricoles sur le marché de façon à sauvegarder des niveaux de prix dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.
- Promouvoir l'exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources qui assure la stabilité du couvert forestier et du capital naturel du pays au regard des engagements internationaux mais surtout qui préserve les conditions agroécologiques de la production agricole au sens large.
- Faciliter l'accès au foncier et contribuer à la sécurisation foncière, à l'engagement et l'organisation des communautés locales et peuples autochtones pygmées.
- Veiller à la participation des populations vulnérables (les femmes, les jeunes et le peuple autochtone-pygmées) dans le processus de prise de décisions, de mise en œuvre de la PAD et de prévention des conflits sociocommunautaires.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Identifier et diffuser les systèmes de culture et d'élevage résilients au changement climatique	✓ Contribuer à maintenir l'intégrité des forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC) et à ralentir la pression sur les autres forêts, afin de stabiliser le régime des pluies et partant garantir une production agricole durable et la préservation de la biodiversité

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mécanismes d'identification et de mitigation de risques environnementaux et sociaux liés aux exploitations agricoles de toutes tailles. ✓ Pour chaque zone agroécologique, identifier les menaces induites par le changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ en mesurant les évolutions climatiques ; ○ en diagnostiquant les fragilités des systèmes de culture, d'élevage et de pêche et de leurs chaînes de valeur ; ○ en identifiant des systèmes de cultures résilientes en vue de mettre au point un référentiel technique de base et sa large diffusion ; ○ en identifiant les maladies et autres attaques émergentes sur les cultures ; ○ en identifiant les espèces végétales ayant été détruites par les impacts du changement climatique.
<p>Identifier les potentialités du développement agricole de la RDC par types de culture et par catégorie de structure d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place le Conseil Consultatif National de l'Agriculture (CCNA) par un Décret du Premier Ministre. ✓ Identifier et géolocaliser dans chaque Province les grands bassins de production végétale, animale et halieutique, ainsi que ceux disposant d'un fort potentiel de développement, en collaboration avec les Ministères impliqués, et leur donner la priorité en matière de désenclavement (ponts, relance du transport fluvial, entretien des routes, aménagement des biefs navigables) ; ✓ Doter chaque Province d'un programme d'attribution de capital foncier de grande superficie en savanes anthropiques, établi avec les plateformes et les services de l'État des Ministères de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture, de la Pêche et Élevage, des Mines, des Affaires Foncières, de l'Environnement, etc. Ce programme s'appuiera sur le zonage de l'Aménagement du territoire ainsi que sur un zonage agroécologique. Il pourra être mis en œuvre dans un premier temps au niveau national en relation étroite avec les provinces.
<p>Renforcer l'encadrement des producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer et renforcer les capacités des structures de gouvernance locales (CLD, CARG). ✓ Responsabiliser les Entités Territoriales Décentralisées et les plateformes qui les appuient dans le choix des espaces de progression de l'agriculture vivrière ou pérenne, sur la base de plans d'usage des sols.
<p>Éliminer progressivement le déficit en infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A travers la mise en œuvre du PDL-145T.
<p>Mettre en place et diffuser des modèles techniques de production plus performants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer la diffusion et la commercialisation de nouvelles variétés identifiées avec la participation active des sociétés semencières, du comité national de diffusion des variétés (SENASEM) et des systèmes nationaux de recherche agricole (INERA).

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir un appui aux entreprises semencières privées pour produire et commercialiser des semences de bonne qualité. ✓ Initier des études de faisabilité pour produire les engrais et les amendements calcaires. ✓ Consolider la mise en place de prestataires de services privés d'opérations mécanisées pour surmonter les contraintes de main-d'œuvre pour les producteurs.
<p>Éliminer les poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle permanente ou transitoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intensifier la production agricole durable (vivrière, maraichères, fruitières, animale et halieutique) en savane anthropique et en forêt dégradée, y compris en zone forestière (sauf dans les zones où la disponibilité des terres ne permet guère d'éviter la destruction au moins partielle de la forêt). ✓ Appuyer l'organisation, le redressement, la capitalisation, la modernisation des chaînes de valeur en amont et en aval de la production et encourager la création de labels et de filières « Fairtrade » afin de mieux rémunérer les producteurs ✓ Soutenir la mise en place de prestataires de services privés pour surmonter les pénuries de main-d'œuvre au moment de la plantation, du désherbage et de la récolte afin de créer des emplois pour les jeunes urbains et ruraux. ✓ Développer des liens commerciaux avec les industries de l'alimentation humaine et animale et d'autres canaux de marché pour promouvoir les chaînes de valeur. ✓ Utiliser des politiques stratégiques de réserve des produits vivriers et établir des entrepôts dans les principales zones de production pour minimiser le risque associé au niveau élevé de fluctuations des prix. ✓ Concernant l'aquaculture : <ul style="list-style-type: none"> ○ identifier des zones aux caractéristiques écologiques favorable pour l'alevinage moderne dans des provinces sélectionnées ; ○ identifier, sélectionner, ou ouvrir des centres d'alevinage, de production et de transformation performants et organiser les aquaculteurs en groupes autour de ces noyaux afin d'accéder aux technologies améliorées de production (alevins et autres intrants), de transformation, ainsi qu'aux marchés. ○ Accroître le nombre des centres d'alevinage, de production et de transformation décentralisé et des aquaculteurs dans les provinces sélectionnées. ✓ Relancer les cultures pérennes dans toutes les provinces en vue de couvrir les besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de revenus monétaires des populations, de décupler les superficies cultivées (palmier, hévéa, café, cacao, théiers, etc.) en appliquant les méthodes d'atténuation de la déforestation, de prendre les aspects environnementaux et sociaux, de rendre opérationnelles et de capitaliser en amont et en aval les chaînes de valeur (investissement, campagne agricole, transformation, stockage, transport et commercialisation) ; de lever les freins

	notamment administratifs et fiscaux au développement de ces cultures, en particulier à l'exportation.
Lever les freins s'opposant à l'accès au capital foncier et aux services financiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tester et diffuser des formules de gestion partagée du foncier rural ouvrant la voie à des modalités de location de durée adaptée ou d'acquisition. ✓ Prendre des mesures favorisant l'installation et la professionnalisation de l'agriculture intermédiaire ou fermière et tous investissements permettant de développer la formalisation et la modernisation agricole. ✓ Accroître le financement du secteur agricole, en se conformant aux prescrits de la déclaration de MAPUTO (allouer 10 % des ressources budgétaires au secteur agricole). ✓ Rendre opérationnel le Fonds National de Développement Agricole (FONADA). ✓ Créer la Banque de Crédit Agricole. ✓ Mettre en place le Fonds de Garantie Agricole. ✓ Mettre en place l'Assurance Agricole. ✓ Mettre en place des mécanismes pour accéder aux fonds innovants et les orienter vers le secteur agricole (ex : crédit carbone).
Améliorer la gouvernance du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer le cadre institutionnel du secteur agricole ✓ Renforcer la coordination des politiques du secteur ✓ Promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer la capacité humaine et institutionnelle ✓ Renforcer la planification stratégique et programmatique au niveau des ETDs ✓ Renforcement des capacités d'analyse des politiques de développement et la coordination entre les différents intervenants ✓ Développer les mécanismes de financement agricole qui doit servir à accroître le partenariat public-privé et promouvoir les incitations

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Augmentation des revenus des producteurs du manioc	Productivité moyenne du manioc (tonnes à l'hectare)	10,3	26
	Revenu moyen par agriculteur (USD)	126	450

Augmentation de la productivité du maïs, du haricot et du soja	Nombre d'agriculteurs de maïs et de soja soutenus par le gouvernement	150 000	500 000
	Productivité moyenne du maïs (tonnes à l'hectare)	0,8	2,07
	Productivité moyenne de haricot (tonnes à l'hectare)	0,77	2,2
	Productivité moyenne de Soja (tonnes à l'hectare)	0,9	2,33
Autosuffisance en production de riz et substitution complète du riz importé d'ici 2028	Productivité moyenne du Riz (tonnes à l'hectare)	0,81	2,3
	Production annuelle de riz (millions de tonnes)	0,6	2,5
Relance de la production de l'huile de palme	Productivité moyenne (Tonnes à l'hectare)	3	7,8
Relance de la production du café et du cacao	Productivité moyenne du café Arabica (tonnes à l'hectare)	0,4	0,8
	Productivité moyenne du café Robusta (tonnes à l'hectare)	0,25	0,5
	Productivité moyenne du Cacao (tonnes à l'hectare)	0,3	0,6
Réduction du coût des aliments pour poissons et bétails par l'installation des provenderies	Prix d'un sac (de 20 kg) d'aliments pour bétails (en CDF)	36 400	15 000
	Prix d'un sac (de 20 kg) d'aliments pour poissons	196 000	50 000
Autosuffisance en production de poisson			
Construction des centres d'alevinage et des écloseries	Nombre d'alevins de souche améliorée produits par an	+/- 10 000 000	100 000 000
	Nombre des alevins disséminé annuellement	Nd	nd
Introduction, multiplication et de diffusion des géniteurs améliorés	Nombre des géniteurs introduits par an	Nd	nd
	Nombre de géniteurs multipliés par an	Nd	nd
	Nombre de géniteurs améliorés vendu par an	Nd	nd
Transformation des produits d'élevage et Réduction des pertes poste capture	Quantité de fromage produite localement par an (tonnes)	120	180
	Quantité de viande transformée par an (tonnes)	24 000	50 000

	Quantité d'œufs produit par an	300 T	1000T
	Taux de perte poste capture des poissons	20%	5%
Prévention, surveillance et contrôle des maladies animales, épizooties et zoonoses	Nombre de maladies animales par an	10	50
	Nombre des zoonoses prévenues par province et par an	5	20
	Taux de mortalité animale	10%	7%
Construction des infrastructures de pêche et d'élevage	Taux d'abattage animal contrôlé annuellement	nd	nd
	Nombre de marché à bétail construit d'ici 2028	nd	nd
	Nombre de cas des maladies animales soigné dans les cliniques et dispensaires vétérinaires d'ici 2028	nd	nd
Nutrition et atténuation du changement climatique	Quantité des miel produit par an	9 000 T	15 000 T
	Quantité de chenille produit par an	300 T	800 T
	Nombre des producteurs (pêcheurs, éleveur et pisciculteurs) ayant adopté des pratique des production sensible à l'environnement	nd	nd

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Projet Manioc	2 077 600					
Projet Maïs-Soja	1 436 400					
Projet Riz	473 200					
Projet Aquaculture	840 000					

Projets Palmier à huile	246 960					

CODE	DOMAINE DE CONCENTRATION/SECTEUR	Montant (en millions de CDF)					Total
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
1.1.1	Projet Action Résilience pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en RDC	2 580,00	2 786,00	3 344,00	5 350,00	10 700,00	24 761,00
1.1.2	Projet Système Alimentaire Durable	5 283,00	5 706,00	6 847,00	10 955,00	21 910,00	50 700,00
1.1.3	Programme d'Appui au Développement Agro industriel de NGANDAJIKA (PRODAN)	63 921,00	69 034,00	82 841,00	132 546,00	265 091,00	613 432,00
1.1.4	Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient(PADRIR)	44 494,00	48 053,00	57 664,00	92 262,00	184 524,00	426 996,00
1.1.5	Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord Kivu (PASA-NK)	14 829,00	16 015,00	19 218,00	30 749,00	61 498,00	142 310,00
1.1.6	Programme National de Développement Agricole (PNDA)	612 295,00	661 279,00	793 535,00	1 269 655,00	2 539 311,00	5 876 075,00
1.1.7	Programme d'Appui à la mise en valeur des zones des Savanes et des Forêts dégradées (PASFD)	7 160,00	7 732,00	9 279,00	14 846,00	29 692,00	68 709,00
1.1.8	Projet d'Appui au Développement des Chaines de valeurs agricoles dans 6 provinces de la RDC (PADCA-6P)	36 190,00	39 085,00	46 902,00	75 043,00	150 086,00	347 306,00
1.1.9	Projet d'entreprenariat des Jeunes dans l'agriculture et l'agro-business (PEJAB)	149 230,00	161 168,00	193 402,00	309 443,00	618 886,00	1 432 129,00
1.1.10	Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA)	477 544,00	515 747,00	618 896,00	990 234,00	1 980 468,00	4 582 890,00
1.1.11	Projet Intégré de Croissance Agricole dans les Grands Lacs	53 985,00	58 304,00	69 965,00	111 944,00	223 888,00	518 086,00
1.1.12	Acquisition des équipements végétaux pour le Développement du Programme du Manioc en RDC	2 005,00	2 165,00	2 598,00	4 157,00	8 315,00	19 241,00
1.1.13	Acquisition des matériels agricoles pour la relance des centres agricoles (CAPSA)	1 481,00	1 600,00	1 919,00	3 071,00	6 142,00	14 214,00
1.1.14	Relance des parcs agro industriels (PAI)	2 197,00	2 372,00	2 847,00	4 555,00	9 110,00	21 081,00
1.1.15	Acquisition des matériels de lutte contre la chenilles légionnaires en RDC	1 484,00	1 603,00	1 923,00	3 077,00	6 154,00	14 240,00
1.1.16	Installation des brigades de mécanisation agricole	13 038,00	14 081,00	16 897,00	27 036,00	54 071,00	125 123,00
1.1.17	Extension des sites du Programme Volontariste agricole dans les 26 provinces	1 546,00	1 670,00	2 004,00	3 206,00	6 412,00	14 839,00
1.1.18	Construction des laboratoires d'analyse de semence	4 513,00	4 874,00	5 848,00	9 357,00	18 715,00	43 307,00
1.1.19	BAS UELE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.20	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	1 216,00	1 313,00	1 576,00	2 521,00	5 042,00	11 667,00
1.1.21	Implantation des Parcs dans la province	3 470,00	3 748,00	4 497,00	7 195,00	14 390,00	33 300,00
1.1.22	Relance des activités agricoles de la province	6 646,00	7 178,00	8 614,00	13 782,00	27 564,00	63 784,00
1.1.23	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 987,00	4 306,00	5 167,00	8 267,00	16 534,00	38 259,00

1.1.24	Mécanisation agricole	179,00	193,00	232,00	370,00	741,00	1 714,00
1.1.25	Projet PDL/Réhabilitation et Entretien de routes de dessertes agricoles	79,00	86,00	103,00	165,00	330,00	763,00
1.1.26	EQUATEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.27	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	779,00	841,00	1 010,00	1 616,00	3 231,00	7 477,00
1.1.28	Implantation des Parcs dans la province	4 729,00	5 107,00	6 128,00	9 805,00	19 611,00	45 381,00
1.1.29	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	4 392,00	4 743,00	5 692,00	9 107,00	18 215,00	42 150,00
1.1.30	Réhabilitation de la ferme d'État de la province	171,00	184,00	221,00	354,00	708,00	1 639,00
1.1.31	Relance des activités agricoles de la province	118,00	128,00	153,00	245,00	491,00	1 136,00
1.1.32	Projet PDL/Réhabilitation et Entretien de routes de dessertes agricoles	53,00	58,00	69,00	111,00	222,00	513,00
1.1.33	Projet PDL/ Construction des infrastructures sanitaires	59,00	64,00	77,00	123,00	246,00	568,00
1.1.34	HAUT KATANGA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.35	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	155,00	167,00	200,00	320,00	641,00	1 483,00
1.1.36	Implantation des Parcs dans la province	30 101,00	32 509,00	39 011,00	62 417,00	124 835,00	288 873,00
1.1.37	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	21 415,00	23 128,00	27 754,00	44 406,00	88 811,00	205 513,00
1.1.38	Acquisition d'engins pour les villages agricoles dans la province	8 924,00	9 637,00	11 565,00	18 504,00	37 008,00	85 638,00
1.1.39	Relance des activités agricoles de la province	24 658,00	26 630,00	31 956,00	51 130,00	102 260,00	236 633,00
1.1.40	HAUT LOMAMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.41	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	248,00	268,00	322,00	515,00	1 029,00	2 382,00
1.1.42	Implantation des Parcs dans la province	8 518,00	9 200,00	11 040,00	17 664,00	35 327,00	81 749,00
1.1.43	Relance des activités agricoles de la province	10 921,00	11 794,00	14 153,00	22 645,00	45 290,00	104 804,00
1.1.44	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	8 808,00	9 513,00	11 416,00	18 265,00	36 530,00	84 533,00
1.1.45	Mécanisation Agricole	696,00	752,00	903,00	1 444,00	2 888,00	6 684,00
1.1.46	HAUT UELE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.47	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	291,00	314,00	377,00	602,00	1 205,00	2 788,00
1.1.48	Relance des activités agricoles de la province	9 557,00	10 321,00	12 386,00	19 817,00	39 634,00	91 715,00
1.1.49	Implantation des Parcs dans la province	2 101,00	2 269,00	2 723,00	4 357,00	8 713,00	20 163,00
1.1.50	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 742,00	4 042,00	4 850,00	7 760,00	15 520,00	35 914,00
1.1.51	ITURI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.52	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	2 740,00	2 959,00	3 551,00	5 681,00	11 363,00	26 293,00

1.1.53	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	194,00	209,00	251,00	401,00	803,00	1 857,00
1.1.54	Relance des activités agricoles de la province	6 215,00	6 712,00	8 055,00	12 888,00	25 776,00	59 646,00
1.1.55	Implantation des Parcs dans la province	8 580,00	9 266,00	11 120,00	17 791,00	35 583,00	82 340,00
1.1.56	Mécanisation Agricole	961,00	1 038,00	1 246,00	1 994,00	3 987,00	9 226,00
1.1.57	KASAI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.58	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	1 208,00	1 305,00	1 566,00	2 506,00	5 011,00	11 597,00
1.1.59	Implantation des Parcs dans la province	5 474,00	5 912,00	7 095,00	11 351,00	22 703,00	52 535,00
1.1.60	Relance des activités agricoles de la province	3 319,00	3 584,00	4 301,00	6 882,00	13 763,00	31 849,00
1.1.61	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	1 865,00	2 015,00	2 418,00	3 868,00	7 736,00	17 902,00
1.1.62	Construction d'une Minoterie à grande portée dans le Territoire d'Ilebo	338,00	365,00	439,00	702,00	1 403,00	3 247,00
1.1.63	KASAI ORIENTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.64	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	55,00	59,00	71,00	113,00	227,00	525,00
1.1.65	Implantation des Parcs dans la province	4 905,00	5 298,00	6 357,00	10 172,00	20 343,00	47 075,00
1.1.66	Relance des activités agricoles de la province	3 680,00	3 974,00	4 769,00	7 630,00	15 261,00	35 314,00
1.1.67	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	2 398,00	2 590,00	3 108,00	4 973,00	9 946,00	23 016,00
1.1.68	Acquisition et distribution des prégermes (palmiers à huile) dans les territoires de la Province du	189,00	205,00	245,00	393,00	785,00	1 817,00
	Kasaï-Oriental						
1.1.69	Acquisition des intrants agricoles pour appuyer les structures œuvrant dans le bassin de production	162,00	175,00	210,00	336,00	672,00	1 554,00
1.1.70	Acquisition des matériels pour des verges (Agrumes) dans le Territoire de Katanda	56,00	61,00	73,00	116,00	233,00	539,00
1.1.71	Construction d'un dépôt des semences dans le territoire de Tshilenge	289,00	312,00	375,00	600,00	1 200,00	2 776,00
1.1.72	KONGO CENTRAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.73	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	233,00	251,00	301,00	482,00	964,00	2 231,00
1.1.74	Acquisition d'outil aratoires pour la relance agricole	3 596,00	3 884,00	4 661,00	7 458,00	14 915,00	34 514,00
1.1.75	Relance des activités agricoles de la province	15 159,00	16 371,00	19 646,00	31 433,00	62 866,00	145 474,00
1.1.76	Implantation des Parcs dans la province	14 962,00	16 159,00	19 391,00	31 025,00	62 050,00	143 586,00
1.1.77	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	11 344,00	12 251,00	14 702,00	23 523,00	47 045,00	108 865,00

1.1.78	Acquisition des matériels pour l'extension de l'usine de production d'huile (FERKONC) SARL à NSANDA	1 018,00	1 099,00	1 319,00	2 110,00	4 220,00	9 766,00
1.1.79	KWANGO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.80	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	261,00	282,00	338,00	541,00	1 082,00	2 504,00
1.1.81	Implantation des Parcs dans la province	4 615,00	4 984,00	5 981,00	9 569,00	19 139,00	44 288,00
1.1.82	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 997,00	4 317,00	5 181,00	8 289,00	16 578,00	38 362,00
1.1.83	Relance des activités agricoles de la province	9 891,00	10 682,00	12 818,00	20 509,00	41 019,00	94 920,00
1.1.84	KWILU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.85	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	243,00	262,00	315,00	504,00	1 007,00	2 330,00
1.1.86	Implantation des Parcs dans la province	4 719,00	5 097,00	6 116,00	9 786,00	19 572,00	45 289,00
1.1.87	Relance et modernisation de la Riziculture à Fumundjoko / Bulungo	662,00	715,00	858,00	1 373,00	2 745,00	6 353,00
1.1.88	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	4 108,00	4 437,00	5 324,00	8 519,00	17 038,00	39 426,00
1.1.89	Relance des activités agricoles de la province	4 491,00	4 850,00	5 820,00	9 312,00	18 623,00	43 095,00
1.1.90	LOMAMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.91	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	1 017,00	1 099,00	1 318,00	2 109,00	4 219,00	9 762,00
1.1.92	Implantation des Parcs dans la province	4 285,00	4 627,00	5 553,00	8 885,00	17 769,00	41 119,00
1.1.93	Relance des activités agricoles de la province	2 576,00	2 782,00	3 339,00	5 342,00	10 685,00	24 725,00
1.1.94	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 457,00	3 733,00	4 480,00	7 168,00	14 335,00	33 172,00
1.1.95	LUALABA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.96	Mécanisation Agricole	1 245,00	1 344,00	1 613,00	2 581,00	5 162,00	11 946,00
1.1.97	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	5 207,00	5 624,00	6 749,00	10 798,00	21 596,00	49 974,00
1.1.98	Relance des activités agricoles de la province	5 737,00	6 196,00	7 436,00	11 897,00	23 794,00	55 061,00
1.1.99	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	243,00	262,00	315,00	504,00	1 007,00	2 331,00
1.1.100	Implantation des Parcs dans la province	13 940,00	15 055,00	18 066,00	28 905,00	57 811,00	133 777,00
1.1.101	KASAI CENTRAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.102	Mécanisation Agricole	2 587,00	2 794,00	3 353,00	5 364,00	10 728,00	24 825,00
1.1.103	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	1 428,00	1 543,00	1 851,00	2 962,00	5 924,00	13 708,00
1.1.104	Relance des activités agricoles de la province	2 851,00	3 079,00	3 695,00	5 913,00	11 825,00	27 364,00
1.1.105	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	277,00	299,00	359,00	575,00	1 150,00	2 661,00

1.1.106	Implantation des Parcs dans la province	4 991,00	5 391,00	6 469,00	10 350,00	20 700,00	47 900,00
1.1.107	MAI-NDOMBA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.108	Relance des activités agricoles de la province	1 085,00	1 172,00	1 406,00	2 249,00	4 499,00	10 411,00
1.1.109	Appui aux maraichères de 6 territoires de la province	563,00	608,00	730,00	1 168,00	2 336,00	5 405,00
1.1.110	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	2 386,00	2 577,00	3 092,00	4 947,00	9 894,00	22 895,00
1.1.111	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 535,00	3 818,00	4 581,00	7 330,00	14 659,00	33 922,00
1.1.112	Appui à la production agricole de la Province	266,00	288,00	345,00	552,00	1 104,00	2 556,00
1.1.113	MANIEMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.114	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	518,00	559,00	671,00	1 073,00	2 147,00	4 967,00
1.1.115	Implantation des Parcs dans la province	7 703,00	8 320,00	9 984,00	15 974,00	31 948,00	73 928,00
1.1.116	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 546,00	3 829,00	4 595,00	7 352,00	14 704,00	34 026,00
1.1.117	Relance des activités agricoles de la province	5 410,00	5 843,00	7 011,00	11 218,00	22 437,00	51 919,00
1.1.118	Appui à la production agricole de la Province	690,00	745,00	895,00	1 431,00	2 863,00	6 624,00
1.1.119	MONGALA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.120	Implantation des Parcs dans la province	7 150,00	7 722,00	9 266,00	14 826,00	29 652,00	68 617,00
1.1.121	Relance des activités agricoles de la province	4 928,00	5 322,00	6 387,00	10 219,00	20 437,00	47 293,00
1.1.122	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	2 850,00	3 078,00	3 694,00	5 910,00	11 820,00	27 352,00
1.1.123	Production des semences du riz de bas-fonds	347,00	375,00	450,00	719,00	1 439,00	3 329,00
1.1.124	Réhabilitation de CAPSA / NDEKE dans la Mongala	256,00	277,00	332,00	532,00	1 063,00	2 461,00
1.1.125	NORD KIVU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.126	Relance des activités agricoles de la province	1 256,00	1 357,00	1 628,00	2 605,00	5 210,00	12 055,00
1.1.127	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	5 481,00	5 919,00	7 103,00	11 364,00	22 729,00	52 596,00
1.1.128	Implantation des Parcs dans la province	8 931,00	9 645,00	11 574,00	18 519,00	37 038,00	85 708,00
1.1.129	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	336,00	363,00	435,00	696,00	1 392,00	3 222,00
1.1.130	NORD UBANGI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.131	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	200,00	216,00	259,00	415,00	829,00	1 919,00
1.1.132	Implantation des Parcs dans la province	5 010,00	5 411,00	6 494,00	10 390,00	20 779,00	48 084,00
1.1.133	Relance des activités agricoles de la province	6 867,00	7 416,00	8 899,00	14 238,00	28 477,00	65 897,00
1.1.134	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	5 030,00	5 432,00	6 518,00	10 430,00	20 859,00	48 269,00

1.1.135	Réhabilitation de CAPSA / LIKIMI dans le Nord-Ubangi	332,00	359,00	430,00	689,00	1 377,00	3 187,00
1.1.136	Réhabilitation de la ferme d'État de la Province du Nord Ubangi	268,00	289,00	347,00	555,00	1 110,00	2 568,00
1.1.137	SANKURU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.138	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	243,00	262,00	314,00	503,00	1 006,00	2 328,00
1.1.139	Implantation des Parcs dans la province	3 627,00	3 917,00	4 701,00	7 521,00	15 042,00	34 808,00
1.1.140	Relance agricole dans la Province	3 872,00	4 181,00	5 018,00	8 028,00	16 056,00	37 154,00
1.1.141	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	2 326,00	2 512,00	3 014,00	4 823,00	9 645,00	22 320,00
1.1.142	Relance des activités agricoles de la province	294,00	318,00	381,00	610,00	1 220,00	2 823,00
1.1.143	SUD KIVU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.144	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	1 338,00	1 446,00	1 735,00	2 775,00	5 551,00	12 845,00
1.1.145	Implantation des Parcs dans la province	6 519,00	7 040,00	8 448,00	13 517,00	27 034,00	62 558,00
1.1.146	Relance des activités agricoles de la province	5 986,00	6 465,00	7 758,00	12 412,00	24 824,00	57 445,00
1.1.147	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	3 402,00	3 675,00	4 410,00	7 055,00	14 111,00	32 653,00
1.1.148	Stratégie de lutte contre le WILT BACTERIENNE LA BANANE	46,00	50,00	60,00	96,00	192,00	445,00
1.1.149	SUD UBANGI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.150	Relance des activités agricoles de la province	1 070,00	1 155,00	1 386,00	2 218,00	4 436,00	10 265,00
1.1.151	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	48,00	52,00	62,00	100,00	200,00	463,00
1.1.152	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	4 526,00	4 888,00	5 865,00	9 384,00	18 768,00	43 431,00
1.1.153	Implantation des Parcs dans la province	10 312,00	11 137,00	13 365,00	21 384,00	42 767,00	98 965,00
1.1.154	TANGANYIKA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.155	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	169,00	182,00	219,00	350,00	700,00	1 620,00
1.1.156	Implantation des Parcs dans la province	9 646,00	10 417,00	12 501,00	20 001,00	40 003,00	92 569,00
1.1.157	Relance des activités agricoles de la province	12 957,00	13 993,00	16 792,00	26 867,00	53 734,00	124 343,00
1.1.158	TSHOPO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.159	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	1 336,00	1 443,00	1 731,00	2 770,00	5 540,00	12 819,00
1.1.160	Implantation des Parcs dans la province	3 893,00	4 204,00	5 045,00	8 072,00	16 145,00	37 359,00
1.1.161	Relance des activités agricoles de la province	3 634,00	3 924,00	4 709,00	7 535,00	15 070,00	34 873,00
1.1.162	Construction des marchés ruraux dans le territoires de la province	105,00	113,00	136,00	217,00	434,00	1 005,00
1.1.163	Appui à la relance de la filière riz dans la Tshopo (Projet Muchele)	73,00	79,00	94,00	151,00	302,00	699,00

1.1.164	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	2 187,00	2 362,00	2 834,00	4 534,00	9 069,00	20 986,00
1.1.165	Implantation d'un centre agricole à Kisangani	92,00	99,00	119,00	190,00	380,00	880,00
1.1.166	TSHUAPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.167	Relance des activités agricoles de la province	5 310,00	5 735,00	6 882,00	11 011,00	22 022,00	50 961,00
1.1.168	Projet PDL/Acquisition des équipements agricoles	1 717,00	1 855,00	2 226,00	3 561,00	7 123,00	16 482,00
1.1.169	Implantation des Parcs dans la province	4 002,00	4 322,00	5 186,00	8 298,00	16 596,00	38 405,00
1.1.170	VILLE-PROVINCE DE KINSHASA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.171	Relance des activités agricoles de la province	1 023,00	1 104,00	1 325,00	2 120,00	4 241,00	9 813,00
1.1.172	Implantation des Parcs dans la province	34 650,00	37 422,00	44 907,00	71 851,00	143 702,00	332 532,00
1.1.173	Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour la province	31 282,00	33 785,00	40 542,00	64 867,00	129 735,00	300 212,00
1.1.174	Renforcement de la DEPA (Direction d'encadrement des professionnelles de l'agriculture) pour la formation des professionnelles des agricultures	0,00	2 971,00	2 971,00	2 971,00	0,00	8 914,00
1.1.175	Renforcement de la division de gestion et développement des compétences pour assurer une formation continue des services techniques et administratifs du MINAGRI	0,00	2 006,00	2 006,00	0,00	0,00	4 011,00
1.1.176	Augmentation de la productivité des cultures	0,00	37 800,00	37 800,00	37 800,00	37 800,00	151 200,00
1.1.177	Mécanisation agricole (Augmentation des emblavures)	0,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00	67 200,00
1.1.178	Faire la cartographie générale des sols congolais et assurer une nouvelle affectation des terres (terres pour la culture, l'élevage, activités non agricoles, etc.) pour mettre fins aux conflits liés à la terre	0,00	18 667,00	18 667,00	18 667,00	18 667,00	74 667,00
1.1.179	Identification de tous les grands producteurs par filière et les accompagner dans un partenariat gagnant-gagnant ; Valider la stratégie nationale d'encadrement des producteurs agricoles	0,00	22 400,00	22 400,00	22 400,00	22 400,00	89 600,00
1.1.180	Renforcement des capacités du personnel agricole (services étatiques, petits/moyens/grands producteurs, opérateurs économiques, chercheurs, etc.)	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	33 600,00
1.1.181	Promotion de l'utilisation efficiente et optimale des intrants agricoles de qualité	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	33 600,00
1.1.182	Encadrement des producteurs sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	11 200,00

1.1.183	Mise en place d'un laboratoire national accrédité aux normes de l'ISTA (International Seed Testing Association = Association Internationale d'Essais de Semences)	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00	42 000,00
1.1.184	Institutionnalisation de l'Autorité Nationale des Engrais	0,00	28,00	28,00	0,00	0,00	56,00
1.1.185	opérationnalisation de l'office national des céréales et des légumineuses	0,00	32 667,00	32 667,00	32 667,00	0,00	98 000,00
1.1.186	Promotion de l'agro-industrie pour développer les chaînes de valeur	0,00	22 680,00	22 680,00	22 680,00	22 680,00	90 720,00
1.1.187	Étendre les programmes de PVA (Programme Volontariste Agricole) et de PAIs (Parcs Agro-Industriels) sur toute l'étendue du territoire national (145 Territoires)	0,00	67 200,00	67 200,00	67 200,00	67 200,00	268 800,00
1.1.188	Organisation de la campagnes de sensibilisation, vulgarisation sur le changement climatique	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	5 600,00
1.1.189	Adaptation aux technologies innovantes contre le changement climatique	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	5 600,00
1.1.190	Promotion des aménagements hydroagricoles pour lutter contre la déforestation et l'agriculture itinérante sur brûlis	0,00	22 680,00	22 680,00	22 680,00	22 680,00	90 720,00
1.1.191	Promotion des produits forestiers non ligneux	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	11 200,00
1.1.192	Mise en place un système National de surveillance et d'alerte précoce contre les organismes nuisibles	0,00	4 215,00	4 215,00	0,00	0,00	8 430,00
1.1.193	Élaboration d' un programme national d'éradication des organismes nuisibles	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	11 200,00
1.1.194	Encadrement des producteurs sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires	0,00	467,00	467,00	467,00	0,00	1 400,00
1.1.195	Formation des Experts en Système d'Information géographique	0,00	420,00	420,00	0,00	0,00	840,00
1.1.196	Vulgarisation du SIG auprès des partenaires	0,00	700,00	700,00	0,00	0,00	1 400,00
1.1.197	Élaboration d' un programme national de formation en ARP, Mobiliser les moyens, Mettre en place une unité ARP ; Élaborer, Publier et vulgariser le manuel de procédure	0,00	700,00	700,00	0,00	0,00	1 400,00
1.1.198	Coordonner toute la législation phytosanitaire existante	0,00	28,00	28,00	28,00	28,00	112,00
1.1.199	Appui à la structuration, formalisation et professionnalisation des différents acteurs intervenant dans les circuits de commercialisation et marchés des produits	0,00	187,00	187,00	187,00	0,00	560,00
1.1.200	Appui au renforcement des capacités opérationnelles (organisationnelles, techniques et managériales) des opérateurs économiques impliqués dans le circuit de commercialisation des produits, matériels et intrants agricoles	0,00	280,00	280,00	280,00	280,00	1 120,00

1.1.201	Appui à la structuration des acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, fournisseurs d'intrants, transformateurs, transporteurs, commerçants, etc.	0,00	336,00	336,00	336,00	336,00	1 344,00
1.1.202	Appui à l'organisation des agriculteurs en structures paysannes pour les achats et les ventes groupées	0,00	168,00	168,00	168,00	168,00	672,00
1.1.203	Appui au renforcement des capacités opérationnelles de la Direction des Marchés, prix et Crédits des campagnes	0,00	84,00	84,00	0,00	0,00	168,00
1.1.204	Mise en place d'un Système national interconnecté d'Informations des Marchés Agricoles 'SIMA'	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	0,00	56 000,00
1.1.205	Mise en place des mécanismes de promotion des produits agricoles congolais	0,00	280,00	280,00	280,00	280,00	1 120,00
1.1.206	Opérationnaliser le Conseil Consultatif National de l'Agriculture au niveau provincial.	0,00	373,00	373,00	373,00	0,00	1 120,00
1.1.207	Acquisition des matériels végétaux performants/semences (Café, Cacao, Coton) pour le renouvellement des vergers des centres de recherche	0,00	22 680,00	22 680,00	22 680,00	22 680,00	90 720,00
1.1.208	Renforcement des capacités institutionnelles de coordination et d'analyse de la vulnérabilité à tous les niveaux	0,00	28,00	28,00	0,00	0,00	56,00
1.1.209	Appui à l'aménagement des périmètres maraichers en milieu urbain et périurbain	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	11 200,00
1.1.210	Appui aux activités de fortification des aliments	0,00	187,00	187,00	187,00	0,00	560,00
1.1.211	Promotion de l'arboriculture fruitière	0,00	187,00	187,00	187,00	0,00	560,00
1.1.212	Acquisition d'équipement de transport en faveur des agents et cadres du Ministère	0,00	5 840,00	0,00	0,00	0,00	5 840,00
1.1.213	Acquisition des matériels de laboratoire d'analyse de semence	0,00	8 608,00	8 608,00	8 608,00	8 608,00	34 431,00
1.1.214	Acquisition des matériels roulant en faveur du SENASEM	0,00	1 950,00	1 950,00	1 950,00	1 950,00	7 801,00
1.1.215	Acquisition des matériels et produits chimiques pour la production des engrais biologiques	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00
1.1.216	Acquisition des engrais minéraux	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	96 000,00
1.1.217	Acquisition d'équipement agricole en faveur des petits exploitants	0,00	2 958,00	2 958,00	2 958,00	2 958,00	11 831,00
1.1.218	acquisition des équipements informatiques pour l'Administration de Pêche et Élevage	238,07	2 515,77	2 515,77	2 515,77	2 515,77	11 253,43
1.1.219	Acquisition équipements de vaccination pour le renforcement de la couverture zoonocculaire des animaux d'élevage dans la provin	6 320,94	48 630,89	53 630,89	78 630,89	103 630,89	125 367,72
1.1.220	Acquisition d'équipements des Provenderies pour la fabrication des aliments pour bétails	370,00	2 027,87	2 027,87	2 027,87	2 027,87	9 961,50

1.1.221	Acquisition équipements aquacoles pour les pisciculteurs locaux de Kwilu, Kinshasa, Kasai Central, Kasai Oriental, Maniema, Kongo Central	4 159,58	20 797,88	20 797,88	20 797,88	20 797,88	103 989,38
1.1.222	Acquisition équipements de pêche pour les pêcheurs des plans d'eau à haut potentiel halieutique	4 159,58	22 741,01	22 741,01	22 741,01	22 741,01	111 761,92
1.1.223	Acquisition et diffusion des géniteurs petits ruminants	2 576,00	12 880,00	12 880,00	12 880,00	12 880,00	64 400,00
1.1.224	Acquisition des engins roulants	778,50	0,00	0,00	0,00	0,00	3 892,50
1.1.225	Acquisition des canots rapides pour la surveillance de la pêche dans les Provinces d'Ituri, Nord-Kivu, Tanganyika, Kongo Central	1 525,48	7 627,38	7 627,38	7 627,38	7 627,38	38 136,91
1.1.226	Acquisition de 12 camions frigorifiques	3 187,38	0,00	0,00	0,00	0,00	15 936,89
1.1.227	Acquisition d'équipements pour 4 provenderies pour la fabrication des aliments des poissons dans les centres d'alevinage dans I	2 130,70	10 653,50	10 653,50	10 653,50	0,00	42 614,00
1.1.228	Acquisition équipements pour la relance de la productions des alevins et poissons marchands dans les centres alevinage existant	2 130,70	10 653,50	10 653,50	10 653,50	0,00	42 614,00
1.1.229	Construction des centres d'alevinages dans les provinces de Tshopo, Haut-Uélé, Kinshasa, et Equateur / Direction d'Aquaculture	2 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 875,00
1.1.230	Construction des centres de production des poissons dans les camps militaires	5 380,87	26 904,33	26 904,33	26 904,33	0,00	107 617,32
1.1.231	Construction des écloséries pour le développement de l'aquaculture/Direction d'Aquaculture	1 522,50	7 612,50	7 612,50	7 612,50	0,00	30 450,00
1.1.232	Construction des marchés de distribution des produits de pêche et de pisciculture (DAPI)	1 255,21	6 276,05	6 276,05	6 276,05	0,00	25 104,21
1.1.233	Construction de bassin de conservation des produits de pêche pour le compte des pêcheurs artisanaux (DAPI)	967,19	0,00	0,00	0,00	0,00	4 835,94
1.1.234	Construction des chambres froides solaires pour la conservation des produits de pêche (DAPI)	778,50	0,00	48 400,83	0,00	0,00	52 293,33
1.1.235	Construction d'un débarcadère intégrée au port des pêcheurs de Muanda	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1.1.236	Réhabilitation d'un centre d'alevinage dans la province du Kongo/Direction d'Aquaculture	325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625,00
1.1.237	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'administration centrale de la Pêche et élevage	0,00	148 528,79	0,00	0,00	0,00	148 528,79
1.1.238	Acquisition de 26 motos pour les Divisions Provinciales de Pêche et Élevage	0,00	2 775,20	0,00	0,00	0,00	2 775,20
1.1.239	Construction/réhabilitation des centres de pêche	0,00	4 250,72	4 250,72	4 250,72	4 250,72	17 002,87

1.1.240	promotion de la contribution durable de la viande de brousse et d'autre produits de chasse dans la sécurité alimentaire	0,00	0,00	101,78	0,00	0,00	101,78
1.1.241	Acquisition de 2 chalutiers et 8 petits bateaux de Pêche dans les provinces de Kongo Central et Tanganyika	0,00	9 612,04	0,00	0,00	0,00	9 612,04
1.1.242	Réhabilitation des centres de Pêche et aquacoles	0,00	4 308,16	4 308,16	4 308,16	4 308,16	17 232,64
1.1.243	Réhabilitation des étangs piscicole publique abandonnés	11 568,55	865,96	0,00	0,00	0,00	58 708,71
1.1.244	Acquisition des intrants et équipement piscicole	0,00	4 720,98	4 720,98	4 720,98	4 720,98	18 883,91
1.1.245	Réhabilitation de la ferme Lukelenge (ex DAIPN)	0,00	9 244,08	0,00	0,00	0,00	9 244,08
1.1.246	création des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs (Acquisition d'animaux géniteurs et équipements divers)	0,00	100 970,51	124 447,46	124 447,46	124 447,46	474 312,88
1.1.247	Réhabilitation et repeuplement des fermes publiques abandonnées	0,00	5 685,25	5 685,25	5 685,25	5 685,25	22 741,01
1.1.248	Acquisition des terrains pour l'implantation des nouveaux ranchs	0,00	184 232,20	0,00	0,00	0,00	184 232,20
1.1.249	Acquisition des intrants et équipement d'élevage	0,00	21 596,58	31 596,58	31 596,58	31 596,58	116 386,32
1.1.250	Acquisition d'Équipement des infrastructures d'élevage (laboratoires vétérinaires, cliniques vétérinaires, abattoirs...)	0,00	41 962,08	0,00	41 962,08	0,00	83 924,16
1.1.251	Appui aux ménages pour l'intensification de l'élevage familiale: acquisition des géniteurs et alevins pour distribution aux ménages	0,00	38 968,03	48 028,61	48 028,61	48 028,61	183 053,86
1.1.252	Création des incubateurs des parentaux pour les volailles	0,00	30 091,98	37 088,76	37 088,76	37 088,76	141 358,25
1.1.253	Construction/Réhabilitation des infrastructures de transformation et de stockage des produits halieutiques et animaux	0,00	45 246,22	0,00	133 412,80	133 412,80	312 071,81
1.1.254	aménagement des marchés à bétail et abattoirs moderne	0,00	2 330,72	0,00	2 872,64	0,00	5 203,37
1.1.255	Construction d'un abattoir et 26 aires d'abattage	0,00	2 330,72	0,00	0,00	0,00	2 330,72
1.1.256	Acquisition des équipements pour l'organisation des campagnes nationales de vaccination contre les maladies des animaux	0,00	5 943,26	5 943,26	5 943,26	5 943,26	23 773,02
1.1.257	Création d'un Fond de gestion des catastrophes naturelles (Plan de contingence zoo sanitaires)	0,00	18 903,41	23 248,17	23 248,17	23 248,17	88 647,92
1.1.258	Construction / équipement des mini-laboratoires dans les zones à haute production animale	0,00	112 070,23	112 070,23	132 620,25	132 620,25	489 380,95
1.1.259	Construction de stations de quarantaines animales	0,00	12 744,61	0,00	14 961,39	0,00	27 706,00
1.1.260	Acquisition des intrants et équipements vétérinaires pour les élevages porcin et avicole	0,00	65 689,36	65 689,36	77 115,24	77 115,24	285 609,19

1.1.261	Réhabilitation des cliniques/dispensaires vétérinaires	0,00	13 502,44	0,00	22 191,44	0,00	35 693,87
1.1.262	Élaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies terrestre et aquatiques	0,00	15 302,76	0,00	0,00	0,00	15 302,76
1.1.263	Renforcement de la surveillance zoo sanitaire	0,00	65 689,36	65 689,36	65 689,36	65 689,36	262 757,43
1.1.264	Réhabilitation du Centre Hydro biologique d'Uvira pour la lutte contre les maladies des poissons	0,00	13 502,44	0,00	0,00	0,00	13 502,44
1.1.265	Construction d'une section d'hydrobiologie au Labovet-Kin	0,00	15 302,76	0,00	0,00	0,00	15 302,76
1.1.266	Appui à la recherche zootechnique	0,00	1 530,28	1 530,28	1 530,28	1 530,28	6 121,10
1.1.267	Construction et équipement des centres pilote pour la recherche appliquée des bonnes pratiques de la pêche, élevage et aquaculture sensible au changement climatique	0,00	142 675,75	0,00	142 675,75	0,00	285 351,51
1.1.268	Promotion de l'aquaculture en cage	0,00	6 317,30	6 317,30	6 317,30	6 317,30	25 269,21
1.1.269	Réhabilitation des étangs piscicole publique abandonnés	0,00	1 067,30	1 067,30	1 067,30	1 067,30	4 269,21
1.1.270	Réhabilitation/ création des centres d'alevinage et de diffusion des alevins	0,00	62 993,75	0,00	62 993,75	0,00	125 987,49
1.1.271	Création d'écloseries pour le développement de l'aquaculture et pisciculture	0,00	5 603,34	5 603,34	5 603,34	5 603,34	22 413,35
1.1.272	Renforcement du circuit de commercialisation	0,00	22 043,53	9 225,47	22 043,53	0,00	53 312,52
1.1.273	Renforcement de la surveillance zoo sanitaire	0,00	77 115,24	82 115,24	87 115,24	92 115,24	0,00
1.1.274	Appui à la recherche zootechnique	0,00	1 796,45	1 796,45	1 796,45	1 796,45	7 185,80
1.1.275	élaboration, adoption et vulgarisation des lois et normes sur la sécurité alimentaire	0,00	232 266,78	0,00	0,00	0,00	232 266,78
1.1.276	mise en place d'un cadre juridique conforme aux normes sanitaires alimentaire reconnues notamment dans les dispositions édictées par l'OMC et codes Alimentaires,	0,00	160 266,78	0,00	0,00	0,00	160 266,78
1.1.277	renforcement des capacités techniques des structures gouvernementales en charge de l'inspection, du contrôle qualité de la sécurité sanitaire des aliments au niveau des postes frontaliers	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
1.1.278	Acquisition des bateaux de pêche	61 670,89	716 676,47	0,00	0,00	0,00	1 025 030,91
1.1.279	Acquisition des canots rapide pour la surveillance de la pêche	0,00	9 222,43	7 627,38	7 627,38	7 627,38	32 104,58
1.1.280	Mise en place d'un mécanisme de collecte des données	0,00	232 266,78	0,00	0,00	0,00	232 266,78
1.1.281	repeuplement en poisson de lac	0,00	4 538,46	0,00	0,00	0,00	4 538,46
TOTAL GENERAL DU SECTEUR AGRICOLE		2 169 629,62	5 515 824,16	3 947 065,93	5 933 013,13	9 809 578,67	27 297 436,48

4.2.2 MINES ET HYDROCARBURES

❖ Énoncé de la mission

Développer un secteur minier et des hydrocarbures compétitif et durable susceptible de jouer le rôle du socle d'un pays émergent, tout en assurant la bonne gouvernance du secteur et en mettant en valeur de façon optimale les ressources et le territoire.

A. MINES

❖ Évolution récente et défis majeurs

Le secteur minier contribue pour la moitié à la formation du PIB. L'ouverture du secteur organisée par le Code minier plutôt libéral de 2002 a attiré de grands investisseurs étrangers, résultant dans l'augmentation fulgurante de la production minière au fil des années. En plus de la clause de stabilité, le Code Minier a instauré un régime fiscal attrayant du droit commun et exhaustif, introduit la notion de responsabilité sociale et environnementale des opérateurs miniers qui sont tenus de veiller au bien-être des populations locales, à la protection et à la réhabilitation de la faune, de la flore, de l'eau et de l'air affectés par leurs projets miniers respectif

Les **principaux défis** du secteur sont :

- 1) **Des ressources humaines de qualité** : il est plus qu'urgent d'attirer du personnel qualifié dans les domaines de la géologie, de chimie, des mines et de la métallurgie.
- 2) **L'actualisation des réserves** : l'actualisation des données géologiques et minières ;
- 3) **La transformation des produits bruts** : la création des chaînes de valeurs dans le secteur minier est l'étape cruciale pour faire du secteur un catalyseur.
- 4) **La protection de l'environnement minier.**
- 5) **L'encadrement de l'artisanat minier.**

❖ Développements récents

Au cours des cinq dernières années, le secteur a été marqué par deux développements intéressants : 1) l'initiative de la mise en place d'une chaîne de valeur des batteries des véhicules électriques ; et 2) l'encadrement des artisans miniers du cobalt.

En mars 2023, la RDC, la Zambie, et certains partenaires financiers (notamment AFREXIMBANK) ont signé un Accord-cadre afin de lancer l'étude de préfaisabilité d'une Zone Économique spéciale transfrontalière dédiée à la chaîne de valeur des batteries et des véhicules électriques sur la base des métaux tels que le cobalt, le nickel, le lithium, le manganèse, et le graphite. Le Conseil Congolais des Batteries créé par le gouvernement a pour mission de faire de la RDC un des grands producteurs des batteries électriques d'ici 2030-2040, tirant ainsi profit du processus mondial de décarbonation. Pour la réussite de cet ambitieux projet, la RDC doit décupler d'efforts pour combler les déficits en main d'œuvre qualifiée, en infrastructures de transport des matières premières, et en électricité.

L'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais est indispensables pour mettre la RDC dans la meilleure position pour tirer profit des opportunités offertes par la transition énergétique. Il s'agit, d'une part, de l'approvisionnement en ingrédients essentiels (le manganèse d'Afrique du Sud, le lithium du Zimbabwe, le graphite du Mozambique, de la Tanzanie et de Madagascar) et, d'autre part, de l'assainissement de la chaîne du cobalt congolais. Concernant ce deuxième point, il faut signaler deux faits marquants : la création en 2019 de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Minéraux Stratégiques (ARECOMS) et celle de l'Entreprise Générale de Cobalt (EGC). EGC a pour mandat de créer des conditions de travail décentes pour 17 000 artisans miniers tout en finançant des projets sociaux communautaires. La RDC a également mis en place en 2020 l'Agence Congolaise pour la Transition Écologique et le Développement Durable (ACTEDD) chargée de concevoir, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques relatives à la transition écologique.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Poursuivant les efforts engagés dans le plan sectoriel précédent, et tenant compte de grands enjeux mondiaux en cours, notamment dans le domaine de la transition énergétique, les objectifs ci-après :

- Promouvoir l'image de la RDC en tant que destination propice aux investissements miniers étrangers.
- Renforcer les capacités de l'administration minière.
- Intensifier les recherches géologiques et minières.
- Certifier les réserves minérales.
- Développer des chaînes de valeur dans l'industrie minière .

❖ Orientations stratégiques et mesures de facilitation

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles	✓ Accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés, en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur et universitaire, les centres de recherche scientifique, le ministère des affaires étrangères, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des programmes de formation continue ✓ Renforcer la coopération avec des centres de formation et de recherche étrangers.
Actualiser les réserves minérales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une base des données géologiques et minières ✓ Développer des infrastructures numériques des géo données ✓ Réaliser des études géologiques et économiques du potentiel minier
Développer une industrie minière compétitive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser l'état de lieux des sociétés minières de l'État transformées en sociétés commerciales, en veillant à la mise en adéquation de leurs plans stratégiques de développement et de leurs plans de restructuration ✓ Promouvoir l'industrie métallurgique et de la sidérurgie ✓ Valoriser les sous-produits de l'extraction métallurgique du cuivre, du cobalt, de l'or, et d'autres produits en vue de capter la demande des pays développés en minerais stratégiques, spécialement dans les filières de 3T (Tin, Tantalum et Tungstène), du lithium, du germanium, etc. ✓ Réaliser la ZES transfrontalière pour la chaîne de valeur des batteries des véhicules électriques ✓ Renforcer les engagements en matière de responsabilités sociales et environnementales des opérateurs miniers ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan énergétique et un plan de désenclavement des sites miniers
Améliorer la performance de l'artisanat minier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des acteurs de l'exploitation artisanale ✓ Mettre en place des plans de développement de la petite mine ✓ Élaborer un Guide de bonnes pratiques pour l'organisation et l'amélioration de l'exploitation minière artisanale et de la petite mine ✓ Optimiser le fonctionnement des ZEA et assurer l'encadrement des exploitants artisanaux dans des coopératives minières
Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un fonds de promotion du secteur minier dans le but d'améliorer la position de la RDC dans les classements mondiaux (Revenue Watch Index, Behre Dolbear, Fraser Institute, Transparency International), promouvoir l'entrepreneuriat, et vendre l'image de la RDC dans les grands forums miniers mondiaux ✓ Renforcer les mesures de protection des investissements (stabilité du régime fiscal, garanties diverses contre l'expropriation, etc.) ✓ Assurer la traçabilité des substances minérales issues de l'exploitation minière artisanale ✓ Améliorer la gestion environnementale des sites miniers.

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Mise en place d'un logiciel pour l'interconnexion de l'Administration des Mines, les Régies financières et les banques commerciales	- Taux d'accroissement des recettes minières	-	100%
	- Niveau de l'interconnexion entre l'administration de mines et les régies financières et les banques	-	100%
	- Nombre des banques commerciales et régies financières interconnectés avec l'administration de Mines	-	100%
Mise en place d'un répertoire des sites miniers	- Nombres des sites répertoriés	-	-
Certifications des réserves et substances minières	- Nombre des réserves minières certifiées	-	-
	- Nombre des substances minières certifiées	-	-
Création des écoles de gemmologie et taillerie des diamants	- Nombre d'écoles créées	0	26
Transformation de diamant brut	- Quantité des diamant transformés ou taillés en carats	-	-
Renforcement des capacités des structures chargées de la protection de l'environnement minier	- Nombre des structures renforcées	-	100
Dotations des locaux aux agents et cadres de l'Administration des Mines	- Nombre des locaux	-	-

Éradication du travail d'enfants dans les mines et sites miniers artisanaux	Nombre d'enfants travaillant aux sites miniers artisanaux	-	0
Création des zones d'exploitation artisanales	Nombres des zones d'exploitation artisanale	-	26
Dotation des équipements de bureau et électroménagers aux services de l'Administration des Mines	- % des besoins en équipements de bureau et électroménagers couverts	-30%	100%
Promotion du secteur des mines en Rd Congo	- Nombre de conférences organisées	0	4
renforcement des capacités des exploitants artisanaux	- Nombre d'exploitants artisanaux formés	0	7500
Suivi de la traçabilité des minerais	- Niveau de traçabilité	0	100%
Création des comptoirs	- Nombre de comptoirs	0	27%

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Interconnexion de l'Administration, des Services des Mines, des Banques commerciales et des Régies Financières	104 799 572	104 799 572				
Équipements et matériels d'exploration et de recherches géologiques pour la certification des réserves minières	25 749 970 055	-	8 583 323 351,68	8 583 323 351,68	8 583 323 351,68	
Cartographie géologiques	19 814 855 984,27	-	6 604 951 994,75	6 604 951 994,75	6 604 951 994,75	
Équipement de laboratoire pour le CEEC dans les provinces de : Ituri, Haut-Uélé, Tshopo, Nord-Kivu, Sud-Kivu,	5 264 799 516,02	-	5 264 799 516,02			

Maniema et Kinshasa						
Construction des écoles de gemmologie et de taillerie de diamant	5 662 694 922		2 831 347 461	3 114 482 207,1		
Construction d'un immeuble R+13 devant abriter les services de l'Administration des Mines / SG et le Cabinet de ministre	44 634 751 501		14 878 250 500,3	14 878 250 500,3	14 878 250 500,3	
Acquisition équipements de Bureau et électroménagers pour l'Administration des Mines	1 187 844 861		1 187 844 861			
Relance du centre de retraitement des minerais	255 500 000		255 500 000			
Lutte contre le travail des enfants	577 500 000		144 375 000	144 375 000	144 375 000	144 375 000

dans les mines et les sites miniers artisanaux						
Institution des zones d'exploitation artisanales	831 764 705,88		207 941 176	207 941 176	207 941 176	207 941 176
Organisation annuelle des conférences minière de la RDC	5 962 000 000		1 490 500 000	1 490 500 000	1 490 500 000	1 490 500 000
Formation des exploitants artisanaux regroupés en coopératives en gestion environnementale, en techniques simples d'exploitation, d'hygiène, de santé et de sécurité	4 135 360 000		1 033 840 000	1 033 840 000	1 033 840 000	1 033 840 000
Achat et installation d'un logiciel ou	750 000 000		750 000 000			

application de la traçabilité minière						
Installation des comptoirs	8 275 000 000		2 758 333 333	2 758 333 333	2 758 333 333	

B. HYDROCARBURES

❖ Évolution récente et défis majeurs

La RDC dispose de trois bassins sédimentaires identifiés (bassin côtier, Cuvette centrale et le bassin de la branche ouest du rift africain). Actuellement, seul le bassin côtier est en phase de production. Le niveau de production est toutefois faible. Il était estimé à 25.000 barils/jour en 2010, dont 15 000 onshore et 10 000 offshore. Le niveau de production est à la baisse à cause de conditions techniques des gisements exploités. Malgré l'attribution des concessions dans les deux autres bassins, aucun projet n'y a pris corps. Le pays dispose également de réserves de gaz méthane dans le lac Kivu.

L'absence des données géologiques certifiées sur les réserves pétrolières et gazières consécutive à l'insuffisance des recherches et d'exploration des bassins sédimentaires identifiés est l'un des facteurs majeurs qui entravent le développement de ce secteur. Bien que la loi n° 15/012 du 1^{er} août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret n° 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement des hydrocarbures aient fixé le cadre légal et réglementaire, beaucoup reste à faire pour que le pays dispose de tous les mécanismes nécessaires pour attirer des investisseurs de premier rang et ainsi faciliter l'exploration des bassins sédimentaires. L'Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles (NRGI), organisme indépendant qui évalue périodiquement la manière dont les pays les plus riches en ressources naturelles (dont la RDC) gèrent leurs ressources pétrolières, gazières et minérales, a attribué la note de 38 sur 100 pour l'exercice 2021, en ce qui concerne les ressources des hydrocarbures. Cette évaluation et bien d'autres encore mettent en exergue le besoin de rendre plus transparents les processus de conclusion des contrats, l'établissement d'un registre pétrolier, le suivi des exigences légales relatives aux études d'impact environnemental, ainsi que le besoin de la mise en place du Fonds pétrolier pour les générations futures.

En ce qui concerne la commercialisation des produits pétroliers raffinés, le pays est fortement dépendant des importations à la suite de l'arrêt des activités de raffinage en RDC intervenu depuis 1999 avec comme corollaire des pénuries chroniques rendant aléatoire et hypothétique la couverture totale des besoins nationaux, particulièrement dans l'arrière-pays. L'insuffisance des capacités de stockage des produits pétroliers dans plusieurs provinces et l'état défectueux des infrastructures existantes limitent l'approvisionnement régulier.

Le secteur des hydrocarbures fait face à quelques **défis majeurs**, à savoir :

- 1) **La faiblesse de l'entreprise nationale chargée de l'amont pétrolier.-** La SONAHYDROC ne dispose pas d'une assise financière et technique adéquate au rôle attendu d'elle. Dans un régime de contrats de partage de production, les investisseurs sont appelés à supporter la charge financière des coûts d'exploration, ce que la SONAHYDROC ne sait pas faire, se laissant porter dans tous les contrats de concessions signés par le gouvernement.
- 2) **L'accès au bassin occidental (bassin côtier).-** La RDC a de la peine à accéder à son bassin occidental à cause de l'incertitude qui plane encore sur la délimitation de son Plateau continental et l'exploitation de la ZIC conclue avec l'Angola. Cette Zone d'intérêt commun regorge d'importantes réserves offshore.
- 3) **La confirmation des réserves pétrolières et gazières de la Cuvette centrale.-** : La RDC a intérêt à lever l'énigme sur le potentiel en hydrocarbures dans ce bassin qui s'étend sur 800 000 km², des environs de Kinshasa jusqu'à l'ex-Province Orientale.
- 4) **La confirmation des projets initiés dans le bassin de l'Est.-** : Ce bassin qui comprend au nord le rift Albertin fait déjà l'objet d'une activité économique du côté ougandais. Comme pour les potentiels gisements du Tanganyika, l'exploration et l'exploitation sont fortement perturbées par la situation sécuritaire, les enjeux géopolitiques (notamment la volatilité des relations avec les pays voisins), et les risques environnementaux.
- 5) **L'exploitation des réserves de gaz méthane du lac Kivu.-**

❖ **Développements récent**

En juillet 2022, le gouvernement a lancé des appels d'offres internationales sur 3 blocs gaziers du Lac Kivu (Lwandjofu, Idjwi, Makelele) et 27 blocs pétroliers répartis sur 4 bassins sédimentaires (3 blocs du bassin côtier (Nganzi, Yema II, Matamba Makanzi II), 9 blocs du bassin de la Cuvette centrale, 4 blocs du bassin du Graben Albertine, et 11 blocs du Graben Tanganyika). Si les blocs gaziers ont fait l'objet d'attributions à des sociétés, il n'en est pas le cas pour les blocs pétroliers. Les calendriers des onze appels d'offres ont connu de nombreux reports.

❖ **Objectifs à l'horizon 2030**

Les objectifs poursuivis par le gouvernement dans le sous-secteur des hydrocarbures sont les suivants :

- Faire de la SONAHYDROC un acteur efficace dans l'amont et l'aval pétrolier.
- Libérer les obligations contractuelles et juridiques pour valoriser les blocs pétroliers et gaziers dont la maturité géologique et économique est confirmée.
- Définir et clarifier la frontière maritime avec l'Angola (le Plateau Continental) selon la convention de MONTE GOBAY de 1982 et préciser les zones d'exploration/exploitation pétrolière.
- Produire du carburant non polluant (biocarburant), construire des raffineries modernes et valoriser les sables asphaltiques de MAVUMA.
- Améliorer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités de la SONAHYDROC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de développement de l'entreprise et un plan de restructuration ✓ Combler le déficit en personnel qualifié ✓ Réhabiliter la flotte de la SONAHYDROC
Valoriser les ressources pétrolières et gazières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le processus de signature des contrats d'attribution des blocs pétroliers ✓ Exploiter le gaz méthane du lac Kivu pour la production de l'électricité ✓ Élaborer la cartographie et certifier les réserves pétrolières et gazières de la RDC ✓ Exploiter les sables asphaltiques de Mavuma pour la production des bitumes ✓ Appuyer le développement des biocarburants ✓ Entamer les négociations avec l'Angola sur la délimitation du Plateau continental (Ministère de l'Intérieur)
Améliorer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabiliter le pipe-line Matadi-Kinshasa ✓ Construire le pipe-line Muanda-Boma –Matadi ✓ Réhabiliter et construire des dépôts de stockage des produits pétroliers ✓ Construire une raffinerie moderne

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de développement de la SONAHYDROC	Taux d'exécution du plan stratégique de développement	-	70 %
Accélération du processus de signature des contrats d'attribution des blocs pétroliers et gaziers	Nombre des contrats d'attribution des blocs pétroliers et gaziers signés	- 4 blocs gaziers - 0 blocs pétroliers	10 blocs pétroliers
Exploitation des sables asphaltiques de Mavuma pour la production des bitumes	Nombre de contrats de signature d'exploitation	0	1
	Quantité des bitumes produits (tonnes)	0	500 000

Règlementation de sous-secteur des biocarburants	Niveau d'élaboration de la loi sur les biocarburants	0	100%
Construction d'une raffinerie moderne à Moanda	Niveau de construction de la raffinerie moderne de Moanda	0	80%
Construction d'un pipe-line Moanda-Boma –Matadi	Niveau de construction du pipe-line Moanda-Boma-Matadi	0	100 %

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Construction de la Tour des Hydrocarbures	15 084 395 050	1 500 000 000	4 980 944 851	5 479 039 336	6 026 943 269	0
Dégazage du golf de Kabuno	990 001 331 200	0	544 500 732 160	544 500 732 160	0	0
Exploitation du gaz méthane du Lac Kivu pour la production de l'électricité	901 600 000 000	0	901 600 000 000	0	0	0
Équipement en matériels pour la production de l'hydrogène et de télé-détection	314 283 840	0	314 283 840	0	0	0
Acquisition des matériels pour l'élaboration des états des lieux des bassins sédimentaires de la RDC	280 000 000	0	154 000 000	169 400 000	0	0

Élaboration de la cartographie des réserves pétrolières	920 000 000	0	253 000 000	278 300 000	303 130 000	336 743 000
Équipement et installation d'un laboratoire géologique et géochimique	2 933 000 000	0	806 575 000	887 232 500	975 955 750	1 073 551 325
Acquisition des matériels pour le découpage des blocs OUEST-CONGOLIENS	2 460 126 000	0	676 534 650	744 188 115	818 606 926,5	900 467 619
Construction d'une Raffinerie moderne	280 000 000 000	0	7 700 000 000 0	9 317 000 000 000	11 273 570 000 000	1 240 092 700 000 0
Construction pipeline Moanda – Boma - Matadi	56 000 000 0 00	0	15 400 000 0 00	16 940 000 000	18 634 000 000	20 497 400 000
Implantation de deux tanks de stockage des produits pétroliers à Kinshasa	11 176 625 000	0	3 073 571 87 5	3 380 929 062, 5	3 719 021 968 42	4 090 924 165 2
Implantation de trois tanks de stockage à Kasumbalesa	17 990 550 0 00	0	4 947 401 25 0	5 442 141 375	5 986 355 512	6 584 991 063
Carénage et mise en conformité des barges CH XVI, XVI, XVII, XVIII, XIX, et XX	15 000 000 000	0	4 125 000 00 0	4 537 500 000	4 991 250 000	5 490 375 000
Construction d'un terminal pétrolier à Mahagi	1 112 180 00 0	0	305 849 5000	336 434 450	370 077 895	407 085 685

4.2.3 TOURISME

❖ Énoncé de la mission

Développer et promouvoir le tourisme comme un secteur porteur de croissance et de diversification de l'économie en ambitionnant de devenir une destination touristique de référence en Afrique et dans le monde.

❖ Évolution récente et défis majeurs

Couvert de 70% de forêts, la RDC est un amalgame d'aires protégées, des réserves de faune et de chasse et de divers autres écosystèmes naturels de très grande valeur touristique. Le pays est donc sensé à être une destination d'écotourisme, sans oublier son riche patrimoine culturel. Cependant, en 2016 le pays n'a accueilli que 351 000 touristes, ce qui place la RDC au 159^{ème} rang mondial. En 2021, la RDC a généré environ 102 millions de dollars dans le secteur du tourisme, soit 0,15 % du PIB.

L'ambition du gouvernement est de faire de la RDC l'une des dix meilleures destinations touristiques en Afrique subsaharienne d'ici 2030, concrétisant ainsi la volonté politique de diversifier l'économie nationale. La promulgation de la loi n° 18/018 du 9 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme et l'élaboration en 2020 du Plan directeur intégré de développement du tourisme constituent des points d'ancrage pour la matérialisation de cette ambition. Le Plan directeur vise à attirer 2,5 millions de touristes à l'horizon 2025, tout en créant 200 000 emplois. Le pays compte également accroître sa capacité hôtelière à 30 000 lits sur la période 2020-2030.

Le développement du tourisme en RDC se heurte à un certain nombre de **défis** dont :

- 1) **La non-application des dispositions légales.-** Illustration des faiblesses du cadre institutionnel, le pays peine à tirer profit de tous les instruments prévus dans la loi.
- 2) **L'inexistence d'une stratégie marketing-** La RDC a besoin de préciser son produit touristique et son positionnement sur la carte du tourisme international.
- 3) **L'insuffisance des infrastructures de base.-** Les infrastructures aéroportuaires, hôtelières, de transport interne, de télécommunications, et de logistique financière sont insuffisantes et de faible qualité.
- 4) **L'insuffisance des ressources humaines de qualité.-** L'offre de main d'œuvre dans ce secteur est insuffisante par manque d'une politique de formation.
- 5) **L'insécurité et l'enclavement des zones d'écotourisme** prive les potentiels touristes des occasions de visiter la RDC.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
----------------------------------	--------------------------------

Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le cadre de concertation des acteurs du secteur, y compris les outils pour le développement des PPP et les échanges d'expériences avec d'autres pays ✓ Mettre en place les instruments et les plateformes de collecte des données ✓ Renforcer les capacités de l'administration du tourisme et de l'ONT ✓ Élaborer et mettre en œuvre une politique de formation du personnel ✓ Normaliser le secteur en édictant des critères de classification
Mettre en œuvre une stratégie de marketing de la place RDC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Commander une étude de stratégie marketing ✓ Promouvoir et valoriser les grands événements culturels et historiques ✓ Promouvoir le tourisme dans les aires protégées en dotant celles-ci des Plans d'aménagement et de gestion qui tiennent compte des zones d'expansion touristique et de mesures de sécurité ✓ Assouplir les conditions de délivrance du visa congolais ✓ Produire les guides provinciaux du tourisme
Accroître l'offre des infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformément au Plan d'Aménagement du territoire
Créer des Zones de développement et d'expansion touristique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un Compte Satellite du tourisme (CST) ✓ Réhabiliter, sécuriser et développer des infrastructures touristiques sur les sites déjà identifiés ✓ Produire des guides provinciaux du tourisme scolaire ✓ Renforcer la normalisation de l'environnement touristique ✓ Promouvoir le tourisme urbain, mémoriel et patrimonial. ✓ Réhabiliter, sécuriser et développer en PPP des infrastructures touristiques sur les sites déjà identifiés : <ul style="list-style-type: none"> • <i>STN (Kinshasa)</i> • <i>Hôtel du Lac Mai Ndombe</i> • <i>Site Lumumba (Haut Katanga)</i> • <i>Cité Royale de Bunkeya (Lualaba)</i> • <i>Maison du Souvenir (Nsiamfumu/Kongo Central)</i> • <i>Lac vert (Goma/Nord Kivu) ;</i> • <i>Jardin zoologique de Kinshasa ;</i> • <i>Projet route des esclaves/Kongo Central.</i>

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance [A COMPLÉTER]**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Encadrement xxxxx			

❖ Projets-clés (en USD) A CONVERTIR EN CDF

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Réhabilitation du Site Touristique de la N'sele	1.153.846,14	835.425	318.421,14			
Réhabilitation Hôtel du Lac Mai Ndombe	-	142.230	100.000	42.230		
Réhabilitation Site Lumumba (Haut Katanga)	-	-	-	50.000	30.000	20.000
Réhabilitation Site Royale de Bunkeya (Lualaba)	82.130		51.000	15.565	15.565	
Réhabilitation Maison du Souvenir (Nsiamfumu/Kongo Central)	40.000	40.000				
Réhabilitation Lac vert (Goma/Nord Kivu)	82.410,95	82.410,95				
Réhabilitation Jardin zoologique de Kinshasa	130.320	130.320				
Réhabilitation Route des esclaves/Kongo Central	162.420		100.000	62.420		
Construction du Bâtiment d'Administration du Tourisme	12.000.000	8.000.000	2.000.000	2.000.000		
Réhabilitation du Site Touristique de KITONA (LIPENS) à Masimanimba	576.923,10	380.000	196.923			

Réhabilitation Bâtiment Administration de Goma	109.242	109.242				
---	---------	---------	--	--	--	--

4.2.4 INDUSTRIE MANUFACTURIERE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Promouvoir l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive en dotant le pays d'un tissu industriel et commercial dynamique, compétitif et responsable en matière d'environnement et de développement durable. Cette vision se fonde sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs agricoles et extractives et sur l'intégration des chaînes de valeurs régionales voire mondiales.

❖ Évolution récente et défis majeurs

L'industrie manufacturière congolaise est aujourd'hui inexistante, elle a été presque complètement détruite en 1991-1993 lors de violentes manifestations populaires. Elle tarde à se remettre notamment à cause d'un environnement peu propice aux investissements. Sa contribution à la formation du PIB est tombée de 25-30 % en moyenne avant 1990 à 6,2 %.

Les principaux défis à relever pour une industrialisation de diversification et d'intégration régionale portent sur : (i) attractivité de l'économie congolaise ; (ii) productivité, compétitivité et rendement des entreprises existantes et naissantes ; (iii) développement de l'industrie verte ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (v) conformité de la politique commerciale avec les engagements internationaux ; (vi) diversification de produits et augmentation d'exportations ; (vii) construction des infrastructures d'intégration régionale, de communication, de stockage et de commercialisation de biens ; (viii) poursuite de réformes et mise en œuvre des réformes engagées pour l'industrialisation et la commercialisation ; et (ix) développement de la métrologie pour assurer la compétitivité des produits congolais sur les marchés régionaux.

La RDC doit vaincre cinq **principaux défis** pour réussir son industrialisation. Il s'agit de :

- 1) **L'assainissement du climat des affaires.**- Plus qu'un simple énoncé des réformes à mettre en œuvre, le pays a besoin d'instaurer un dialogue secteur public-secteur privé permanent, sur la base d'un leadership fort de l'État et de l'adoption d'une approche volontariste d'industrialisation. Le dialogue devrait se traduire dans l'accompagnement des entreprises par l'État dans l'importation des équipements et des technologies nécessaires à la transformation industrielle.
- 2) **Une stratégie de développement des PMI.** En plus de la promotion d'une culture industrielle qui est capitale à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs nationaux ouverts au monde, la stratégie doit faciliter l'accès aux marchés, aux crédits et à une main d'œuvre qualifiée ainsi que les échanges interbranches.

- 3) **La normalisation.-** Le gouvernement doit consacrer la normalisation, la métrologie et l'assurance qualité pour stimuler les échanges commerciaux, plus particulièrement dans le cadre de la ZLECAf.
- 4) **Le développement des infrastructures.-** Le gouvernement doit déployer des efforts considérables pour doter le pays des infrastructures qui permettent et facilitent les processus de transformation industrielle. Trois domaines sont prioritaires : l'énergie, les transports, et la communication.
- 5) **Le développement des ressources humaines.-** Le gouvernement doit intensifier les efforts pour réussir l'universalisation de l'éducation primaire, la qualification professionnelle, et l'adéquation formation-emploi.

❖ **Développements récents**

Pour réindustrialiser la RDC, le gouvernement a adopté le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles (DPSI) couvrant la période 2019-2023. Le PDSI a identifié six axes stratégiques spécifiques, à savoir : (i) le renforcement des capacités des institutions responsables du secteur (planification et programmation) ; (ii) le développement des espaces industriels ; (iii) la promotion de la normalisation, de la métrologie légale et de la propriété industrielle ; (iv) la promotion d'un développement industriel respectant l'environnement ; (v) l'intégration ciblée des filières prioritaires et (vi) l'amélioration de l'accès aux intrants et le renforcement du partenariat public – privé (PPP).

Le gouvernement a également produit un document opérationnel du DPSI, le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI). Pour opérationnaliser le DPSI, le PDI a, sur la base des dotations en ressources, des contraintes spécifiques et des opportunités d'affaires, identifié en six zones industrielles : (i) Zone Ouest : Kinshasa, Kwilu, Kwango, Mai Ndombe, Kongo Central ; (ii) Zone Sud : Haut Katanga, Lualaba, Haut Lomami, Tanganyika ; (iii) Zone Centre : Kasai oriental, Kasai central, Kasai, Lomami ; (iv) Zone Est : Maniema, Nord Kivu, Sud Kivu ; (v) Zone Nord-Est : Tshopo, Bas Uele, Haut Uele, Ituri ; (vi) Zone Nord-Ouest : Nord Ubangi, Sud Ubangi, Mongala, Tshuapa, Equateur.

L'approche des Zones Économiques Spéciales a pris de l'élan avec le démarrage des activités de production industrielle dans la ZES de Maluku, à Kinshasa. La firme Saphir Ceramics fabrique des carreaux et des faïences. Il faut également signaler l'initiative de la ZES à la frontière avec la Zambie dédiée à la fabrication des batteries électriques.

❖ **Objectifs à l'horizon 2030**

Dans le but de bâtir une économie diversifiée et compétitive, le gouvernement vise quatre objectifs majeurs :

- Promouvoir la compétitivité, l'attractivité et l'entrepreneuriat nationaux et développer le commerce et l'industrie.

- Aménager des espaces industriels et développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays.
- Optimiser la participation du pays aux organisations régionales.
- Promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturiers et des services.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Assainir le climat des affaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre la matrice des réformes élaborées par la CCA.
Promouvoir la compétitivité, l'attractivité et l'entrepreneuriat nationaux et développer le commerce et l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place les mécanismes de financement des industries locales en créant les marchés financiers et les institutions de rachat de créances ✓ Développer des programmes de formation continue et adaptée aux besoins des PME/PMI et industries ✓ Renforcer les initiatives destinées à stimuler la production nationale des biens et services ✓ Appuyer la vulgarisation des sources d'approvisionnement compétitifs et mise en place des stocks stratégiques ✓ Adapter les programmes de formation et académiques aux métiers d'entrepreneuriat et de création d'entreprises.
Aménager les espaces industriels et développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implanter les Zones Économiques Spéciales (ZES) ✓ Créer des Parcs Agro-industriels (PAI) ✓ Protéger la propriété intellectuelle et industrielle ; ✓ Institutionnaliser et vulgariser les normes en vue de préparer les PME/PMI et industries congolaises aux exigences du commerce international et de l'intégration régionale ✓ Octroyer des facilités aux industries qui transforment intégralement les matières premières dans le pays ✓ Orienter les nouveaux investissements (par le PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main-d'œuvre locale.
Optimiser la participation du pays aux organisations régionales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ratifier les différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre-échange régionale et continentale ✓ Construire des postes à arrêts unique au niveau des frontières de la RDC ✓ Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers ; ✓ Lutter contre le fractionnement des marchandises aux frontières ✓ Étendre le Régime Commercial Simplifié (RECOS) et des Bureaux d'Information Commerciale sur toute l'étendue du pays.

Promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturiers et des services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le suivi de la réglementation commerciale ✓ Développer le commerce électronique ✓ Accroître la participation de la RDC aux chaînes de valeur stratégiques pour une connectivité accrue aux marchés ✓ Renforcer le mécanisme d'accès aux facteurs de production.
--	--

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance [A COMPLÉTER]

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
1. Identification et l'aménagement des sites d'implantation des Zones Économique Spéciale et de sites des parcs-agro industriels	Nombre des sites de zone économique spéciale identifiés ;	0	5
	Nombre de site de zone économique spéciale aménagé ;	0	5
	Nombre des sites de parcs-agro industriels identifiés ;	0	5
	Nombre des sites de parcs-agro industriel aménagé	0	5
1. Obtention du titre minier et de la signature du contrat foncier.	- Nombre de titre minier obtenu ; - Nombre de contrat foncier signé.	0 -	1 -
2. Réalisation de l'audit technique (audit mécanique et électrique) de l'outil de production. - La réparation du poste électrique haute tension de la CINAT.	La capacité installée des machines Niveau de tension électrique de la CINAT	500 Sacs/jrs -	5.000Sacs 100%
3. La mise en place d'une base des données informatisées, connectées au réseau l'OMPI	Niveau de la Base des données informatisées, connectées au réseau l'OMPI	0	1
4. Installation des laboratoires assurance	Nombre de laboratoires installés	0	1

qualité et métrologique			
5. Réalisation de l'État de lieux des différents corridors de développement industriel	Nombre de corridor de développement industriel aménagés	0	4
6. Achat d'équipement informatique	- nombre d'ordinateur - Nombre d'imprimante Nombre de clés USB	- - -	- - -
7. Renforcement des capacités matérielles	Nombre des mobiliers acquis	15	60
8. État de lieux et des unités industrielles financés	Nombre des industries relancées	00	50
9. Financement des unités industrielle de recyclage des déchets industrielles	Nombre des industries de recyclage	00	6
10. Formation des agents et cadres pour accompagner le processus d'industrialisation	Nombre d'Agents et Cadres formés	100	2 .000
11. Organisation des ateliers d'élaboration des programmes des formations adaptés aux métiers de l'industrie et de formation permettant de maîtriser les technologies étrangères pour des reproductions similaires	Nombre de programmes des formations adaptés Nombre de cadre formé à l'étranger	0 -	5 100
12. sensibilisation des industriels aux normes environnementales	- Niveau de	0	100%

✓ **Actions clés/réformes :**

- Mise en place des mécanismes de financement des industries locales en créant les marchés financiers et les institutions de rachat des créances ;
- Développement des programmes de formation continue et adaptée aux besoins des PME/PMI et industries ;
- Renforcement des initiatives destinées à stimuler la production nationale des biens et services ;
- Appui à la vulgarisation des sources d'approvisionnement compétitifs et mise en place des stocks stratégiques ;
- Adaptation des programmes de formation et académiques aux métiers d'entrepreneuriat et de création d'entreprises.

✓ **Actions clés/réformes :**

- Implantation des Zones Économiques Spéciales (ZES) ;
- Création des Parcs Agro-industriels (PAI) ;
- Protection de la propriété intellectuelle et industrielle ;
- Institutionnalisation et vulgarisation des normes en vue de préparer les PME/PMI et industries congolaises aux exigences du commerce international et de l'intégration régionale ;
- Octroi de facilités aux industries qui transforment intégralement les matières premières dans le pays ;
- Orientation de nouveaux investissements (par le PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main-d'œuvre locale.

✓ **Actions clés/réformes :**

- Ratification de différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre-échange régionale et continentale ;
- Construction des postes à arrêts unique au niveau des frontières de la RDC ;
- Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers ;
- Lutte contre le fractionnement des marchandises aux frontières ;
- Extension du Régime Commercial Simplifié (RECOS) et des Bureaux d'Information Commerciale sur toute l'étendue du pays.

✓ **Actions clés/réformes :**

- Renforcement du suivi de la réglementation commerciale ;
- Développement du commerce électronique ;
- Accroissement de la participation de la RDC aux chaînes de valeur stratégiques pour une connectivité accrue aux marchés ;
- Renforcement du mécanisme d'accès aux facteurs de production.

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
1. Implantation d'une Zone Économique Spéciale par Zone Industrielle	55.000	16.000	14.000	10.000	8.000	7.000
2. Implantation des cinq Parcs Agro- Industriels dans les Zones Industrielles (Nord - Est, centre, Sud, Est, Nord - Ouest)	88.000	15.000	19.000	20.000	14.000	20.000
3. Opérationnalisation de la Zone Économique Spéciale transfrontalière de KINSEVERE dédié a la chaine de valeur des Batteries sur base de Métaux tels que les Cobalt le lithium	74.500	12.000	15.000	18.500	12.000	17.000
4. Opérationnalisation de la cimenterie de Maïko	140.000	20.000	50.000	70.000	00	00
4. La relance de la cimenterie nationale (CINAT)	50.000	20.000	20.000	10.000	00	00
5. Modernisation de la gestion de la Propriété Industrielle	900	400	300	200	00	00
6. Modernisation du système normatif et métrologique	900	400	300	200	00	00

7. Aménagement des Corridors de Développement Industriel.	10.500	3.000	4.000	1.500	1.000	1.000
9. Acquisition des Véhicules Terrestres	4.500	3.000	1.000	500	00	00
10. Acquisition des équipements Informatiques	750	300	200	150	100	00
11. Réhabilitation des industries aux arrêts	42.000	10.000	7.000	10.000	11.000	4.000
12. Implantation des unités de recyclage des déchets industriels	2.300	300	450	500	550	500
13. Renforcement des capacités des Agents et cadres du Secrétariat Général	2.000	200	300	400	500	600
14. Promotion de l'industrie verte	1.500	200	300	350	350	300
Total Général	477.150					

4.2.5 ENTREPRENEURIAT ET PME

❖ Énoncé de la mission du secteur

Promouvoir ce secteur en améliorant l'environnement des affaires afin de permettre la création des millions d'emplois et promouvoir l'émergence de la classe moyenne d'hommes et des femmes d'affaires millionnaires.

L'Ordonnance n° 90-022 du 11 janvier 1990 portant création du Ministère des Petites et Moyenne et de l'Artisanat fixe les missions régaliennes comme suit :

1. Encadrement ;
2. Promotion et
3. Protection des PME Congolais.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET DÉFIS MAJEURS

Évolution récente

Le Gouvernement de la République avec l'appui de certains partenaires a pu mettre en place des politiques incitatives de relance du secteur. On peut en citer quelques cas à titre indicatifs :

- Promulgation de la Loi sur la sous-traitance dans le secteur privé avec ses mesures d'applications en 2017 ;
- Projet d'Appui au Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME) avec un financement de cent (100) millions de dollars américains de la Banque mondiale depuis 2019 ;
- Adoption à la 34^{ème} Réunion du Conseil des Ministres du 04 juin 2020 du Programme National de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo, PRONADEC en sigle ;
- Mise en place des différentes structures du Ministère (Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo (FOGEC), Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo (ANADEC), Agence pour la Promotion de la Classe Moyenne (APROCM), Autorité de Régulation de la Sous-traitante (ARSP),
- Existence des Incubateurs des PME (Maison de l'Entrepreneuriat, incubateur Cuir, incubateur huile etc.) ;
- Promulgation de deux Ordonnances-Lois sur la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Startups ainsi que celle relative à Promotion de l'Artisanat et les décrets, arrêtés y relatifs;
- Élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat et des PME (SNDEPME) validé par la commission technique.

Défis majeurs

En RDC le secteur des MPMEA, est confronté à un large éventail de défis institutionnel, financiers et autres parmi lesquels un accès limité aux technologies et aux marchés. S'y ajoutent aussi la question du manque d'information, des compétences de gestion au sein des PME et la capacité inadéquate de mise en conformité avec les normes et la certification.

De manière concrète, ces défis gravitent autour d'une trilogie d'appuis déclinés en trois « 3C » décrits ci-dessous, à savoir :

2. « C » **comme Capacité** ; le renforcement des capacités des ressources humaines et la promotion de l'esprit d'entreprise, avec une orientation vers la recherche et l'innovation ainsi que la mise en place d'un dispositif institutionnel plus adéquat et ouvert ;
3. « C » **comme Crédit** : l'accompagnement financier et non financier plus favorable et diversifié
4. « C » **comme Contrat**. des incitations de la majorité des MPMEA de sortir de l'économie informelle pour être plus productifs et plus compétitifs sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs, dans l'optique de la transformation économique et sociale du pays grâce à l'entrepreneuriat.

Le tout sur fond d'un grand « C » représentant le **Climat des affaires assaini**,

Objectifs à l'horizon 2030

Dans le but de bâtir une économie diversifiée et compétitive, le Ministère de l'Entrepreneuriat, PME se fixe les objectifs ci-après :

1. Renforcer le cadre légal et institutionnel ;
2. Formaliser le secteur informel ;
3. Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, femmes et des personnes vivant avec handicap
4. Promouvoir l'émergence de la classe moyenne ;
5. Promouvoir l'entrepreneuriat national.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
<p>Renforcer le cadre légal et institutionnel et appuyer les organisations professionnelles (OP)</p> <p><i>Cet objectif stratégique vise à légiférer, réglementer, organiser le secteur et opérationnaliser le cadre de concertation du secteur</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vulgariser tous les textes légaux et actes réglementaires du secteur ; ✓ Appuyer les Organisations professionnelles et les corps des artisans; ✓ Apporter un appui de facilitation (subventions, équipements, techniques...) des MPMEA/PMI aux structures d'encadrement <p>(ANADEC, FOGEC, APROCM, COPEMECO, FENAPEC, FEC...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités techniques, managériales... des agents et des structures d'encadrements.

<p>Améliorer l'accès des PME aux services non financiers support aux PME</p> <p><i>Cet axe vise à formaliser le secteur informel et renforcer le cadre des MPMEA en termes de productivité et de compétitivité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier, recenser et cartographier les MPMEA au travers des Organisations Professionnelles d'employeurs (OP); ✓ Concevoir les dispositifs d'accompagnement ; - Implanter des incubateurs pilotes d'entreprises; - Implanter des galeries pilotes de vernissage exposition-vente des produits artisanaux; - Créer des centres de développement des MPMEA/PMI; - Coworkings. - Etc.
<p>Améliorer l'accès des PME aux financements :</p> <p><i>Cet objectif stratégique vise à accompagner les MPMEA/PMI auprès des institutions de financement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les MPMEA/PMI vers les structures de financement; ✓ Mettre en place la politique des micro-crédits en faveur des MPMEA ; ✓ Favoriser le plaidoyer pour l'implantation des IMF dans les milieux urbains et ruraux;
<p>Promouvoir la Formation – Éducation – Recherche – Développement :</p> <p><i>Cet objectif stratégique vise à valoriser les ressources humaines et à promouvoir la recherche et le développement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser les ressources humaines ; ✓ Promouvoir la recherche et le développement;
<p>Améliorer le climat des affaires et développer les marchés des PME :</p> <p><i>Cet objectif stratégique vise à assainir l'environnement des affaires et développer un marché intérieur favorable aux MPMEA /PMI et un marché international porteur pour les MPMEA/PMI.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre la feuille de route gouvernementale sur l'amélioration du climat des affaires en RDC; ✓ Vulgariser des mesures/reformes relatives à l'amélioration de climat des affaires; ✓ Revisiter l'Ordonnance-Loi sur le petit commerce en RDC; ✓ Développer les marchés nationaux et internationaux; ✓ Valoriser des produits des MPMEA/PMI locales; ✓ Vulgariser des normes du secteur PME.

Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Formalisation du secteur informel	Pourcentage de MPMEA formalisés	20% de MPMEA	50% de MPMEA
Mise en place des dispositifs d'accompagnements des MPMEA	Nombre d'incubateur dispositif	3	15
	Nombre de galerie d'exposition	0	10
	Nombre de centre de développement des MPMEA	1	10
	Nombre de Coworking	1	10
Facilitation d'accès au financement des Micros Petites, Moyennes Entreprises et Artisanat (MPMEA)	Niveau d'accès de MPMEA au financement	-	85%
Développement/ Création des marchés nationaux et internationaux	Nombre de marchés national développés/Crétés	1	15
	Niveau de participation aux marchés internationaux	-	45%
Renforcement du cadre légal, institutionnel et appui aux organisations professionnelles (OP)	Niveau de réglementation du cadre légal	25%	75%
	Nombre d'agent formé	300	5000
	Niveau d'appuis aux Organisations Professionnelles	0	100%

Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Identification, Recensement et Cartographie des MPMEA	67 000	10 000	12 000	14 000	15 000	16 000
Mise en place des mesures incitatives des formalisations des MPMEA	40 000	5 000	6 000	8 000	9 000	12 000
Vulgarisation des textes légaux et actes réglementaires	60 000	8 000	10 000	13 000	14 000	15 000
Implantation des incubateurs pilotes des MPMEA	66 000	10 000	11 000	13 000	15 000	17 000
Implantation des galeries pilotes d'exposition et vente des produits artisanaux	45 000	7 000	8 000	9 000	10 000	11 000
Création des centres de développements des MPMEA	35 000	5 000	6 000	7 000	8 000	9 000
Création des coworking	38 000	5 000	7 000	8 000	9 000	10 000
Accompagnement des MPMEA vers les structures des financements	42 000	5 000	7 000	8 000	10 000	12 000
Organisation des foires et expositions spécialisées pour les MPMEA	63 000	10 000	11 000	12 000	14 000	16 000
Valorisation des produits des MPMEA locales	37 000	5 000	6 000	7 000	9 000	10 000

Construction des bâtiments administratifs pour le Secrétariat Général, ANADEC, ARSP, APROC, FOGEC, OP	61 000	10 000	11 000	12 000	13 000	15 000
---	---------------	--------	--------	--------	--------	--------

4.2.6 COMMERCE AVEC LE RESTE DU MONDE

❖ Énoncé de la mission

Faire de la RDC un acteur majeur sur le marché unique africain en cours de formation dans le cadre de la ZLECAf et des communautés économiques régionales dont elle est membre.

❖ Évolution récente et défis majeurs

La politique commerciale de la RDC s'inscrit davantage dans l'objectif de faire participer le commerce à la lutte contre la pauvreté. Sur ce, le gouvernement tient à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux.

Dans cette perspective, le Gouvernement s'efforce de mettre en œuvre la stratégie commerciale par certaines réformes spécifiques, notamment la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges, justifiant la création par arrêté ministériel, en juillet 2017, du Comité National de Facilitation des Échanges (CNFE). Le gouvernement s'est aussi engagé à finaliser l'opérationnalisation du Guichet Unique Intégral du Commerce extérieur qui devra désormais prendre en compte tout le circuit des opérations d'importation et d'exportation depuis le pré-dédouanement jusqu'au post-dédouanement, en passant par le dédouanement. Ce qui contribuera largement à réduire les tracasseries administratives par l'assouplissement des procédures et formalités aux frontières et obtenir des statistiques fiables du commerce extérieur.

Au plan régional, le Gouvernement renforce sa coopération économique et commerciale avec ses partenaires régionaux. A ce titre, il a mis en œuvre un tarif douanier préférentiel induit dans la perspective de sa participation à la zone de Libre échanges du COMESA. Il dynamise sa participation aux négociations commerciales régionales, notamment celles sur les services à la SADC, et rend plus efficace la mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOs), et augmente le nombre de bureaux d'informations commerciales(BIC).

Pour mieux participer au commerce intra-africain le Gouvernement de la RDC a signé en mars 2018 à Kigali (RWANDA) l'Accord instituant la Zone de Libre Échange continentale africaine (ZLECAf). Le Gouvernement vient de renforcer sa capacité d'analyses et de négociations commerciales par la création du Comité Nationale de Négociation Commerciale. La RDC a mis en place des outils stratégiques à savoir : l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) ; le Document de 2ème Examen des

Politiques Commerciales (EPC) et le Document de la Stratégie Commerciale Nationale ; qui identifient de nombreux obstacles qui plombent le développement du commerce extérieur et la participation de la RDC au Système Commercial Multilatéral. Au nombre de ces obstacles figurent notamment les tracasseries administratives, la difficulté d'accès aux marchés extérieurs, les problèmes de Normalisation et la métrologie, rendant ainsi les produits congolais moins compétitifs, les contraintes liées à l'environnement favorable à la diversification, lesquelles impliquent notamment la disponibilité des infrastructures, l'accès au financement, sans oublier le retard dans la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux.

Le positionnement géographique de la RDC est à multiples facettes : 9 pays voisins avec des frontières qui s'étalent sur des milliers de kilomètres. C'est ce qui explique son appartenance à divers regroupements régionaux et sous régionaux notamment : CPGL, CEEAC, EAC, COMESA, et SADC. Le pays ne tire cependant pas un maximum de profit pour son économie et sa population. Au contraire, il est lésé dans ses échanges commerciaux et dans l'exploitation de ses ressources naturelles propres ou en partage avec ses voisins, sans parler de leur pillage à grande échelle au profit des voisins.

Les principaux défis à relever pour une industrialisation de diversification et d'intégration régionale portent sur : (i) attractivité de l'économie congolaise ; (ii) productivité, compétitivité et rendement des entreprises existantes et naissantes ; (iii) développement de l'industrie verte ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (v) conformité de la politique commerciale avec les engagements internationaux ; (vi) diversification de produits et augmentation d'exportations ; (vii) construction des infrastructures d'intégration régionale, de communication, de stockage et de commercialisation de biens ; (viii) poursuite de réformes et mise en œuvre des réformes engagées pour l'industrialisation et la commercialisation ; et (ix) développement de la métrologie pour assurer la compétitivité des produits congolais sur les marchés régionaux.

❖ **Objectif stratégique 1. Aménager les espaces industriels**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Implantation des zones Économiques Spéciales (ZES) ;
- Création des Parcs Agro industriels (PAI) ;
- Développement des Corridors de développement.

❖ **Objectif stratégique 2. Accélérer le processus d'intégration régionale**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Ratification de différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre-échange régionale et continentale ;
- Construction des postes à arrêts unique au niveau des frontières de la RDC ;
- Développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays ;

- Reconstruction et construction des infrastructures (énergétiques et de transport) d'appuis à l'industrie.

❖ **Objectif stratégique 3. Diversifier la gamme des produits offerts et pénétration du marché étranger**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Promotion des PMI et d'artisanat ;
- Protection de la propriété intellectuelle et industrielle ;
- Institutionnalisation et vulgarisation des normes en vue de préparer les PME/PMI et industries congolaises aux exigences du commerce international et de l'intégration régionale ;
- Valorisation de la production locale.

❖ **Objectif stratégique 4. Élargir la chaîne de transformation locale de la matière première**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Accélération du processus de transformation locale des matières premières ;
- Octroi de facilités aux industries qui transforment intégralement les matières premières dans le pays ;
- Orientation de nouveaux investissements (par le PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main-d'œuvre locale.

❖ **Objectif stratégique 5. Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Lutte contre le fractionnement des marchandises aux frontières ;
- Extension du régime Commercial Simplifié (RECOS) et des Bureaux d'Information Commerciale sur toute l'étendue du pays.

❖ **Projets-clés**

La vision du Gouvernement en matière d'industrialisation consiste à promouvoir l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive en dotant le pays d'un tissu industriel et commercial dynamique, compétitif et responsable en matière d'environnement et de développement durable. Cette vision se fonde sur l'élargissement de la chaîne de création

des valeurs agricoles et extractives et sur l'intégration des chaînes de valeurs régionales voire mondiales.

❖ **Évolution récente et défis majeurs**

La politique commerciale de la RDC s'inscrit davantage dans l'objectif de faire participer le commerce à la lutte contre la pauvreté. Sur ce, le gouvernement tient à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux.

Dans cette perspective, le Gouvernement s'efforce de mettre en œuvre la stratégie commerciale par certaines réformes spécifiques. Celui-ci a mis en exergue la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges, justifiant la création par arrêté ministériel, en juillet 2017, du Comité National de Facilitation des Échanges (CNFE).

En plus, il s'engage à finaliser l'opérationnalisation du Guichet Unique Intégral du Commerce extérieur qui devra désormais prendre en compte tout le circuit des opérations d'importation et d'exportation depuis le pré-dédouanement jusqu'au post-dédouanement, en passant par le dédouanement. Ce qui contribuera largement à réduire les tracasseries administratives par l'assouplissement des procédures et formalités aux frontières et obtenir des statistiques fiables du commerce extérieur.

Au plan régional, le Gouvernement renforce sa coopération économique et commerciale avec ses partenaires régionaux. A ce titre, il a mis en œuvre un tarif douanier préférentiel induit dans la perspective de sa participation à la zone de Libre échanges du COMESA. Il dynamise sa participation aux négociations commerciales régionales, notamment celles sur les services à la SADC, et rend plus efficace la mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOs), et augmente le nombre de bureaux d'informations commerciales(BIC).

Pour mieux participer au commerce intra-africain le Gouvernement de la RDC a signé en mars 2018 à Kigali (RWANDA) l'Accord instituant la Zone de Libre Échange continentale africaine (ZLECAF). Le Gouvernement vient de renforcer sa capacité d'analyses et de négociations commerciales par la création du Comité Nationale de Négociation Commerciale. La RDC a mis en place des outils stratégiques à savoir : l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) ; le Document de 2ème Examen des Politiques Commerciales (EPC) et le Document de la Stratégie Commerciale Nationale ; qui identifient de nombreux obstacles qui plombent le développement du commerce extérieur et la participation de la RDC au Système Commercial Multilatéral. Au nombre de ces obstacles figurent notamment les tracasseries administratives, la difficulté d'accès aux marchés extérieurs, les problèmes de Normalisation et la métrologie, rendant ainsi les produits congolais moins compétitifs, les contraintes liées à l'environnement favorable à la diversification, lesquelles impliquent notamment la disponibilité des infrastructures,

l'accès au financement, sans oublier le retard dans la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux.

Le positionnement géographique de la RDC est à multiples facettes : 9 pays voisins avec des frontières kilométriques. Ceci est à l'origine de sa multi-appartenance à de divers regroupements régionaux et sous régionaux notamment : CPGL, CEAC, COMESA, et SADC. Le pays ne tire cependant pas un maximum de profit pour son économie et sa population. Au contraire, il est lésé dans ses échanges commerciaux et dans l'exploitation de ses ressources naturelles propres ou en partage avec ses voisins, sans parler de leur pillage à grande échelle au profit des voisins. Les principaux défis à relever pour une industrialisation de diversification et d'intégration régionale portent sur : (i) attractivité de l'économie congolaise ; (ii) productivité, compétitivité et rendement des entreprises existantes et naissantes ; (iii) développement de l'industrie verte ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (v) conformité de la politique commerciale avec les engagements internationaux ; (vi) diversification de produits et augmentation d'exportations ; (vii) construction des infrastructures d'intégration régionale, de communication, de stockage et de commercialisation de biens ; (viii) poursuite de réformes et mise en œuvre des réformes engagées pour l'industrialisation et la commercialisation ; et (ix) développement de la métrologie pour assurer la compétitivité des produits congolais sur les marchés régionaux.

❖ Défis majeurs

Les principaux défis à relever portent sur :

- (i) **L'attractivité de l'économie congolaise** : La nécessité d'assurer un climat politique stable et sécurisé favorable aux investissements, la mise en place des réformes économiques visant à améliorer le climat des affaires et le développement des infrastructures ;
- (ii) **La compétitivité et le rendement des entreprises existantes et naissantes** : La réforme du cadre législatif et réglementaire pour faciliter la création et le fonctionnement des entreprises ; le développement des mécanismes de financement adaptée aux besoins des entreprises existantes et naissantes le développement de l'innovation et le renforcement de la coopération économique avec les pays voisins et les organismes régionales pour favoriser l'intégration régionale ;
- (iii) Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- (iv) La conformité de la politique commerciale avec les engagements internationaux ;
- (v) Le renforcement de la coopération avec les pays voisins et s'engager activement dans les initiatives régionales pour favoriser le commerce et les échanges économiques.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Le gouvernement de la RDC s'est fixée d'atteindre dans le secteur du commerce extérieur les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

1. Augmenter les exportations pour favoriser la diversification de l'économie et réduire la dépendance aux matières premières.
2. Améliorer la compétitivité des produits congolais sur les marchés internationaux en investissant dans la qualité et la productivité.
3. Renforcer les infrastructures de transport et de logistique pour faciliter les échanges commerciaux.
4. Favoriser le développement des entreprises locales, en particulier les PME, pour augmenter leur participation aux échanges internationaux.
5. Mettre en place des politiques commerciales favorables à l'intégration régionale et l'accès aux marchés.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
<p>1. Accélérer le processus d'intégration régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ratifier les différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre-échange régionale et continentale ; ✓ Construire les postes à arrêts unique au niveau des frontières de la RDC ; ✓ Développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays ; ✓ Reconstruire et construire les infrastructures (énergétiques et de transport) d'appuis à l'industrie ; ✓ Intensifier les échanges commerciaux avec les pays voisins et en facilitant les investissements transfrontaliers.
<p>2. Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre le fractionnement des marchandises aux frontières ; ✓ Étendre le régime Commercial Simplifié (RECOs) et des Bureaux d'Information Commerciale sur toute l'étendue du pays
<p>3. Diversifier les exportations afin de réduire la dépendance économique vis-à-vis d'un seul secteur ou d'un seul partenaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager les entreprises à explorer les nouveaux marchés ou nouveaux partenaires et à développer les nouveaux partenariats solides et équitables avec d'autres pays ; ✓ Améliorer les infrastructures de transport et d'énergie pour faciliter le commerce et réduire les coûts de production ; ✓ Renforcer les capacités des entreprises en les formant aux normes internationales de qualité et de sécurité des produits ;

<p>4. Réviser le cadre réglementaire en rapport avec les perceptions aux postes frontaliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser le décret 036/2002 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes habilités à exercer aux frontières de la RDC ; ✓ Supprimer les perceptions illégales et réviser le taux de certaines perceptions à l'import/export conformément aux décisions gouvernementales de la 61^{ème} et 85^{ème} réunion du conseil de ministre ; ✓ Consolider les perceptions para fiscales à l'import/export.
<p>8. Opérationnaliser le Comité National de la ZLECAF (CN-ZLECAF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Piloter la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAF au niveau national ; ✓ Assurer le suivi des négociations zones de libre-échanges ; ✓ Permettre à RDC d'augmenter sa part dans le volume du commerce intra-africain et de promouvoir son développement économique.
<p>6. Mettre en place le système électronique de traçabilité des produits et documents par la technologie Code-A-Barres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finaliser l'élaboration de la stratégie Nationale de la Traçabilité ; ✓ Implémenter le système de traçabilité.
<p>7. Faciliter la prise en charge des marchandises à l'importation et à l'exportation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la construction des plateformes logistiques aux postes frontaliers restants.
<p>8. Assainir le cadre légal du secteur du commerce extérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Classifier les champs de compétences des administrations et des obligations des opérateurs économiques ; ✓ Harmoniser les dispositions des textes et lois contradictoires dans le secteur du commerce Extérieur.
<p>9. Digitaliser en rapport avec le commerce extérieur de la concurrence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finaliser l'implémentation du portail d'information commerciale.

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Organisation des campagnes de sensibilisation et des formations sur les opportunités offertes	Niveau de sensibilisation Niveau de la mise en œuvre	- -	100% 100%	

par la ZLECAF et les conditions de mise en œuvre. Coordination interministérielle :				
Développement d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF,	Nombre d'entreprises congolaises participant activement au commerce intra-africain.	-	100	
Renforcement des capacités des institutions nationales et des entreprises pour qu'elles puissent tirer pleinement avantage des opportunités offertes par la ZLECAF	Nombre de personne forme	-	2.000	
Formation des acteurs dans les opérations à l'utilisation de la plateforme et au processus de dématérialisation.	Nombre d'acteur formé	-	80	
Développement d'un système de vérification et de validation des informations fournies lors de la demande du numéro import-export.	Taux en pourcentage du système de vérification et de validation des informations Taux en pourcentage de demandes de numéro import-export traitées avec succès.	- -	100% 100%	

❖ Projets-clés

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Vulgariser la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF	8.000.000.000	2.659.600.000	2.670.200.000	2.670.200.000	-	-
La Mise en place du Comité National de la ZLECAF (CN-ZLECAF)	220 000	220.000	-	-	-	-

Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la région des grands Lacs (PFCIGL)	152000 000	43543 017,30	54313 705,85	32390 915,90	9.232.06 3,25	2443 572,00
Dématérialisation de l'octroi du numéro Import/Export	220 000	220.000	-	-	-	-
Portail d'informations commerciales	398 660,00	-	300.000	98.660		

4.2.7 INTEGRATION REGIONALE

DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

4.2.8 EDUCATION ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

❖ Énoncé de la mission

Construire un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et à une citoyenneté démocratique active, en contribuant à ancrer les valeurs de civisme, de moralité, de paix, de travail, de solidarité et de transparence. Faire de la science et de la technologie un outil de développement durable pour l'émergence de la République Démocratique du Congo.

A. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

❖ Évolution récente et défis majeurs

Le système éducatif congolais vit une crise de l'apprentissage (Banque mondiale, 2018) qui prend certainement une plus grande ampleur avec l'explosion des effectifs d'élèves produite par la politique de gratuité récemment appliquée dans l'enseignement primaire. Si les facteurs de la crise peuvent être divers et multiples, le diagnostic fait à travers l'analyse et le classement des priorités place la faible performance des enseignants au centre de cette crise.

Cette faiblesse est expliquée par différentes vulnérabilités qui handicapent le corps enseignant congolais (RESEN, 2014 et PASEC, 2019) et qui constituent du même coup des goulots d'étranglement majeurs du système : (i) une composition peu dynamique (trop d'enseignants sur-âgés) et non inclusive (30% de femmes au primaire), (ii) des conditions d'emploi déstabilisantes et peu motivantes, (iii) des conditions d'enseignement difficiles dans les facteurs-écoles-et-classes (annuaire EPST, 2019-2020) sans compter des élèves insuffisamment préparés à apprendre (moins de 7% des enfants de 3-5 ans préscolarisés, UIS, 2018), (iv) un métier peu socialement considéré et non attractif.

L'accès à l'éducation s'est considérablement amélioré au cours des deux dernières décennies, en particulier pour les filles et à des âges plus précoces. Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 52 à 78 % entre 2000 et 2017, mais les taux d'abandon et de redoublement restent élevés (65% des élèves de 6^{ème} année primaire seulement continuent dans le secondaire).

Cependant, la qualité de l'éducation est extrêmement faible : Selon le Rapport d'État du Système Éducatif National (PASEC 2019), 38,6 % des enfants de 10 ans ne peuvent pas lire et comprendre un texte simple. L'enseignement technique et professionnel est susceptible d'accompagner les micros, petites et moyennes entreprises, a connu une faible progression. Cela se justifie par une structuration déséquilibrée de l'enseignement secondaire avec une expansion démesurée de l'enseignement normal et une attractivité insuffisante de l'enseignement technique et professionnel.

En RDC, l'enseignement Préscolaire a connu une expansion importante depuis 2015. Cette expansion est consécutive essentiellement à l'offre privée.

Dans l'ensemble, entre 2016 et 2021, le nombre d'écoles maternelles est passé de 5.045 à 10.436, soit un taux d'accroissement de 107%. Le nombre d'enfants est passé 377.076 à 734.314, soit un taux d'accroissement de 95%, l'effectif des éducateurs a progressé de 15.678 à 31.917, avec un taux d'accroissement de 104%.

En effet, la RDC compte plus d'écoles privées (59%) que publiques (41%). Néanmoins, les enfants sont inscrits autant dans les écoles privées (53%) que dans les écoles publiques (47%). Nous comptons en moyenne 51,3% de filles contre 48,7% de garçons. La majorité d'éducateurs du Préscolaire sont des diplômés d'État (64,9%), et sont des femmes (94,2%). L'enseignement Préscolaire enregistre plus d'enfants en milieu urbain (52%) qu'en milieu rural (48%).

Cependant, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est en progrès. De 4,2% d'enfants de 3 à 5 ans scolarisés en 2014 à 6,8% en 2021, avec le souhait d'atteindre en 2025, le 15% prévu dans la SSEF. L'enseignement maternel a depuis 2021, un Programme National dont 20.000 copies distribuées dans toutes les provinces éducationnelles. Toutefois, l'analyse montre une disparité de l'offre, d'une part, entre les provinces et, d'autre part, entre les milieux urbain et rural.

S'agissant de l'Enseignement Primaire, on constate également une forte expansion des effectifs au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée. Le TBS au primaire est supérieur à 100% depuis la mise en œuvre de la SSEF. La tendance globale du TBS garçons et filles (GF) est en progression de 0,7 points de pourcentage (soit 111,2% en 2016 et 111,9% en 2021). Pour les filles, le TBS a connu un progrès de 1,1 point de pourcentage (soit 107,3% en 2016 et 108,4% en 2021). Dans l'ensemble, le TBS des garçons reste supérieur à celui des filles. Le Taux d'achèvement (T.A) GF a régressé à 0,2 point de pourcentage (soit 75,6% en 2017 et 75,4% en 2021). Notons que le T.A des filles connaît un progrès de 3,5 points de pourcentage (soit 69% en 2017 et 72,5% en 2021). Le nombre d'écoles s'est accru de 34%.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il a été enregistré en 2015 un TBA de 50,9% ; un TBS de 39,5% ; un TA de 29% et un Indice de Parité filles-garçons de 0,6%. Bien que les taux d'accès soient plus bas pour les deux cycles du secondaire, leur TBS respectif a toutefois augmenté, passant de 56% à 67% et de 38% à 59% sur la même période. Cependant, la scolarisation dans les deux cycles du secondaire révèle que l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles a diminué au premier cycle comme au second cycle, passant respectivement de 21 à 18 points de pourcentage, et de 21 à 20 % entre 2005 et 2012 mais, entre 2018 et 2021,

le nombre de F+G est passé de 2.737.400 à 3.227.262 soit un accroissement de 489862 élèves. Soit un taux de 18%. Celui de fille passe de 1.134261 à 1.471.063 soit un accroissement de 336.802 soit un taux de 30%. Ainsi, la gratuité a contribué à cette progression.

Les effectifs d'élèves dépassent les 600 000 contre moins de 275 000 en 2011-12 : le secteur public a accueilli près des 3/4 des effectifs supplémentaires. Ainsi, sur 10 élèves scolarisés en 2011-12, le secteur privé en accueillait plus de 5 ; en 2019-20, il en accueille moins de 4. La croissance du secteur public est notamment portée par les établissements protestants dont le poids total gagne plus de 8 points de pourcentage pour représenter près d'un quart des effectifs en 2019-20, suivis par les établissements catégorisés comme « Autres » (+6 points), ainsi que par les établissements non conventionnés (+1,9 points). Les écoles préscolaires sont majoritairement implantées en milieu urbain (54%), Ce résultat provient de la forte concentration de l'offre privée en milieu urbain (86% des écoles privées), tandis que seulement 22% des écoles publiques sont implantées en milieu urbain. Sur les 4 058 écoles (RESEN 2022).

Au cours de la période 2019-2023, les efforts du Gouvernement ont porté sur la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement ainsi que sur la redynamisation des mesures d'accompagnement, notamment celle relative à l'augmentation significative du budget de l'éducation.

Pour assurer l'atteinte des objectifs sectoriels, les principaux défis à relever sont :

- (i) L'adoption d'une stratégie claire d'intégration des écoles, des bureaux gestionnaires et du personnel qui ne sont pas répertoriés par le SECOPE ;
- (ii) La mise en œuvre des programmes et des mesures favorisant l'équité en matière d'enseignement ;
- (iii) La révision des programmes scolaires afin de les adapter aux réalités congolaises ;
- (iv) L'optimisation des approches, des programmes de cours et d'options ;
- (v) L'établissement d'un système uniformisé de gestion de l'école publique ;
- (vi) L'investissement dans les canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ;
- (vii) L'intégration systématique des programmes thématiques transversaux notamment le VIH/SIDA, le genre etc. dans le programme national.

L'enseignement pré-primaire a connu une expansion importante en 2014-2015, expansion due essentiellement à l'offre privée. Dans l'ensemble, entre 2016 et 2021, le nombre d'écoles maternelles est passé de 5 045 à 10 436 soit un taux d'accroissement de 107 %. Le nombre d'enfants est passé 377 076 à 734 314 soit un taux d'accroissement de 95 %, l'effectif des éducateurs a progressé de 15 678 à 31 917 avec un taux d'accroissement de 104 %. Cependant l'analyse montre une disparité de l'offre, d'une part, entre les provinces et, d'autre part, entre les milieux urbain et rural. La RDC compte plus d'écoles privées (59 %) que publiques (41 %). Néanmoins, les enfants sont inscrits autant dans le privé (53%) que dans le public (47%). On compte en moyenne 51,3% de filles contre 48,7 % de garçons. La majorité d'éducateurs du pré primaire sont des diplômés d'État (64,9 %) et femmes (94,2 %). L'enseignement pré primaire

enregistre plus d'enfants en milieu urbain (52%) qu'en milieu rural (48 %). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est en augmentation constante. Il est passé de 4,2 % d'enfants de 3 à 5 ans en 2014 à 6,8 % en 2021. Depuis 2021, l'enseignement maternel dispose d'un Programme National.

S'agissant de l'enseignement primaire, on constate également une forte expansion des effectifs au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée, Le TBS au primaire est supérieur à 100% depuis la mise en œuvre de la SSEF. La tendance globale du TBS GF est en progression de 0,7% points de pourcentage (soit 111,2% en 2016 et 111,9% en 2021). Pour les filles, le TBS a connu un progrès de 1,1 point de pourcentage (soit 107,3% en 2016 et 108,4% en 2021). Dans l'ensemble, le TBS des garçons reste supérieur à celui des filles. Le Taux d'achèvement (T.A) GF a régressé à 0,2 point de pourcentage (soit 75,6% en 2017 et 75,4% en 2021). Notons que le T.A des filles connaît un progrès de 3,5 points de pourcentage (soit 69% en 2017 et 72,5% en 2021). Le nombre d'écoles ont connu un accroissement de 17876 soit un taux de 34%. 14933 écoles publiques soit le taux d'accroissement de 33% et 2943 écoles privées avec un taux d'accroissement de 39%. Le secteur privé organise environ 34% d'écoles primaires.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il a été enregistré en 2015 un TBA de 50,9% ; un TBS de 39,5% ; un TA de 29% et un Indice de Parité filles-garçons de 0,6. Bien que les taux d'accès soient plus bas pour les deux cycles du secondaire, leur TBS respectif a toutefois augmenté, passant de 56% à 67% et de 38% à 59% sur la même période. Cependant, la scolarisation dans les deux cycles du secondaire révèle que l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles a diminué au premier cycle comme au second cycle, passant respectivement de 21 à 18 points de pourcentage, et de 21 à 20 % entre 2005 et 2012 mais, entre 2018 et 2021, le nombre de F+G est passé de 2.737.400 à 3.227.262 soit un accroissement de 18%. Celui des filles passe de 1.134261 à 1.471.063 soit un accroissement de 336.802 soit un taux de 30%. Ainsi, la gratuité a contribué à cette progression.

Au cours de la période 2019-2023, les efforts du Gouvernement ont porté sur la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement ainsi que sur redynamisation des mesures d'accompagnement notamment celle portant sur l'augmentation significative du budget de l'éducation.

Pour assurer l'atteinte des Objectifs sectoriel, les principaux défis à relever sont :

- (i) L'adoption d'une stratégie claire d'intégration des écoles, des bureaux gestionnaires et du personnel qui ne sont pas répertoriés par le SECOPE ;
- (ii) La mise en œuvre de programmes et de mesures favorisant l'équité en matière d'éducation et réduction du nombre d'enfants non-scolarisés ;
- (iii) La révision des programmes scolaires afin de les adapter aux réalités congolaises ;
- (iv) L'optimisation des approches, des programmes de cours et d'options ;
- (v) L'établissement d'un système uniformisé de gestion de l'école publique ;
- (vi) L'investissement dans les canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ;

- (vii) L'intégration systématique des programmes thématiques transversaux, notamment le VIH/SIDA, le genre etc. dans le programme national.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités de gestion du Ministère de l'EPST	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion de l'éducation ; ✓ Renforcement du système d'information et de gestion de l'éducation et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données ; ✓ Renforcement des structures en planification, budgétisation, programmation et gestion basée sur les performances ; ✓ Poursuivre la politique de recensement et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires et aux écoles, ✓ Prendre des mesures de discrimination positive dans l'allocation des ressources pour combler les retards de certains territoires, populations ou écoles, par la mise en place de mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée ✓ Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnelles de pilotage, de coordination et mise en œuvre et de suivi du plan sectoriel.
Développer l'accès et assurer l'équité à l'enseignement primaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître l'offre publique d'enseignement primaire au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école, ✓ Extension de la politique des cantines scolaires dans d'autres provinces, ✓ Poursuite de la gratuité de l'enseignement primaire et l'entendre au niveau secondaire (7^{ème} et 8^{ème} année)
Promouvoir la préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans à travers l'amélioration de l'offre publique gratuite, notamment au profit des familles des milieux rural et périurbains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion et encouragement des initiatives communautaires en matière de préscolarisation en vue de la création de 2000 classes Pré-primaire pour accueillir au moins 70 000 enfants ; ✓ Accroissement de l'offre publique d'enseignement préscolaire ; ✓ Équipement des classes préscolaires en matériels didactiques.
Développer un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et les compétences de base	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien à la scolarisation des populations défavorisées ou marginalisées ; ✓ Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique ; ✓ Mettre à niveau les infrastructures et l'environnement scolaires ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de l'accès aux infrastructures de base et la qualité de l'enseignement primaire ;
Augmenter l'accueil dans le second cycle secondaire et rééquilibrer les flux d'élèves entre l'enseignement général et l'enseignement technique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction/réhabilitations des infrastructures et dotation en équipements pédagogiques pour créer les conditions d'un apprentissage de qualité ; ✓ Renforcement des écoles en matériels nécessaires pour l'équipement des bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées ; ✓ Équipement des écoles techniques agricoles en matériels d'apprentissage.
Développer l'accès au premier cycle du secondaire et engager la mise en place de l'éducation de base de huit ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroissement des infrastructures et équipements nécessaires ; ✓ Renforcement des écoles en manuels et matériels didactiques nécessaires ; ✓ Renforcement des écoles en équipements nécessaires ; ✓ Amélioration de l'encadrement pédagogique et administratif des écoles. ✓

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Pilotage de la stratégie et coordination administrative du Ministère	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel	66.3%	100%
	Pourcentage des établissements scolaires pris en charge par le Trésor	90%	100%
Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	% des visites pédagogiques effectuées par l'Inspecteur des visites	20%	60%
Administration scolaire	Indice de parité au primaire	0.9	1
	Indice de parité au secondaire	0.8	1
Enseignement et Vie de l'élève	Taux brut de préscolarisation	8.6%	17%
	Nombre d'écoles primaires disposant de cantine scolaire	250	10 000

	Taux Brut de scolarisation au primaire (TBS)	113.4	105%
	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	58,1%	80,8%
	Ratio manuel/élève	11	1
Infrastructures et équipement	% d'écoles construites	ND	100%
	% des Établissements équipés (écoles et administrations)	ND	60%
Évaluation certificative	Taux de réussite à l'examen d'État	78%	90%
	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de mathématique à l'ENAFEP	64,9%	90%
	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de français à l'ENAFEP	64,10%	90%
Formation des enseignants	Pourcentage des enseignants formés	5%	60%
	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	11%	50%

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Total Projet	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition équipements éducatif, culturel et sportif	275 701 847 721,60	31 401 841 600,00	25 824 524 960,00	38 736 787 440,00	61 978 859 904,00	117 759 833 817,60
Acquisition d'équipements médico-chirurgicaux de diagnostic et hospitalier	538 471 843 495,50	40 492 693 901,00	52 640 502 071,30	78 960 753 106,95	126 337 204 971,12	240 040 689 445,13
Acquisition Équipement divers (Sylvo pastoraux)	465 436 365 777,60	41 594 091 000,00	47 644 140 600,00	66 701 796 840,00	106 722 874 944,00	202 773 462 393,60
Équipements divers	478 958 926 548,80	35 487 265 844,00	44 240 987 700,00	70 785 580 320,00	113 256 928 512,00	215 188 164 172,80
Construction	219 121 616 823,18	20 948 529 333,00	20 948 529 333,00	31 422 793 999,50	50 276 470 399,20	95 525 293 758,48
Acquisition équipements de transport (Bus et Moto)	315 303 913 417,77	23 710 626 667,00	30 823 814 667,10	46 235 722 000,65	73 977 155 201,04	140 556 594 881,98
Acquisition d'équipements industriels et électriques	68 063 029 664,00	10 708 715 664,00	4 459 900 000,00	8 919 800 000,00	15 163 660 000,00	28 810 954 000,00
Total	2 361 057 543 448,44	204 343 764 009,00	226 582 399 331,40	339 873 598 997,10	547 713 153 931,36	1 040 654 992 469,58

B. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET QUALIFIANTE

❖ Évolution récente et défis majeurs

Malgré le potentiel dont elle dispose d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande des compétences et, ainsi d'améliorer l'accès à l'emploi, la formation professionnelle est organisée de manière insuffisante dans le pays. Il se pose essentiellement les problèmes de : (i) l'absence ou insuffisance des infrastructures d'accueil ; (ii) l'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises ; (iii) l'absence des équipements appropriés pour la pratique professionnelle ; (iv) l'absence ou l'insuffisance des matériels didactiques et de stage dans des entreprises ; (v) l'absence d'une inspection transversale, ce qui occasionne l'évaluation disparate des apprentissages organisés par les différents ministères et structures de formation ; et (vi) l'absence des plans de formation continue des formateurs.

Les inégalités territoriales d'accès à la formation professionnelle, l'incapacité à accueillir les membres des groupes vulnérables, la vétusté des infrastructures, et le manque d'attractivité des formations professionnelles expliquent le manque d'efficience face du sous-secteur. Les centres de formation sont concentrés dans le Kwilu, le Nord-Kivu, le Haut-Katanga et à Kinshasa. Plusieurs autres provinces ne proposent pas une offre de formation suffisante en volume et en capacité au regard de leur superficie et de leur démographie. De plus, l'offre de formation professionnelle demeure peu déployée dans les territoires les plus isolés à dominance rurale. Enfin, les données du RESEN (2022) montrent qu'au-delà de ses inégalités territoriales d'accès à la formation, les filières proposées dans les centres ne correspondent pas aux besoins locaux du marché du travail et ne sont pas en lien avec les potentialités des territoires et des provinces.

La demande de l'enseignement technique est élevée (un élève sur quatre en transition du premier au second cycle de l'enseignement secondaire choisit une filière technique). Face à cette demande, l'offre de formation est nettement insuffisante, la formation initiale des enseignants est inadéquate, le système national de formation continue est inopérant et la démotivation et le mauvais moral des enseignants peu rémunérés affectent négativement leur rendement. Finalement, les filières de formation (39 au total) répondent mal aux besoins des communautés et des entreprises : deux filières (formation commerciale et administrative et coupe et couture) accueillent 51% des élèves alors que le pays s'est engagé dans une vaste entreprise de modernisation de ses infrastructures (routes, habitat, équipements techniques et technologiques, etc.). Pour répondre à cette situation, le gouvernement a engagé une politique de transformation des écoles secondaires publiques d'enseignement général et normal en écoles d'enseignement technique et formation

professionnelle. Cette politique proclamée depuis 2013, a contraint de nombreuses écoles à se transformer en écoles technique et professionnelle sans accompagnement en termes de moyens (ressources humaines, équipements, curricula, etc.).

❖ **Objectif stratégique 1: Accroître l'accès et équité pour promouvoir un système d'enseignement technique et de formation professionnelle accessible, équitable et attractif au service de la croissance et de l'emploi**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Renforcement des capacités d'accueil

❖ **Objectif stratégique 2. Améliorer la qualité de l'apprentissage**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Actualisation et Modernisation des programmes ou curricula et modules de formation professionnelle ;
- Dotation des centres de formation professionnelle en équipements adéquats ;
- Augmentation des effectifs d'inspecteurs et d'enseignants et renforcer leurs compétences sur les programmes en (APC).

❖ **Objectif stratégique 3. Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Accompagnement des sortants à l'insertion socioprofessionnelle et les appuyer pour l'auto-emploi ;
- Organisation du système d'information pour la gestion de l'Enseignement et Formation Professionnels (SIGE/EFTP) ;
- Élaboration du Cadre National de Qualification et de Certification ;
- Finalisation de la stratégie spécifique de l'enseignement et de la formation professionnels.

❖ **OBJECTIFS A L'HORIZON 2030**

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	MESURES DE FACILITATION
Assurer l'accès et l'équité pour la formation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en place d'une concertation nationale sur l'accompagnement à l'accès et à la formation des groupes vulnérables et défavorisés ; ✓ Le développement et le renforcement d'infrastructures adaptées à l'accueil de tous les groupes vulnérables et défavorisés au sein des centres de formation ;

	<ul style="list-style-type: none">✓ Le développement de programmes d'accompagnement des trajectoires des groupes vulnérables au sein des centres de formation : accès, formation et intégration sur le marché du travail ;✓ La formation à l'éducation incluse pour le renforcement des capacités des formateurs à la prise en charge des problématiques des groupes vulnérables et défavorisés dans les processus de formation ;✓ Renforcement de l'accès et de l'attractivité des cursus de formation professionnelle au sein des territoires ruraux ;✓ Développement des capacités des établissements de formations dans les zones rurales ; Renforcement des cursus de formation dans le domaine agricole ;✓ Le renforcement et le développement des filières innovantes et porteuses d'opportunités d'emploi ;✓ Le déploiement des cités des métiers et centres de ressources au sein des zones urbaines d'envergure.
--	---

<p>Améliorer la qualité et la pertinence de la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en adéquation de l'offre de la formation professionnelle avec les besoins du marché du travail ; ✓ Amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de travail ; ✓ Systématisation de l'accès à la pratique professionnelle au moyen des stages, des ateliers, de la mise en situation de travail, etc. ; ✓ Standardisation du niveau de formation ; ✓ Généralisation de la mise en œuvre des bonnes pratiques ; ✓ Actualisation ou l'élaboration des curricula des filières prioritaires de l'économie ; ✓ Organisation des formations, stages professionnels, visites guidées pour la professionnalisation des formateurs ; ✓ Amélioration des infrastructures et de la disponibilité des matériels didactiques et techniques ; ✓ Composition des jurys devra être également revue pour impliquer les professionnels-métiers. Une commission chargée de la révision des méthodes d'évaluation sera nommée au sein de l'Autorité de Régulation des Certifications et des Qualifications ; ✓ Conception d'un vaste plan de formation des formateurs en poste ; ✓ Élaboration d'un plan de recrutement pour les nouveaux formateurs qui devront remplacer dans les années à venir les formateurs éligibles à la retraite ; ✓ Revisitation des grilles salariales des formateurs pour rendre les emplois plus attractifs ; ✓ Renforcement et amélioration de système d'apprentissage informel, en particulier la formation des Maître Artisans Formateurs et l'encadrement des pratiques d'apprentissage informel ; ✓ Élaboration d'un système de reconnaissance des compétences acquises par l'expérience de travail, notamment l'apprentissage informel ; ✓ Développement d'un système d'accréditation, de labellisation et de contrôle des organisations qui organisent la formation professionnelle. Cela requiert de mettre en place une forme de décentralisation du suivi et de la régulation des activités des organisations qui offrent de la formation et aussi des Maître Artisans Formateurs.
<p>Améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi et l'auto-emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte de besoins du secteur privé ; ✓ Intégration des entreprises dans le pilotage des établissements et leur offre de formation ; ✓ Développement des modèles économiques au sein des établissements de formation.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE SECTORIELLE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entérinement de la création d'une Autorité Congolaise de Régulation des Certifications et Qualifications Professionnelles (ACRCQP) ; ✓ Élaboration d'un Répertoire Opérationnel des Métiers ; ✓ Création d'un observatoire de la formation professionnelle ; ✓ Renforcement du potentiel des ressources humaines ; ✓ Augmentation de la mobilisation des fonds propres à la formation professionnelle et les gérer de manière transparente ; ✓ Organisation de l'accès a données pertinents du secteur de la Formation Professionnelle à travers des processus de digitalisation ; ✓ Facilitation de la prise de décisions ; ✓ Financement efficace du secteur ; ✓ Rationalisation de la gestion et l'organisation de la formation. Définir les besoins et interventions du domaine.
---	--

ACTIONS-CLES, CIBLES, INDICATEURS DE PERFORMANCE

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Acquisition des équipements et mobiliers pour les infrastructures de formation professionnelle dans les provinces ciblées	Nombres des marches d'acquisitions des équipements et immobiliers pour 26 Provinces	3500	3000
Acquisition des kits et matériels pour la formation ambulatoire	Nombres des marches Acquisition des kits et matériels pour 26 provinces	3000	2500
Acquisition des kits pour accompagnement de sortants à insertion	Nombres des marches Acquisition des kits pour l'insertion pour 26 provinces	3000	2500
Réinsertion des adolescents et adolescentes des familles déplacées de guerre de KAMUENA NSAPU (Kasai – Central)	Nombres des adolescents à la réinsertion pour Kasai-centre	1000	850
Construction des écoles du cycle professionnel et centre de formation professionnelle	Nombres des écoles professionnelles pour les 26 provinces	368	200
Construction des infrastructures de formation professionnelle dans les provinces	Nombres des infrastructures pour les 26 provinces	145	135
Construction d'un siège chambre des métiers à Kinshasa	Nombre de chambre de métiers construit	1	1

Construction Hangar du centre de formation professionnelle au centre de rééducation à Luzumu dans le Kongo-Central	Nombre Hangar	5	5
Construction hangar du centre de formation professionnelle au centre du CPRK de Kinshasa/Makala	Nombre Hangar	5	5
Réhabilitation des infrastructures de formation professionnelle dans les provinces	Nombres des infrastructures pour les 26 provinces	500	300
Collecte des données SIGE (Système d'Information de Gestion de l'Éducation) / FPM.	Nombres provinces éducationnelles	30	25
Organisation des chambres de métiers.	Nombres des provinces éducationnelles	30	25
Distribution des manuels de formation professionnelle de manières équitable, conformément au programme national	Nombres des manuels	5000	4200
Élaboration des programmes de formation professionnelle selon les filières.	Nombres des programmes	5000	3000
Formation et renforcement de capacité des formateurs.	Nombres des formateurs	1000	750
Promotion à l'offre de la formation professionnelle.	Nombres d'ateliers pour les 26 provinces	52	40
Allocation des crédits budgétaires conséquents à la formation continue, au recyclage des formateurs, du corps des inspecteurs et la formation aux TIC.	Nombres des inspecteurs formés	1000	950
Acquisition des tracteurs aux centres de formation de DUMI	Nombres des tracteurs	500	300
Analyse et prospection de besoins en Formation Professionnelle et en apprentissage des Métiers des jeunes dans les 30 Provinces éducationnelles.	Nombres des formations	300	200
Mise en œuvre des normes d'agrément et création des établissements de Formation Professionnelle et d'apprentissage des Métiers dans les 30 provinces éducationnelles.	Nombres d'agrément	3000	2000

Mise en œuvre des Formations Professionnelles et d'apprentissage des Métiers en ligne pour la résilience aux catastrophes Sanitaire et Naturelle.	Nombres des sites	2	2
Construction un immeuble abritant les services du ministère (cabinet et administration)	Nombre	1	1
Construction et équipement des centres d'excellence de formation professionnelle et d'apprentissage des métiers dans les provinces de Kinshasa (Maluku) et Kasai-Oriental (Mbuji-Mayi)	Nombres des centres d'excellences	2	1
Mise en place du cadre National de Qualification et Certification.	Nombre	1	1

PROJETS-CLES ACTUALISES (en millions CDF)

N°	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET/CDF	2024	2025	2026	2027	2028
1	Acquisition des équipements et mobiliers pour les infrastructures de formation professionnelle dans les provinces ciblées	11.651.348.445	10.551.021.534	1.100.326.911	-	-	-
2	Acquisition des kits et matériels pour la formation ambulatoire	1.489.258.089	-	1.489.258.089	-	-	-
3	Acquisition des kits pour accompagnement de sortants à insertion	3.000.000.000	-	3.000.000.000	-	-	-
4	Réinsertion des adolescents et adolescentes des familles déplacées de guerre de KAMUENA NSAPU (Kasaï – Central)	313.682.728	313.682.728	-	-	-	-
5	Construction Centre de Formation Professionnelle à BOMA / EVANCO	261.647.697	261.647.697	-	-	-	-
6	Construction des écoles du cycle professionnel et centre de formation professionnelle	12.205.629.776	12.205.629.776	-	-	-	-
7	Construction des infrastructures de formation professionnelle dans les provinces	20.100.980.332	20.100.980.332	-	-	-	-
8	Construction d'un siège chambre des métiers à Kinshasa	6.932.000.000	-	4.932.000.000	2.000.000.000	-	-
9	Construction Hangar du centre de formation professionnelle au centre de rééducation à LUZUMU dans le Kongo-Central	863.193.600	-	863.193.600	-	-	-

10	Construction hangar du centre de formation professionnelle au centre du CPRK de Kinshasa/Makala	976.985.337	-	976.985.337	-	-	-
11	Réhabilitation des infrastructures de formation professionnelle dans les provinces	802.483.367	802.483.367	-	-	-	-
TOTAL		58.597.209.371	44.235.445.434	12.361.763.937	2.000.000.000	-	-

C. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

❖ Évolution récente et défis majeurs

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) a organisé, en septembre 2021, les états généraux de l'ESU qui ont regroupé plusieurs acteurs et partenaires du sous-secteur. Ces derniers ont mis en exergue l'inefficacité et l'inefficience de l'offre de l'enseignement supérieur et universitaire et ont reformulé les vœux d'en améliorer la qualité et la pertinence, en recommandant la mise en œuvre de la réforme LMD et sa généralisation (horizontale et verticale) et également la reconfiguration de la carte universitaire de la RDC.

En 2022, la RDC a réalisé son troisième RESEN qui a permis d'actualiser le diagnostic du système éducatif dans son ensemble et de formuler des pistes d'orientation des politiques éducatives.

Le diagnostic de l'ESU révèle que le pays compte pour l'année académique 2022-2023 un total de 1.409 établissements dont 580 du secteur public et 829 du secteur privé comprenant des Universités (423), des Instituts Supérieurs Pédagogiques (255) et des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques (731).

Depuis 2015-2016, le nombre d'étudiants inscrits dans les EESU augmente de 5,1% en moyenne chaque année faisant passer les effectifs de 462.604 étudiants en 2015-2016 à 653.388 en 2022-2023. Pour cette même année académique, la RDC compte 640 étudiants pour 100.000 habitants. En outre, le secteur se caractérise par les disparités de genre et géographiques.

La prolifération des EESU et l'inadéquation formation-emploi ont contribué à la détérioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur en RDC. En effet, d'une part, près de 29% d'EESU ne répond pas aux minima des critères de qualité exigés pour un établissement d'enseignement supérieur tels que fixés par le décret n° 14/004 du 11 février 2014 portant critères de viabilité des EESU et d'autre part, la formation dispensée ne répond pas aux besoins du monde professionnel.

Parmi d'autres difficultés constatées, les EESU ne disposent pas suffisamment d'enseignants qualifiés, surtout dans les domaines des sciences et technologie. On compte, pour l'année académique 2022-2023, 140 étudiants pour un enseignant qualifié alors que la norme internationale est de 20 étudiants pour un enseignant qualifié.

Les coûts des études d'enseignement supérieur sont importants. Toutefois, il est à noter que l'investissement public à l'ESU, mesuré en pourcentage du PIB (0,5%), reste très inférieur à celui observé dans la plupart des pays voisins.

Les principaux défis que l'Enseignement Supérieur et Universitaire doit relever sont les suivants :

- (i) la rationalisation de l'offre de l'enseignement en priorisant les filières en lien avec les secteurs porteurs de croissance du pays ;
- (ii) la couverture du déficit en infrastructures, équipements et matériels didactiques ;
- (iii) la consolidation du système LMD (Licence -Maitrise -Doctorat) ;
- (iv) le renouvellement des ressources professorales ;
- (v) la normalisation des écoles doctorales ;
- (vi) l'amélioration du profil de professionnalité des diplômés ;
- (vii) le renforcement de la résilience du système en cas des situations d'urgence et des crises ;
- (viii) la modernisation de la gouvernance par la numérisation de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- (ix) la revitalisation de la recherche scientifique universitaire.

❖ **Objectif stratégique 1. Développer et favoriser l'accès et l'équité des formations scientifiques, technologiques et professionnelles**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Accroissement et promotion de l'accès des filles à l'ESU ;
- Renforcement de la dimension sociale de l'ESU ;
- Améliorer la capacité d'accueil des EES.

❖ **Objectif stratégique 2. Assurer la formation qualité pour s'ouvrir à l'international**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Promotion de l'Assurance-Qualité (Établir les standards de qualité et assurer la conformité des programmes et des institutions à ces normes) ;
- Consolider la réforme LMD dans le système de l'ESU Congolais ;
- Promotion la participation des EES de la RDC aux partenariats régionaux et internationaux d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Numérisation l'enseignement supérieur et universitaire ;
- Revitalisation la recherche scientifique ;
- Renouvellement les ressources professorales ;
- Développement les filières techniques, technologiques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance.

❖ **Objectif stratégique 3. Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Reconceptualisation de la gouvernance du Système de l'ESU ;
- Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats : Promouvoir la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats ;
- Renforcement des outils de bonne Gouvernance (Promotion de la bonne gouvernance dans les EES) ;
- Renforcement de pilotage du Système éducatif du Supérieur.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Améliorer l'accès à l'ESU et favoriser l'équité	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement et promotion de l'accès des filles dans les filières d'études d'ingénierie ; - Renforcement de la dimension sociale de l'ESU ; - Amélioration de la capacité d'accueil des EESU surtout dans ceux organisant les filières de sciences, mathématiques, d'ingénierie et technologiques.
Améliorer la qualité de la formation et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'Assurance-Qualité (Établir les standards de qualité et assurer la conformité des programmes et des institutions à ces normes) ; - Consolidation de la réforme LMD ; - Promotion de la participation des EES de la RDC aux partenariats régionaux et internationaux d'enseignement supérieur et de recherche ; - Numérisation de l'enseignement supérieur et universitaire ; - Revitalisation de la recherche scientifique ; - Renouvellement des ressources professorales ; - Modernisation des plateaux techniques de laboratoires didactiques et de recherche.
Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des EESU publics et privés - Reconceptualisation de la gouvernance du Système de l'ESU ; - Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats ; - Généralisation de l'application des outils de gestion numérisés dans les EESU.

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
--------------	---------------------------------	---------------	------------	------------

Organisation des audits organisationnels et de viabilité des EESU publics et privés	Pourcentage d'Établissements non viables	29 %	24 %	20%
Généralisation de l'application des outils de gestion numérisés dans les EESU	Pourcentage d'Établissements du secteur public utilisant la plateforme « OptAcadémia »	2%	87%	100%
Consolidation du système LMD	Nombre des descripteurs des Unités d'Enseignement des niveaux Licence et Maîtrise élaborés dans les 8 domaines de formation	1 345	15 890	15 890
	Pourcentage d'Enseignants formés aux approches pédagogiques innovantes et à l'évaluation selon le système LMD	12%	15%	30%
	Pourcentage de gestionnaires des EESU formés aux techniques modernes de gouvernance	9%	45%	97%
	Pourcentage d'Établissements ayant organisé des séances d'information et de sensibilisation des étudiants sur le système LMD	0,26%	25%	80%
Promotion de l'Assurance-Qualité	Pourcentage d'Établissements ayant réalisé une auto-évaluation institutionnelle au moyen du référentiel de l'ANAQ	1%	42%	100%
	Pourcentage d'Établissements du secteur public ayant réalisé une auto-évaluation validée par l'ANAQ	6%	42%	100%
	Pourcentage d'universités publiques ayant été évalué par une agence d'Assurance qualité externe	3%	29%	37%
Couverture du déficit en infrastructures, équipements et matériels didactiques	Nombre de salles de cours construites et/ou réhabilitées	640	898	1000
	% des laboratoires dotés en équipements et matériels didactiques	9%	38%	57%

Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	% d'Établissements connectés à la fibre optique nationale	5%	9%	12%
	% d'Établissements disposant d'un écosystème numérique	0%	5%	12%
Renouvellement des ressources professorales	Nombre d'étudiants pour un professeur	140	113	100
	% d'enseignants qualifiés ayant bénéficié d'un congé sabbatique	0%	8%	20%
Revitalisation de la recherche scientifique universitaire	Nombre de thèses de doctorat soutenues	498	1723	4718
	Nombre des laboratoires dotés en équipements de recherche	0%	5%	12%
	Nombre d'articles scientifiques publiés dans les revues internationales indexées	300	390	507
	Nombre de brevets d'invention obtenus	0	5	8

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Projet de construction, réhabilitation et équipement des Établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	6.249.419	312.471	624.942	937.413	1.874.826	2.499.768
Projet de Modernisation de l'IFA Yangambi	56.650	2.833	5.665	8.498	16.995	22.660
Projet de construction de l'École Supérieure de l'Eau	29.040	1.452	2.904	4.356	8.712	11.616

Projet de Modernisation des Cliniques Universitaires	495.000	24.750	49.500	74.250	148.500	198.000
Projet de réhabilitation et équipement des Écoles d'Application	522.500	26.125	52.250	78.375	156.750	209.000
Projet de modernisation de l'Université de Mbandaka	67.980	3.399	6.798	10.197	20.394	27.192
Projet de construction et équipement du bâtiment devant abriter quelques Services de l'administration centrale	33.000	1.650	3.300	4.950	9.900	13.200
Construction et équipement du bâtiment devant abriter l'Agence Nationale d'Assurance Qualité et la Commission Permanente des Études	68.750	3.438	6.875	10.313	20.625	27.500
Connexion des Universités et Instituts Supérieurs à la fibre optique nationale et Installation des écosystèmes numériques	34.375	1.719	3.438	5.156	10.313	13.750
Total	7 556 714	377 836	755 671	1 133 507	2 267 014	3 022 686

D. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

❖ Évolution récente et défis majeurs

La Recherche Scientifique et Technologique est le moteur du développement socio-économique des nations. C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo s'était illustrée, il y a plus de 60 ans, par une activité scientifique intense menée par les centres et instituts de recherche du pays. La contribution de l'Institut National pour l'Étude Agronomique et la Recherche Agronomiques (INERA) au développement du pays fut immense, dans la mesure où les résultats des recherches sur le cacao, le café et le palmier Éliás furent appréciables et peuvent être comptés parmi les facteurs ayant contribué à l'essor de production agricole des pays comme la Côte d'Ivoire, le Nigéria, l'Indonésie et la Malaisie. En outre, les contributions des chercheurs congolais dans la lutte contre le VIH/SIDA et très récemment, dans la prise en charge des patients atteints de la fièvre hémorragique Ebola ont été appréciées par le monde entier. Ceci illustre bien qu'en République Démocratique du Congo, la recherche scientifique n'est pas morte. La longue crise dans laquelle la RDC est plongée depuis plus de trois décennies, a eu des conséquences néfastes sur la recherche scientifique innovation technologique. Raison pour laquelle, le secteur de la recherche scientifique et technologique n'a pas pu apporter une réelle contribution aux défis multiples de développement du pays. En outre, le secteur est caractérisé notamment par l'insuffisance qualitative et quantitative des chercheurs, le faible financement alloué aux activités de la recherche, le délabrement des infrastructures de recherche, la vétusté des équipements scientifiques, l'absence d'interaction entre les institutions de recherche et les entreprises utilisatrices des résultats, la non valorisation des résultats de recherche, le faible niveau de coopération en matière de recherche scientifique et technologique ainsi que l'inadéquation entre la Recherche et le Développement.

En effet, les entraves majeures à la recherche scientifique et technologique en RDC réside dans: (i) l'élaboration d'une politique de l'innovation ; (ii) la production des textes légaux et réglementaires du sous-secteur ; (iii) le développement d'un système d'informations statistiques en sciences, technologies et innovation (STI) ; (iv) la dotation des Institutions de la recherche en infrastructures et en équipements adaptés aux nouvelles technologies ; (v) la formation d'une masse critique de chercheurs ; (vi) le renforcement du système de promotion, de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche dans les domaines prioritaires.

En vue de permettre à la recherche scientifique et technologique de jouer effectivement son rôle pour le développement de la RDC, il est important qu'une synergie soit être créée entre les

institutions de recherche sous tutelle des Ministères, les établissements d'enseignement supérieur et universitaire, les organismes privés (entreprises) ainsi que les institutions sans but lucratifs.

De ce fait, la recherche doit revêtir un caractère transversal touchant tous les domaines du développement de la RDC notamment l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, la santé, l'environnement et les ressources naturelles, l'industrie, mines, eau, les sciences sociales, etc.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de la gestion stratégique ; ✓ Développement de la coopération scientifique et du partenariat.
Renforcer les capacités d'offre de la recherche et de l'innovation technologique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de la gestion des ressources humaines ; ✓ Amélioration de la gestion des ressources matérielles
Renforcer les capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui aux secteurs prioritaires de recherche ; ✓ Valorisation et diffusion des résultats de recherche ; ✓ Promotion de la culture scientifique

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure gouvernance du secteur.	Nbre de textes	2	6	8

Développement d'un système d'information statistique en science, technologie et innovation (STI)	Nbre d'enquêtes STI	1	6	9
Développement des ressources humaines ;	- Nbre de chercheurs qualifiés - Nbre de chercheuses - Nbre de chercheurs de la diaspora impliqués	206 160 ND	306 286 25	406 346 50
Renforcement du financement de la recherche et de l'innovation	Dépenses publiques et privées consacrées à la R-D en pourcentage du PIB	0,43% 11 chercheurs en ETP	0,8% 	1% 40 chercheurs en ETP
Renforcement des ressources matérielles : (infrastructures immobilières et équipements) de Centres et Instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre d'institutions de recherche bénéficiaires d'équipements • Nbre d'institutions de recherche bénéficiaires de la réhabilitation • Nbre d'institutions de recherche bénéficiaires de bâtiments construits 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 • 1 2 	22 50 10	25 55 15

Formulation et mise en œuvre des programmes de recherche dans les domaines prioritaires	Nbre de programmes de recherche	-	8	10
Promotion du système national de l'innovation ;	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre d'actions de promotion et soutien à l'innovation • Nbre d'innovations bénéficiaires d'appui financier 	1	4	6
		45	61	72
Valorisation et diffusion des résultats de recherche ;	Publication des résultats de recherche			

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Action clé	Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
1. Amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure gouvernance du secteur.	Validation du plan d'action stratégique de la politique de la recherche scientifique	140 000 000	140 000 000	-	-	-	-
	Élaboration d'un projet de décret portant organisation de	84 136 500	84 136 500	-	-	-	-

la recherche scientifique et innovation technologique							
Élaboration des textes réglementaires relatifs à l'application de la Loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique	84 287 200	-	84 287 200	-	-	-	-
Projet de révision de la loi N° 82-001 du 07 janvier 1982 régissant la propriété industrielle en tant que droit intellectuel, pour la prise en compte des éléments de la recherche et de l'innovation.	84 287 200	84 287 200	-	-	-	-	-
Révision de la Politique Nationale de la Recherche Scientifique en	938 960 400	42 000 000	896 960 400	-	-	-	-

	vue de la formulation d'une Politique Nationale de la Science, de la Technologie et de l'Innovation en RDC.						
2. Développement d'un système d'information statistique en science, technologie et innovation	Organisation de l'enquête nationale de la Recherche et Développement Expérimental (R-D) en vue de la production des indicateurs R-D	2 036 562 500	560 000 000	-	656 250 000	-	820 312 500
	Organisation de l'enquête nationale de l'Innovation en vue de la production des indicateurs de l'Innovation	1 895 250 000	420 000 000	65 550 000	656 250 000	-	819 000 000
	L'inventaire du Potentiel Scientifique et Technique (PST)	2 279 760 000	644.000.000	-	759.920.000	-	875.840.000
	Collection des données pour la participation de la RDC au classement de l'indice mondial de l'innovation (GII Global innovation index)	2.339.003.906	285.000.000	356.250.000	445.312.500	556.640.625	695.800.781
3. Développement des ressources humaines ;	Formation diplômante des chercheurs dans les universités locales et étrangères	27 054 250 000	2 800 000 000	3 500 000 000	7 875 000 000	5 733 000 000	7 146 250 000
	Formation continue des chercheurs et	6 981 282 000	899 360 000	1 124 200 000	1 405 250 000	1 753 752 000	1 798 720 000

	techniciens de recherche						
	Recrutement des chercheurs juniors et des femmes en particulier.	31 134 375 000	-	5 400 000 000	6 750 000 000	8 437 500 000	10 546 875 000
	Participation des scientifiques de la diaspora dans les activités de la recherche et d'innovation du pays.	8 394 750 000	-	1 456 000 000	1 820 000 000	2 275 000 000	2 843 750 000
4. Renforcement du financement de la recherche et de l'innovation	Plaidoyer auprès des institutions du pays (Gouvernement, autorités budgétaires...), du secteur privé et partenaires (PTF) d'accroître les investissements dans la Recherche conformément à la recommandation de l'Union Africaine de consacrer au moins 1% du PIB aux dépenses de la R-D.	1 125 000 000	280 000 000	525 000 000	-	320 000 000	-
	Opérationnalisation du Fonds National de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique (FNRSIT)	616 000 000 000	104 545 832 985	112 000 000 000	140 000 000 000	168 000 000 000	196 000 000 000
5. Renforcement des ressources matérielles :	Acquisition d'équipements de laboratoire en faveur des	6 789 395 000	1 380 214 450	5 409 180 550	-	-	-

(infrastructures immobilières et équipements) de Centres et Instituts de recherche	institutions de recherche						
	Acquisition d'équipements en appui à la recherche dans le domaine de la Production, de la valorisation et de la Conservation des Produits Agricoles Nationaux (INERA, CGEA, INERA/Kipopo, EES impliqués)	9 000 000 000	-	9.000.000.000	-	-	-
	Acquisition d'équipements et matériels agricoles	2 392 588 850	2 392 588 850	-	-	-	-
	Acquisition des équipements appropriés de l'Observatoire volcanologique de Goma pour la surveillance des volcans actifs de la région de Virunga	5.170.000.000	1.000.000.000	2.170.000.000	2.000.000.000	-	-
	Acquisition des équipements en faveur du centre de recherche Agro-alimentaire (CRAA)	21 710 910 000	21710910000	-	-	-	-
	Acquisition des équipements informatiques pour les services centraux et institutions de recherche ciblées (INERA, CREE, COE/CBRN, CSN)	48 217 000 000	48 217 000 000	-	-	-	-
	Acquisition des équipements pour la modernisation et la	30 000 000 000	-	16 782 117 480	13 217 882 520	-	-

durabilité d'exploitation sûre du réacteur de recherche TRICO II du CGEA/ CREN – K						
Acquisition des Équipements Technico - Scientifiques des Institutions de Recherche ciblées (CRG, IRSS, CRGM, CRH - U, CREF, CREF, CRSN, CRAA/L'shi, CRSAT, INERA, CRESH, IGC, CRMN/Gemena, CNPRI, CNT, COE, CREF, ...)	58 208 000 000	58 208 000 000	-	-	-	-
Acquisition des géniteurs animaux et halieutiques en faveur de (INERA, CRSARP...)	2 000 000 000	2 000 000 000	-	-	-	-
Acquisition des mobiliers et meubles des institutions de recherche ciblées (CREE, CSN, CRG, SG-RSIT ...)	44 200 000 000	39.200.000.00 0	5.000.000.000	-	-	-
Acquisition des véhicules terrestres et motos pour les Services Centraux et les Institutions du Recherche	50 504 000 00 0	30 504 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	-	-
Construction des Infrastructures Immobilières des services centraux et	88 536 000 000	75.121.000.00 0	13 415 000 000	-	-	-

	des Institutions de Recherche Ciblées (CRG, OVG, CRSS et CRGéo)						
	Construction d'un Centre de Conférence International au CGEA	20 502 000 00	3.006.285.000	5.000.000.000	5.000.000.000	7 495 715 000	-
	Construction d'un Centre Multi diagnostique de Radiothérapie de Kinshasa/CGEA	50 400 000 00	3.005.262.000	20 394 000 000	13 500 369 000	13 500 369 000	-
	Contrepartie/Renforcement des capacités en lutte contre les médicaments falsifiés	628 220 500	628 220 500	-	-	-	-
	Déploiement d'un Satellite d'observation de la terre propre à la République Démocratique du Congo/CNT.	288 449 000 000	5.000.000.000	100 000 000 000	100 000 000 000	83 449 000 000	-
	Observatoire des mouvements des volcans	500 000 000	250 000 000	250 000 000	-	-	-
	Programme AISTI/AUDA-NEPAD : Production des indicateurs de la science, technologie et de l'innovation (STI)	1.292.110.250	1.292.110.250	-	-	-	-
	Réhabilitation des Infrastructures Immobilières des	107 132 605 4 17	103 980 1 55 704	3 152 449 713	-	-	-

	Institutions de Recherche						
6. Formulation et mise en œuvre des programmes de recherche et d'innovation dans les domaines prioritaires	Recherche et innovation dans les domaines prioritaires (agriculture, santé, industrie et intrants de base, ressources naturelles, environnement, énergie, sécurité et défense, sciences humaines et sociales, savoir et savoir-faire endogène)	591 018 600 990	-	102 507 291 228	128 134 114 036	160 167 642 545	200 209 553 181
7. Promotion du système national d'innovation ;	Organisation du Forum du Génie Scientifique Congolais (Salon de l'innovateur et inventeur Congolais).	24.897.606.200	3.800.000.000	4.222.222.200	4.925.924.500	5.629.628.000	6.319.831.500
	Soutien financier aux business plans des inventions/innovations	8.603.929.539.744	1.142.620.124.800	1428.275.156.000	1.713.930.187.200	2.056.716.224.640	2.262.387.847.104
Valorisation et diffusion des résultats de recherche	Création d'incubateurs d'entreprise	352 275 000	92 400 000	115 500 000	144 375 000	-	-
	Publication des résultats de recherche	603 884 453	117 939 198	120 159 030	120 838 850	122 047 500	122 899 875
	Soutien à l'édition des revues et périodiques scientifiques	945 546 675	127 400 000	159 250 000	199 062 500	218 968 750	240 865 625

❖ **Objectif stratégique 1. Renforcer les capacités institutionnelles**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Amélioration de la gestion stratégique ;
- Développement de la coopération scientifique et du partenariat.

❖ **Objectif stratégique 2. Renforcer les capacités d’offre de la recherche et de l’innovation technologique**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Amélioration de la gestion des ressources humaines ;
- Amélioration de la gestion des ressources matérielles.

❖ **Objectif stratégique 3. Renforcer les capacités d’offre des connaissances scientifiques, techniques et de l’innovation**

✓ **Actions clés/réformes :**

- Appui aux secteurs prioritaires de recherche ;
- Valorisation et diffusion des résultats de recherche ;
- Promotion de la culture scientifique.

❖ **Projets-clés**

E. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

❖ **Énoncé de la mission**

La vision est de faire de la science et de la technologie un outil de développement durable pour l’émergence de la République Démocratique du Congo. La politique de la recherche scientifique congolaise paraît comme un instrument au service du développement culturel, social et économique

de la nation. Elle s'est ainsi assignée des objectifs et des fonctions. Cette politique vise : (i) l'accroissement des connaissances dans tous les domaines ; (ii) la mise au point d'innovations dans tous les domaines ; (iii) l'amélioration des technologies traditionnelles existantes ; (iv) le développement de la coopération et du partenariat ; (v) la programmation de la recherche dans les domaines prioritaires du développement ; (vi) la valorisation des résultats de la recherche à des fins de développement durable ; (vii) la vulgarisation des acquis de la recherche auprès des opérateurs économiques ; (viii) le développement des technopoles dans les Zones Économiques Spéciales (ZES) ; (ix) l'incitation à la recherche.

❖ Évolution récente et défis majeurs

La Recherche Scientifique et Technologique est le moteur du développement socio-économique des nations. C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo s'était illustrée, il y a plus de 60 ans, par une activité scientifique intense menée par les centres et instituts de recherche du pays. La contribution de l'Institut National pour l'Étude Agronomique et la Recherche Agronomiques (INERA) au développement du pays fut immense, dans la mesure où les résultats des recherches sur le cacao, le café et le palmier Éliás furent appréciables et peuvent être comptés parmi les facteurs ayant contribué à l'essor de production agricole des pays comme la Côte d'Ivoire, le Nigéria, l'Indonésie et la Malaisie.

En outre, les contributions des chercheurs congolais dans la lutte contre le VIH/SIDA et très récemment, dans la prise en charge des patients atteints de la fièvre hémorragique Ebola ont été appréciées par le monde entier. Ceci illustre bien qu'en République Démocratique du Congo, la recherche scientifique n'est pas morte. La longue crise dans laquelle la RDC est plongée depuis plus de trois décennies, a eu des conséquences néfastes sur la recherche scientifique innovation technologique. Raison pour laquelle, le secteur de la recherche scientifique et technologique n'a pas pu apporter une réelle contribution aux défis multiples de développement du pays.

Par ailleurs, le secteur est caractérisé notamment par l'insuffisance qualitative et quantitative des chercheurs, le faible financement alloué aux activités de la recherche, le délabrement des infrastructures de recherche, la vétusté des équipements scientifiques, l'absence d'interactions entre les institutions de recherche et les entreprises utilisatrices des résultats, la non valorisation des résultats de recherche, le faible niveau de coopération en matière de recherche scientifique et technologique ainsi que l'inadéquation entre la Recherche et le développement suite à l'absence des programmes de recherche articulés aux priorités de développement du pays.

En effet, les entraves majeures à la recherche scientifique et technologique en RDC réside dans: (i) l'élaboration d'une politique de l'innovation ; (ii) la production des textes légaux et règlementaires du sous-secteur ; (iii) le développement d'un système d'informations statistiques en sciences, technologies et innovation (STI) ;(iv) formation doctorale des chercheurs en vue de la réalisation d'une masse critique nécessaire (v) renforcement du financement de la recherche ; (vi) la dotation des Institutions de la recherche en infrastructures immobilières et en équipements scientifiques

adéquats ;(vi) élaboration des programmes de recherche dans les domaines prioritaires, (vii) le renforcement du système de promotion, de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche dans les domaines prioritaires ; (viii) le développement de la coopération scientifique et du partenariat.

En vue de permettre à la recherche scientifique et technologique de jouer effectivement son rôle pour le développement de la RDC, il est important qu'une synergie soit être créée entre les institutions de recherche sous tutelle des Ministères, les établissements d'enseignement supérieur et universitaire, les organismes privés (entreprises) ainsi que les institutions sans but lucratifs.

De ce fait, la recherche doit revêtir un caractère transversal touchant tous les domaines du développement de la RDC notamment l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, la santé, l'environnement et les ressources naturelles, l'industrie, mines, eau, les sciences sociales.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de la gestion stratégique ; ✓ Développement de la coopération scientifique et du partenariat.
Renforcer les capacités d'offre de la recherche et de l'innovation technologique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de la gestion des ressources humaines ; ✓ Amélioration de la gestion des ressources matérielles
Renforcer les capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui aux secteurs prioritaires de recherche ; ✓ Valorisation et diffusion des résultats de recherche ; ✓ Promotion de la culture scientifique

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure gouvernance du secteur.	Nombre de textes			
Développement d'un système d'information statistique en Science, Technologie et Innovation (STI)	Nombre d'enquêtes STI	1	6	9
Développement des ressources humaines ;	- Nombre de chercheurs qualifiés - Nombre de chercheurs			
Renforcement du financement de la recherche et de l'innovation	Dépenses publiques et privées consacrées à la R-D en pourcentage du PIB	0,4%	0,8%	0,95%
Renforcement des ressources matérielles : (infrastructures immobilières et équipements) de Centres et Instituts de recherche	- Nombre de Centres et Instituts de recherche bénéficiaires ;	4	22	25
	- Nombre de bâtiments réhabilités ;	1	50	55
	- Nombre de bâtiments construits	2	10	15
Formulation et mise en œuvre des programmes de recherche dans les domaines prioritaires	Nombre de programmes de recherche	0	8	10
Promotion du système national de l'innovation ;	• Nombre des actions de sensibilisation à l'innovation	1	4	6
	• Nombre d'innovations bénéficiaires de l'appui financier	45	61	72

Valorisation et diffusion des résultats de recherche ;				
--	--	--	--	--

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Opérationnalisation du Fonds National de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique (FNRSIT)	616 000 000	104 545 832 985	112 000 000 000	140 000 000 000	168 000 000 000	196 000 000 000
Acquisition d'équipements de laboratoire	1380214450	1380214450				
Acquisition d'Équipements en appui à la recherche dans le domaine de la Production, de la valorisation et de la Conservation des Produits Agricoles Nationaux (INERA, CRAA, CGEA, INERA/Kipopo, EES impliqués)	9000000000	9000000000				
Acquisition d'équipements Informatiques	2500000000	2500000000				
Acquisition des équipements appropriés de l'Observatoire volcanologique de Goma pour la surveillance des	5.170.000.000	1.000.000.000	2.170.000.000	2.000.000.000		

volcans actifs de la région de Virunga						
Acquisition des équipements en faveur du centre de recherche Agro-alimentaire (CRAA) et Women Technology	21710910000	21710910000				
Acquisition des équipements informatiques pour les services centraux et institutions de recherche ciblées (CREE, COE/CBRN, CSN)	47967000000	47967000000				
Acquisition des équipements pour la modernisation et la durabilité d'exploitation sûre du réacteur de recherche TRICO II du CGEA/CREN – K	16782117480	16782117480				
Acquisition des Équipements Technico - Scientifiques des Institutions de Recherche ciblées (CRG, IRSS, CRGM, CRH - U, CREF, CREF, CRSN, CRAA/L'shi, CRSAT, INERA, CRESH, IGC, CRMN/Gemena, CNPRI, CNT, COE, CREF, ...)	58208000000	58208000000				

Acquisition des mobiliers et meubles des institutions de recherche ciblées (CREE,CSN)	44200000000	39.200.000.000	5.000.000.000			
Construction des Infrastructures Immobilières des services centraux et des Institutions de Recherche Ciblées (CRG, OVG, CRSS et CRGéo)	75.121.000.000	75.121.000.000				
Construction d'un Centre Multi diagnostique de Radiothérapie de Kinshasa/CGEA	3.005.262.000	3.005.262.000				

4.2.9 SANTÉ PUBLIQUE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Atteindre la couverture universelle des soins de santé primaire pour tous, d'ici à l'horizon 2030. Dans cette optique, la dépense de santé par habitant devrait passer d'une moyenne de 3,2 USD à environ 15 USD. Pour ce faire, le Gouvernement entreprend une approche progressive, à savoir : dans un premier temps, l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires et agents de l'État, la subvention des interventions ciblant les enfants âgés de 0 à 5 ans, le contrôle prénatal et de la maternité pour induire à terme une baisse sensible de la mortalité maternelle, l'assistance médicale ciblée des vulnérables et des personnes démunies.

❖ Évolution récente et défis majeurs

Les investissements publics dans le secteur de la santé n'ont pas progressé au même rythme que le croît démographique. L'absence de la couverture santé (prise en charge médicale de l'employeur, système d'assurance maladie) est un handicap majeur dans l'accès aux soins de santé dont les coûts sont hors limites pour la majorité de la population. Cette situation a un impact sur la soutenabilité financière du dispositif de santé actuel ainsi que sur les potentialités d'une croissance de l'offre privée de santé, sans oublier le risque élevé de tomber dans des dépenses catastrophiques et appauvrissantes pour une très large fraction de la population.

En RDC, seulement 10% de la population active bénéficient d'une couverture sociale. En outre, l'aide publique au développement consacrée à la santé, accordée par l'ensemble des donateurs entre 2010 et 2017, a augmenté de 66% et a financé 95% du coût total des campagnes de vaccination dans le pays. Le secteur de la santé est caractérisé par une faible couverture géographique, une intégration insuffisante des structures de santé répondant aux normes, une qualité non satisfaisante des services et soins offerts en raison des insuffisances opérationnelles des formations sanitaires.

Le pays vit l'une des crises humanitaires les plus complexes et prolongées au monde, exacerbée par des épidémies récurrentes de choléra, de rougeole, d'Ebola et l'augmentation des invalidités et de la létalité dues aux maladies non transmissibles. Ceci explique que l'espérance de vie à la naissance soit passée de 59,9 à 60,3 ans entre 2018 et 2019, avant d'afficher une légère régression à 59,7 ans en 2020, selon les statistiques de la Banque Mondiale

La couverture en soins de santé de qualité pour la population de la RDC est encore insuffisante, suite au déficit de satisfaction des besoins en infrastructures, en équipements, en médicaments et

intrants essentiels ainsi qu'en personnel de santé de haut niveau technique. Les données de l'enquête SARA3 en 2014, indiquent que, sur l'ensemble de formations sanitaires du pays, l'indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux a été évalué à 27% pour les équipements essentiels, et à 20% pour les médicaments essentiels. Moins de 12% de formations sanitaires offrent les soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Ce qui fait que la mortalité maternelle ait augmenté entre 2010 et 2015 passant de 540 à 693 décès pour 100 000 naissances vivantes (NV), avec une régression de 693 à 473 décès pour 100 000 NV entre 2015 et 2017. En outre, les récentes estimations de l'OMS, UNICEF, UNFPA et de la Banque Mondiale chiffrent la mortalité maternelle à 547 pour 100 000 NV en 2020¹. La fécondité des adolescentes est passée de 138 à 109 pour 1 000 adolescentes entre 2014 (EDS 2013-2014) et 2018 (MICS 2017-2018). La part de la mortalité attribuée aux adolescentes est passée de 27% à 17,8% au cours de la même période.

La performance observée sur la santé de la mère et de l'adolescente serait liée à l'accroissement de la couverture des interventions des services de santé adaptés aux adolescents, aux jeunes et aux femmes en âge de procréer. Toutefois, l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle visant à rapprocher les cibles des ODD en 2030 requiert des investissements importants devraient permettre à terme d'améliorer les interventions à haut impact telles que la couverture en CPN4 (55% en 2021)² ; la prévalence contraceptive (13% en 2021)³ ; l'accès aux accouchements assistés (78%), la réduction des grossesses précoces chez les adolescentes et des avortements non sécurisés, l'amélioration de la qualité des accouchements assistés, l'amélioration de la prise en charge des urgences obstétricales, etc.

Les questions relatives à la nutrition ainsi qu'aux infections au VIH parmi les adolescents, les jeunes de 10 à 19 ans et les femmes en âge de procréer, sont comptées parmi les problèmes brûlants du secteur. Les données de 2024 montrent que chez les enfants de moins de 5 ans, la malnutrition aigüe se situe à 8,2% dont 2,6% de forme sévère, tandis que la malnutrition chronique est de 47,9% dont 24.5% de forme sévère.

Les principaux défis du secteur sont les suivants : (i) amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins de santé de qualité, avec un accent particulier sur la santé de reproduction, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) ; (ii) couverture sanitaire universelle pour tous, sans oublier les indigents ; (iii) intensification de la lutte contre les maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligée ; (iv) accroissement du financement domestique pour la santé et (v) renforcement de la coordination multisectorielle d'interventions.

¹ Index Mundi tiré de CIA WORLD FACTBOOK, Janvier 2020 et Estimations OMS, UNICEF, UNFPA, BM 2022

² Rapport annuel PNSR 2021

³ Idem

❖ Développements récents

Dans le processus de mise en œuvre des mécanismes d'extension de la protection contre les risques financiers liés à la maladie, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à abolir le paiement direct des services et soins de santé, par la mise en place d'un système d'assurance maladie adapté et ciblé par catégorie des populations. Il est question d'assurer l'accès aux services et soins de santé de qualité, sans barrière financière pour toutes les catégories de la population, conformément à l'article 47 de la Constitution. Le Président de la République a promulgué l'ordonnance-loi n°23/006 du 3 mars 2023, lançant ainsi le programme « Couverture Santé Universelle » (CSU). Le programme a effectivement démarré le 5 septembre 2023 avec la fourniture à Kinshasa du premier paquet consistant en la prise en charge par le gouvernement (42 millions US\$) des dépenses liées aux soins des femmes enceintes, aux accouchements et aux soins des nouveau-nés, dans le but de réduire la mortalité maternelle et néonatale infantile à Kinshasa. Un financement de la Banque Mondiale (73 millions US\$) et un financement par le budget de l'État l'ordre de 200 millions US\$ chaque année devrait permettre d'entamer le déploiement du programme dans 12 autres provinces d'ici la fin de 2024. Pour le moment, 316 établissements des soins de santé ont intégré de manière progressive le programme de la gratuité.⁴

Selon cette Ordonnance-loi, le système de couverture santé universelle de la RD Congo comprend les trois régimes d'assurances maladies ci-après : (i) Un régime d'assurance maladie obligatoire ; (ii) Un régime d'assistance médicale de l'État aux congolais économiquement faibles et aux vulnérables ; (iii) Un régime d'assurance maladie complémentaire. Progressivement, la CSU prendra en charge d'autres services, notamment l'assurance maladie de certaines catégories de la population (enseignants, hommes en uniforme, retraités militaires, retraités policiers, invalides de guerre et de la police) à partir de 2024. À la fin de l'année 2025, le programme CSU compte couvrir au moins 61.838.513 habitants, soit une couverture de plus de 60% de la population congolaise.

Par ailleurs, des équipements médicaux pour plus de 2 000 centres de santé seront progressivement distribués dans les 780 centres en cours de construction dans le cadre du PDL 145-T, ainsi que dans les grands hôpitaux. Après la construction, la réhabilitation et l'équipement de sept grandes infrastructures sanitaires (Hôpital Général de Kinshasa (Ex-Mama Yemo), Hôpital Provincial de Référence Jason Sendwe à Lubumbashi, grand laboratoire médical de santé publique de Lubumbashi, Hôpital de la MUYA à Mbuji-Mayi, laboratoire de l'INRB-Goma, laboratoire de l'Hôpital Général de Référence de Buta au Bas-Uélé), le même effort sera poursuivi dans les autres provinces. De la même manière, le gouvernement s'est aussi engagé à poursuivre l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes, qui est déjà passée de 32 % en 2019 à 94,2 % en 2023.

⁴ Rapport annuel d'activités 2023 du fonds de Solidarité Santé, mars 2024

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
<p>Développer les Zones de Santé et assurer la continuité des soins avec un focus sur l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux soins de qualité dans la dynamique de la CSU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Priorisation et renforcement des interventions relatives à la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et la nutrition dans les politiques et programmes de développement ; ✓ Renforcement de la lutte contre les Grandes endémies (Paludisme, Tuberculose, VIH/Sida, Trypanosomiase...) et les maladies non-transmissibles ; ✓ Intensification de l'approche multisectorielle et renforcement de la surveillance épidémiologique et de la sécurité sanitaire. ✓
<p>Appuyer le développement des Zones de Santé par le renforcement des piliers du système de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la disponibilité, la motivation et le développement des capacités des professionnels de santé et du personnel administratif dans les centres de santé et hôpitaux publics ; ✓ Investissement en infrastructures et équipements pour amélioration de la couverture avec la poursuite du projet d'équipements des structures de santé ; ✓ Renforcement de la réglementation pharmaceutique et de chaîne d'approvisionnement ; ✓ Renforcement de la qualité de l'information sanitaire pour la prise de décisions ; ✓ Amélioration du financement de la santé à travers les mécanismes de mobilisation des ressources, mise en commun et achat stratégique ; ✓ Protection financière de la population à travers des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux services et soins de santé.
<p>Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités institutionnelles et de pilotage du système de santé à travers les réformes ; ✓ Actualisation des textes législatifs et réglementaires ; ✓ Réorganisation de la médecine traditionnelle et la revalorisation scientifique en finançant les recherches y relatives ; ✓ Renforcement des mécanismes de suivi de l'application des normes et des directives du secteur ; ✓ Renforcement de la coordination du secteur de la santé et de la collaboration intersectorielle ; ✓ Renforcement de la collaboration entre le secteur de la santé et d'autres secteurs dans la mise en œuvre des politiques/stratégies multisectorielles.

Améliorer l'accessibilité aux soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux soins de santé ; ✓ Appui à la gratuité du contrôle prénatal et de la maternité ainsi que l'investissement dans le programme de planning familial
--	---

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Les problèmes prioritaires du secteur de la santé sont à analyser selon les fonctions du système de santé. Il s'agit de : (i) la gouvernance ou l'administration ; (ii) le financement, (iii) la génération des ressources qui couvre les ressources humaines pour la santé, les médicaments-vaccins et consommables, les infrastructures sanitaires, équipements et l'information sanitaire ; et (iv) les prestations.

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
1. Amélioration des conditions de l'offre des soins et services de santé de qualité	1. Taux d'utilisation des services curatifs des CS	40%	75%	75%
	2. Taux de disponibilité des médicaments	50%	85%	100%
	3. Proportion des paiements directs des soins de santé par les ménages	93% (<i>Comptes nationaux de la santé, 2022</i>)	85%	40%
2. Intensification de la vaccination de routine	4. Proportion d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés	41,5% (<i>ESPK, Enquête de couverture vaccinale, 2021</i>)	64%	80%
3. Operationalisation du programme de gratuité des accouchements et soins des nouveaux nés	6. Ratio de la mortalité maternelle pour 100.000 NV	547 (<i>projection OMS, UNICEF, UNFPA, BM, 20 (année 2022)</i>)	478	446
	7. Taux de mortalité néonatale pour 1000 NV	27% (<i>IGME, 2022</i>)	23%	20%
4. Suivi de la croissance des enfants de moins de 5 ans	9. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 NV	92% (<i>OMS, Unicef, BM, 2021</i>)	88%	60%
5. Intensification de la lutte contre les épidémies	10. Proportion des épidémies ripostées dans les 48h	23% (<i>Plan stratégique INSP, 2023</i>)	42%	80%

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
1) Renforcement de la gouvernance du secteur	4 179 633 996 285	727 747 488 408	874 636 660 618	867 485 092 705	855 100 442 955	854 664 311 600
2) Opérationnalisation de la décentralisation de l'ordonnancement et de la redevabilité	16 606 257 250	3 919 375 900	3 919 375 900	3 919 375 900	2 424 064 775	2 424 064 775
3) Développement des mécanismes de subventionnement des coûts des soins	-					
4) Rationalisation de la production et de la qualité des ressources humaines pour la santé	179 272 527 500	35 611 097 500	34 812 415 000	35 446 290 000	36 384 425 000	37 018 300 000
5) Amélioration de la disponibilité des médicaments essentiels, vaccins intrants spécifiques et dispositifs médicaux de qualité	311 312 088 600	55 526 229 570	67 782 040 320	62 738 649 570	62 738 649 570	62 526 519 570
6) Modernisation des infrastructures de santé et des équipements médicaux, de diagnostic et de laboratoire	9 631 600 017 000	818 645 025 000	2 138 040 592 500	2 562 222 811 500	2 127 663 900 000	1 985 027 688 000
7) Mise en place d'un système résilient pour la détection et la réponse aux problèmes de santé de la population (epidemies, urgences et catastrophes)	1 312 930 651 194	421 563 817 094	294 816 163 307	205 833 019 944	191 823 176 934	198 894 473 916
TOTAL en CDF	15 631 355 537 829	2 063 013 033 471	3 414 007 247 644	3 737 645 239 619	3 276 134 659 234	3 140 555 357 861

4.2.10 TRAVAIL ET EMPLOI

❖ Énoncé de la mission du secteur

❖ Évolution récente et défis majeurs

Les emplois décents (mieux rémunérés et protégés), formels et durables sont essentiels pour la réduction de la pauvreté en RDC. Les informations disponibles renseignent des progrès lents et pas à la hauteur des défis. Le taux de participation reste autour de 65% en moyenne annuelle sur la période 2019-2021. Sur la base des données de l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD de 2020 (EGI-ODD 2020), le chômage frappe plus du tiers de la population active congolaise sur la période 2019-2022, et 47,3% du total de chômeurs BIT sont des jeunes de 15 à 29 ans. Le nombre d'emplois créés était estimé à 990 246 en 2019, 532 525 en 2020, et 1 050 865 en 2021. Ainsi, entre 2019 et 2021, l'économie de la RDC a créé en moyenne annuelle 857 879 emplois, une nette baisse par rapport à la période 2016-2018 où on a observé en moyenne annuelle 898 983 emplois créés. Le marché du travail en RDC est dominé par le secteur agricole (agriculture, pêche, élevage et foresterie) qui représente en moyenne 65,15% du total des emplois, comparativement au secteur tertiaire (25,16%) et le secteur industriel (9,69%). Le secteur informel, couvre 90% du total des emplois selon l'enquête 1-2-3 de 2012, contre 10% pour le secteur formel.

Le marché du travail en République démocratique du Congo (RDC) est déséquilibré, l'offre de la force de travail (main-d'œuvre) qui provient des ménages n'arrive pas à s'ajuster à sa demande qui émane des employeurs ou des autres ménages employeurs. Le taux d'activité qui renseigne sur l'offre de la main-d'œuvre s'établit à (66,7%) cachant le phénomène du chômage, du sous-emploi la et une pauvreté profonde. Malgré ses potentialités, la RDC traverse une crise de l'emploi caractérisée par un faible niveau d'emplois formels (13,9%) et celui d'emplois informels qui s'établit à (86%). Une situation déplorable qui appelle de la part du Gouvernement une réaction immédiate et ciblée afin de réduire le taux de chômage lié au sous-emploi qui s'établit à (67,1%), le taux de chômage global (17,1%) et celui des jeunes qui se situe à (+30%).

En outre, le secteur du « Travail et Emploi » constitue un puissant levier transversal pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Le chômage et le sous-emploi entraînent, par ailleurs, non seulement la pauvreté, mais également des pertes pour

l'ensemble de l'économie en termes de production réelle, de recettes fiscales et aggravent les problèmes de développement humain.

Cependant, le secteur de l'emploi reste confronté à plusieurs défis qui méritent d'être relevés notamment : (i) réduire le taux de chômage combiné de sous-emploi qui se situent à 67,1%; (ii) résoudre la problématique de l'inadéquation entre la formation et l'emploi; (iii) réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre;(iv) réduire le poids des emplois informels à 80%; (v) renforcer les capacités des structures en charge de la promotion de l'emploi; (vi) améliorer la gouvernance du marché du travail; (vii) amener le secteur privé à devenir le moteur de croissance économique et un puissant levier de création d'emplois décents et productifs; (viii) réduire les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail et (ix) faciliter l'accès des groupes sociaux défavorisés à l'emploi et à la formation professionnelle.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Placer l'emploi au centre des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de l'emploi dans les politiques macroéconomiques ; ✓ Intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles.
Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement du cadre institutionnel incitatif à la création et au maintien de l'emploi ; ✓ Promotion de la culture entrepreneuriale et de l'auto-emploi ; ✓ Appui au PDL-145T
Améliorer la formation professionnelle et l'employabilité des populations ciblées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des mécanismes pour assurer l'adéquation entre l'emploi et la demande de compétences ; ✓ Mise en place de mesures permettant d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter aux nouvelles technologies.
Organiser le système d'information et améliorer la gouvernance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités institutionnelles de l'ONEM ✓ Mettre en place, par l'interaction entre l'ONEM et le ministère du Plan une plateforme numérique pour l'enregistrement et le suivi des emplois créés ✓ Renforcer le système de traitement et de gestion des demandes d'emplois par les bureaux privés de placement
Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des dispositifs d'appui à l'insertion socio-économique de jeunes par l'incubation et la formation stage-emploi ;

et de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation professionnelle des hommes, des femmes et des jeunes en situation de vulnérabilité à leur initiation aux petits métiers et leur regroupement dans les coopératives ✓ Créer dans chaque province des pôles d'agropreneurs organisés en filières. ✓ Organiser les filières semencières selon les cultures, en collaboration avec les instituts de recherche agronomique. ✓ Fournir les services mutualisés de mécanisation agricole. ✓ Rendre opérationnel les registres des coopératives qui devront servir des plateformes d'accompagnement, de promotion et de professionnalisation des paysans et agriculteurs. ✓ Développer le numérique pour favoriser le secteur des services
Renforcer les capacités institutionnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire des besoins en personnel de différentes structures ; ✓ Organisation d'ateliers, de sessions et de séminaires d'information et de formation sur les questions relatives à l'emploi.
Promouvoir l'entreprise du type moderne par la formalisation de l'économie informelle et sa modernisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire par des partenariats public-privé des espaces de travail mutualisés pour des corps des métiers dans les grandes villes, en commençant par Kinshasa, Lubumbashi, et Kisangani. ✓ Créer des centres offrant des services de gestion et de coaching aux TPE. ✓ Faciliter l'accès au crédit des PME et TPE du programme via des lignes de crédit encadrées par le FOGEC. ✓ Faciliter la reconnaissance légale des TPE ✓ Lier les TPE à des centres de formation professionnelle ✓ Accorder un paquet fiscal préférentiel aux TPE du programme (y compris une subvention à l'embauche du premier jeune sortant d'un programme de formation professionnelle) ; ✓ Faciliter l'accès au crédit.

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle.	Personnes en âge de travailler	54,1	58,4
	Personnes hors	18,7	18,9

Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé	main-d'œuvre		
	Main-d'œuvre (population active)	35,4	39,5
Promouvoir l'entreprise du type moderne par la formalisation de l'économie informelle et sa modernisation	Personnes en emploi	31,4	35,9
	Nbre. de chômeurs	4,0	3,6
Organiser le système d'information et améliorer la gouvernance du marché du travail.	Taux d'activité	67,6	72,6
	Taux d'emploi global	58,0	67,2
	% d'emplois formels	10	25
	% d'emplois informels	90	75
	Taux de chômage (lu1%)	20	10

❖ Projets-clés (en millions CDF) [A CONVERTIR EN CDF]

Projet	Coût total du projet en \$	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Création et mise en place d'un Observatoire de l'emploi</i>	1.711.000	750.250	550.000	110.250	150.250	150.250
<i>Acquisition d'équipements, des logiciels de traitement des données et d'outils de travail des services techniques de l'emploi</i>	1.791.000	850.320	350.450	150.000	220.230	220.000
<i>Mise en place d'un Système d'Information et d'Analyse du Marché du Travail et création d'une base de données emplois</i>	3.122.000	1.250.000	468.000	468.000	468.000	468.000
<i>Création d'un centre d'archivage et numérisation des documents</i>	1.357.143	350.000	310.000	360.000	127.143	210.000

<i>Total en millions USD</i>	7.981.143	3.200.570	1.678.450	1.088.250	965.623	1.048.250
----------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	-----------

4.2.11 PROTECTION SOCIALE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Protéger de manière efficace toutes les couches sociales, particulièrement les plus vulnérables et les plus démunies en leur octroyant, notamment, l'accès aux soins de santé de qualité, un accès à l'éducation de base pour tous, un revenu minimum, une alimentation saine et équilibrée.

❖ Évolution récente et défis majeurs

La RDC reste caractérisée par des inégalités sociales criantes en dépit de l'existence de certains textes de lois et des initiatives visant à les corriger ainsi que des institutions chargées de leur mise en œuvre. Des études ont montré que six millions de personnes vivent avec handicap en RDC, soit 6 % de la population congolaise. Parmi ces six millions, on distingue 800 000 non-voyants et 1 300 000 personnes ayant de sérieux problèmes de vue ou distinguant difficilement les personnes et les choses. La RDC est aussi caractérisée par une extrême pauvreté avec 87,7% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté et 74% vivant en dessous du « seuil de pauvreté multidimensionnel ».

A ce jour, la RDC compte plus de 90 millions d'habitants dont 51% des femmes. Les moins de 15 ans constituent 48%, de 15 à 59 ans représentent 48% et les 60 ans et plus, 4% de la population (annuaire statistique, INS, 2020). Les emplois informels représentent 90,7% contre 9,3% dans le secteur formel sur environ 25 millions d'actifs occupés. La CNSS et la CNSSAP ne couvre que 612.755 travailleurs immatriculés à au moins une branche de sécurité sociale en 2021 sur environ 3 millions des actifs du secteur formel.

Bref, moins de 10% de la population active bénéficient au moins d'une couverture sociale. Il s'agit essentiellement : (i) des employés du secteur privé et paraétatique, gérés par le Régime Général de Sécurité Sociale, (ii) ceux des régimes spéciaux (fonctionnaires, parlementaires, etc.) ainsi que, (iii) quelques unités du secteur informel dans les mutuelles de santé.

Pour ce faire, la Prévoyance Sociale reste confronter à plusieurs défis majeurs qui méritent d'être relevés dans le but d'accroître le taux de couverture sociale de la population d'ici 2030, et d'en améliorer la qualité, dont notamment : (i) la Gouvernance de la Protection Sociale ; (ii) la régulation de la demande des soins de santé afin d'améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé ; (iii) la mobilisation des ressources financières au niveau du trésor public et l'alignement des partenaires techniques et financiers ; (iv) le marketing social auprès de la

population en générale, particulièrement les travailleurs ruraux, de l'économie informelle ainsi que les indépendants sur la couverture sociale.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale pour une gouvernance efficace et clairvoyante de la Protection Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la gouvernance et la coordination des actions visant l'amélioration de la couverture Sociale ; ✓ Renforcement des capacités techniques et interventionnelles du personnel de la Prévoyance Sociale ; ✓ Développement des compétences opérationnelles des acteurs de la Prévoyance Sociale ; ✓ Amélioration du cadre de travail des services de la Prévoyance Sociale.
Mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Politique Sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimisation des ressources financières du secteur ; ✓ Redynamisation du cadre de coopération avec les PTF pour le financement additionnel de la politique nationale
Promouvoir et renforcer la régulation du secteur pour l'extension de la couverture sociale à toute la population	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration des normes et standards en matière de protection sociale ; ✓ Protection des populations contre les risques financiers liés à la maladie dans la perspective de la Couverture Santé Universelle ; ✓ Appui à l'extension de la protection sociale aux catégories des populations non couvertes ;

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
1. Élaboration de la Politique sectorielle de Protection Sociale	Nombre de documents de politique sectorielle adoptés au Conseil des Ministres ;	0	1

2. Élaboration des stratégies sectorielles de mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale	Nombre des stratégies sectorielles élaborées et approuvées ;	0	2
3. Formation des cadres du niveau central et provincial (protection sociale ; santé et sécurité au travail ; assurance sociale ; ressources humaines ; planification et suivi ; etc.)	Nombre de cadres du niveau central et provincial formés par thématique de formation avec certification ;	10	260
4. Organisation des missions d'échange d'expérience et de collaboration à l'étrangers sur le curricula de formation des médecins conseils et mise en œuvre de l'AMO en vue d'améliorer la demande des soins de santé ;	Nombre de missions d'échange d'expérience effectuées à l'étranger par pays	0	7
5. Acquisition des équipements informatiques pour la prévoyance Sociale (SG+26 Div. Prov.) : Lap top, Imprimantes multi fonction, stabilisateurs, box 1T, onduleurs)	Quantité d'équipements informatiques acquis pour les services.	-	-
6. Acquisition des mobiliers du bureau pour la Prévoyance Sociale (SG+26 Div. Prov.)	Quantité de mobiliers de bureau acquis pour le SGPS	-	-

7. Acquisition des terrains pour le FSS à Kinshasa et dans 26 provinces	Nombre de terrains acquis pour le compte du FSS par an	0	20
8. Construction des bâtiments pour le FSS à Kinshasa et Provinces	Nombre de bâtiments construits pour le FSS par an	0	10
9. Élaboration d'un état des lieux sur les ressources financières du secteur et d'une stratégie sectorielle de mobilisation des ressources (étude)	Plan Stratégique de mobilisation des Ressources Financières du secteur	0	1
10. Réalisation des missions conjointes (SGPS, DGRAD, IGT) de mobilisation des recettes pour la section 63 « Prévoyance Sociale ».	Nombre des missions conjointes de mobilisation des recettes effectuées par an	1	5
11. Revue annuelle des stratégies sectorielles avec les partenaires techniques et financiers	Nombre de revue annuelle des stratégies sectorielles	0	5
12. Installation des structures faitières des mutuelles de santé prévues par la Loi n°17/002 sur la mutualité en provinces, y compris les organes de gouvernance et contrôle des mutuelles.	Nombre des provinces disposant des faitières des mutuelles (Fédération, Union, Réunion)	0	20
13. Études sur la catégorisation de la population pour envisager les options de financement des soins de santé	Rapport de l'étude sur la catégorisation du secteur informel par province	0	5

universels du point de vue de la demande.			
14. Élaboration de la cartographie nationale des risques professionnels en RDC	Cartographie nationale des risques professionnels	0	1
15. Réalisation des études actuarielles pour le montage du modèle assurantiel en RDC à mettre en œuvre par le FSS	Rapport des études actuarielles	0	1
16. Élaboration des mesures d'application de la Loi n° 17/008 du 08 février 2017 sur la mutualité	Nombre de textes réglementaires d'application signés	2	10
17. Élaboration des mesures d'application de la Loi n° 18/035 sur la santé publique telle que modifiée et complétée à ce jour par l'O-L n°23/006 notamment sur l'opérationnalisation des assurances maladie obligatoire	Nombre des textes réglementaires d'application de l'O-Loi n°23/006 signés par les autorités compétentes	0	15
18. Institutionnalisation du métier de médecin conseil des assurances en santé en RDC	Nombre de textes réglementaires de mise en place du métier de médecin conseil	1	3
	Nombre de médecins conseils formés par an.	73	250
19. Opérationnalisation par le Fonds de Solidarité de Santé des régimes d'assurance maladie obligatoire dans toutes les provinces	Nbre d'agents publics couverts ;	0	2,3M ⁵
	Nbre de travailleurs soumis par le code du travail	0	1,5M
	Nbre d'élèves et étudiants couverts	0	30,1M
	Nbre des travailleurs de l'économie informelle couverts	0	6,5M
20. Extension du programme de prise en charge médicale aux personnes	Nombre de femmes enceinte, accouchées et nouveau-né pris en	5.183 accouchées	3,1M

⁵ M= million

économiquement faibles et vulnérables par le FSS dans le cadre de la CSU	charge par le programme par province	(ville de Kinshasa)	
	Nombre d'indigents et vulnérables pris en charge par le programme par province	0	8,7M

❖ **Projets-clés (en millions CDF) [PRÉCISER LA MONNAIE]**

Projets-clés	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
1. Élaboration de la Politique sectorielle de Protection Sociale	506,1	506,1	-	-	-	-
2. Élaboration des stratégies sectorielles de mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale	286	143	143	-	-	-
3. Formation des cadres du niveau central et provincial (protection sociale ; santé et sécurité au travail ; assurance sociale ; ressources humaines ; planification et suivi ; etc.)	342	50	72	100	70	70
4. Organisation des missions d'échange d'expérience et de collaboration à l'étrangers sur le curricula de formation des médecins conseils et mise en œuvre de l'AMO en vue d'améliorer la demande des soins de santé ;	570	114	114	114	114	114
5. Acquisition des équipements informatiques pour la prévoyance Sociale (SG+26 Div. Prov.) : Lap top, Imprimantes multi fonction, stabilisateurs, box 1T, onduleurs)	199	39	39	39	39	39
6. Acquisition des mobiliers du bureau pour la Prévoyance Sociale (SG+26 Div. Prov.)	399	79	79	79	79	79

7. Acquisition des terrains pour le FSS à Kinshasa et dans 26 provinces	7,410	1,482	1,482	1,482	1,482	1,482
8. Construction des bâtiments pour le FSS à Kinshasa et Provinces	-	-	-	-	-	-
9. Élaboration d'un état des lieux sur les ressources financières du secteur et d'une stratégie sectorielle de mobilisation des ressources (étude)	57	57	-	-	-	-
10. Réalisation des missions conjointes de mobilisation des recettes pour la section 63 « Prévoyance Sociale ».	455	87,5	87,5	87,5	87,5	87,5
11. Revue annuelle des stratégies sectorielles avec les partenaires techniques et financiers	1,425	285	285	285	285	285
12. Installation des structures faitières des mutuelles de santé prévues par la Loi n°17/002 sur la mutualité en provinces, y compris les organes de gouvernance et contrôle des mutuelles.	1,196	239,2	239,2	239,2	239,2	239,2
13. Études sur la catégorisation de la population pour envisager les options de financement des soins de santé universels du point de vue de la demande.	142	142	-	-	-	-
14. Élaboration de la cartographie nationale des risques professionnels en RDC	313,5	-	313,5	-	-	-
15. Réalisation des études actuarielles pour le montage du modèle assurantiel en RDC à mettre en œuvre par le FSS	2,850	-	-	2,850	-	-
16. Élaboration des mesures d'application de la Loi n° 17/008 du 08 février 2017 sur la mutualité	285	100	100	85	-	-
17. Élaboration des mesures d'application de la Loi n° 18/035 sur la santé publique telle que modifiée et complétée à ce jour par l'O-L n°23/006 notamment sur l'opérationnalisation des assurances maladie obligatoire	285	100	100	85	-	-

18. Institutionnalisation du métier de médecin conseil des assurances en santé en RDC	1,940	392	345	345	360	498
19. Opérationnalisation par le Fonds de Solidarité de Santé des régimes d'assurance maladie obligatoire dans toutes les provinces	455	87,5	87,5	87,5	87,5	87,5
20. Extension du programme de prise en charge de la femme enceinte, mère et du nouveau-né par le FSS dans le cadre de l'assistance maladie/CSU	3.475,5	695,100	695,100	695,100	695,100	695,100

4.2.12 SPORTS, ARTS ET CULTURE

❖ Énoncé de la mission

La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste, d'une part à donner l'accès à la pratique des activités physiques et sportives à la plus grande frange de la population et d'autre part, à promouvoir la culture de spectacles et loisirs sur toute l'étendue de la République pour avoir des citoyens sains d'esprit et de corps, capable de contribuer efficacement au développement.

Le Ministère de la Culture et des Arts conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes et encourage la création des œuvres de l'art et de l'esprit. Il a pour mission de :

- Promouvoir et développer les activités culturelles et artistiques ;
- Protéger et promouvoir les droits d'auteurs et des droits voisins ;
- Protéger et conserver les sites, les monuments et le patrimoine matériel et immatériel dans le domaine culturel et artistique de la Nation, en collaboration avec le ministère ayant le tourisme dans ses attributions ;
- Gérer les relations culturelles bilatérales et multilatérales, en collaboration avec le ministère ayant la coopération dans ses attributions ;
- Gérer les archives, les bibliothèques nationales et les musées nationaux ;
- Promouvoir et développer les activités culturelles et artistiques en rapport avec la lutte contre les antivaleurs ; et
- Censurer les chansons et spectacles, en collaboration avec les ministères ayant la justice et les médias dans leurs attributions.

A. SPORTS

❖ Évolution récente et défis majeurs

Les activités sportives sont pratiquées presque partout en République Démocratique du Congo mais elles exercent une faible contribution à la croissance économique et au bien-être social. Elles sont essentiellement appréhendées comme des divertissements et font l'objet d'une faible professionnalisation et ne constituent pas des vecteurs de développement. Le secteur est confronté aux défis suivants : (i) systématisation des activités physiques et sportives en milieux socioprofessionnels (École, Université, Armée, Police etc.) ; (ii) mise en place du Conseil National

des Sports dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP) ; (iii) mise en place des structures de santé spécialisées en matière de sports ; et (iv) élaboration d'une politique d'acquisition des matériels adéquats et produits pharmaceutiques.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la gouvernance sectorielle ; ✓ Renforcement de la coopération sportive régionale et internationale.
Promouvoir et développer les sports	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de toutes les disciplines sportives ; ✓ Promotion des sports de masse ; ✓ Promotion de groupements sportifs particuliers (milieux scolaire, universitaire, police/armée et socioprofessionnels).
Améliorer l'offre des services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation, construction et équipement des infrastructures sportives ; ✓ Construction de l'industrie des équipements sportifs ;
Lutter contre les antivaleurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration d'une législation et des textes réglementaires de lutte contre les antivaleurs ; ✓ Promotion de la lutte contre les antivaleurs en milieux sportifs.
Promouvoir et développer les activités de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Validation du projet de loi sur les loisirs ; ✓ Développement des loisirs associatifs et économiques ; ✓ Sensibilisation sur le bien-fondé et le bénéfique à tirer des loisirs ✓ Création des centres et des espaces de spectacles et de loisirs ; ✓ Préparation et organisation d'ateliers avec les opérateurs de loisirs.

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Implémentation des infrastructures sportives à travers les provinces (stades nationaux)	Nombre d'infrastructures sportives	4	9
Implémentation des infrastructures sportives à travers les 145 territoires	Nombre d'infrastructures sportives	?	100
Relance de pratique obligatoire des activités physiques et sportives à l'EPST	Nombre de séances de pratique des activités physiques et sportives à l'EPST	0	5
Relance de la pratique obligatoire des activités physiques et sportives dans les enseignements supérieur et universitaire	Nombre de séances de pratique des activités physiques et sportives dans les enseignements supérieur et universitaire	0	5

Relance de la pratique obligatoire des activités physiques et sportives dans la police/armée	Nombre de pratique des activités physiques et sportives dans la police/armée	0	5
Régularisation de la situation administrative des structures du mouvement sportif	Nombre d'arrêté du Ministre portant délégation du pouvoir	?	50
Relance des jeux congolais et provinciaux	Séances d'organisation des jeux congolais	0	2
	Séances d'organisation des jeux provinciaux	0	2
Promotion des sports de masses	Séances d'organisation de sports de masses	0	2
Promotion des sports féminin et des personnes avec handicap	Séances d'organisation de sports féminin	0	2
	Séances d'organisation des personnes avec handicap	0	2
Vulgarisation des textes légaux et règlementaires dans tout le pays	Séances de vulgarisation sur les textes légaux et règlementaires dans tout le pays	0	52
Renforcement des capacités morale, technique et civique des athlètes, des dirigeants sportifs et du personnel administratif du ministère	Nombre d'atelier de renforcement des capacités	0	5
Promotion dans l'opinions de la pratique et de la consommation des loisirs sains	Nombre des séances de vulgarisation sur les loisirs	0	5
Implémentation des structures d'appui priorisées par les états généraux de 2022	Nombre de structures d'appui implémenté	0	5

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
	150 948 766 447	26 836 120 301	38 310 242 996	37 174 736 790	48 627 666 360	0
Acquisition des équipements médicosportifs	350 082 996	100 000 000	250 082 996	-	-	-
Construction de Stade de Kenge / PNSD	342 482 870	342 482 870	-	-	-	-
Construction des stades municipaux Lumumba à Matadi, Socol à Boma, Kitemoko à Mbanza-Ngungu et à Kasangulu	2 316 550 539	2 316 550 539	-	-	-	-
Construction du Centre de Festival MULEGA MUNTU UMOZI	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-	-	-
Construction du stade Camp Ngashi à Mbandaka	110 684 407	110 684 407	-	-	-	-

Construction du Stade de Kalemie / PNSD	1 147 768 474	1 147 768 474	-	-	-	-
Construction du stade LUMUMBA / PNSD	296 907 284	296 907 284	-	-	-	-
Construction du stade municipal de Munayala à Tshikapa	1 076 438 014	1 076 438 014	-	-	-	-
Construction d'un Centre Culturel Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA à Shabunda	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-	-	-
Construction d'un Centre Pilote Sportif et Olympique et d'un Centre de formation du staff technique médical ASOIM/RDC IDI MADARO	1 719 616 010	1 719 616 010	-	-	-	-
Construction d'un stade Omnisport dans la ville de Boende / PNSD	889 683 989	889 683 989	-	-	-	-
Construction d'un Stade Omnisport dans la Ville de Gemena	1 437 706 458	1 437 706 458	-	-	-	-
Construction d'une salle de spectacle à Kenge	88 126 917	88 126 917	-	-	-	-
Construction Stade Neema Ya Bwana de Kasongo	866 795 339	866 795 339	-	-	-	-
Parachèvement du stade Kashala Bonzola de Mbuji-Mayi	17 132 015 800	-	7 554 000 000	-	9 578 015 800	-
Parachèvement du stade Kashala Joseph Kabila de Kindu	17 132 015 800	-	7 554 000 000	-	9 578 015 800	-
Parachèvement du stade Kibasa Maliba de Lubumbashi	16 132 015 800	-	7 554 000 000	-	8 578 015 800	-
Parachèvement du stade municipal de Delvaux	4 532 400 000	-	4 532 400 000	-	-	-
Parachèvement du stade municipal de Matete	4 532 400 000	-	4 532 400 000	-	-	-
Réhabilitation Stade Idiofa	1 054 380 790	1 000 000 000	-	54 380 790	-	-
Réhabilitation Stade Lumumba à Kisangani	6 000 000 000	6 000 000 000	-	-	-	-

B. CULTURE ET ARTS

❖ Évolution récente et défis majeurs

Les défis à relever dans ce secteur sont: (i) perception de la culture dans toutes ses dimensions ; (ii) prise en compte de la culture et des arts dans la politique générale du pays ; (iii) promotion de

la diversité culturelle congolaise à travers les ambassades et missions diplomatiques à l'étranger ;
(iv) lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles du secteur Projets-clés	✓ Renforcement des capacités institutionnelles des Cadres et Agents de la Culture et des Arts
Promouvoir la production de la culture et des arts	✓ Renforcement des capacités institutionnelles des Cadres et Agents de la Culture et des Arts ; ✓ Promotion de création des centres culturels publics et privés
Protéger les œuvres de l'esprit, les droits d'auteur et les droits voisins	✓ Installation d'une grande maison de production musicale, théâtre et cinématographique en partenariat avec le secteur privé. ✓ Mise en place d'une politique d'encadrement des jeunes talents ; ✓ Création d'un prix qui plébiscitera les meilleurs livres des auteurs congolais ✓ Protection des droits d'auteurs et de créations. ✓
Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel	✓ Mise en place d'un statut de « patrimoine culturel vivant » au profil des artistes ; ✓ Identification du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC ; ✓ Construction d'une bibliothèque nationale et de musées dans chaque province ; ✓ Mise en place des services d'archives nationales.

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national, provincial et local			

Protection et promotion culturelle			
Promotion et protection de la propriété intellectuelle			
Sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel			
Développement d'une culture-éthique nationale			

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition des matériels et équipements d'Inventaires des biens et patrimoines Culturels dans les 26 Provinces	8.000,00	-	4.000,00	4.000,00	-	-
Construction bâtiment SONECA	2.147,20	1.000,00	1.000,00	147.200,00	-	-
Construction Bibliothèque INTEGA et IMBELA	1.279,36	1.279,36	-	-	-	-
Construction d'un Centre de réalisation cinématographique à Kinshasa	2.147,20	-	1.000,00	1.147,20	-	-
Construction des musées de référence dans les 145 territoires de la RDC/26 provinces	75.120,00	-	2.490,00	20.000,00	32.630,00	20.000,00

Construction des trois Immeubles modernes pour le ministère de Culture, ARTS et Patrimoines	75.120,00	-	2.490,00	-	72.630,00	-
Construction du bâtiment de l'office National pour la protection et Promotion des Droits d'auteurs et Droits voisins	4.000,00	-	2.000,00	2.000,00	-	-
Construction d'un centre de formation en langues nationales à Kinshasa	2.016,00	-	700.000,00	1.316,00	-	-
Construction d'un centre de spécialisation et d'orientation des métiers de la Culture	2.882,88	-	700.000,00	2.182,88	-	-
Construction d'un centre d'initiation à la Culture Éthique Nationale à Kinshasa	7.980,00	-	3.500,00	2.480,00	2.000,00	-
Construction d'un marché moderne national des œuvres d'Arts	9.070,98	4.500,00	2.725,61	2.000,00		
Réhabilitation de la salle Mongita	10.000,00	2.000,00	8.000,00	-	-	-

Réhabilitation du bâtiment et modernisation en équipements de l'Observatoire des langues	500.000,00	-	250.000,00	250.000,00	-	-
Réhabilitation et transformation des sites et monuments historique en Industries et économie créatives: Marché et Transit des esclaves à Nyangwe/Kasongo au Maniema	20.432,94	-	4.500,00	10.000,00	5.932,94	-

4.2.13 QUESTIONS LIÉES AU GENRE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Prendre en compte la dimension genre dans les politiques et stratégies nationales et leur mise en œuvre, lutter contre les inégalités homme-femme et contre les violences faites aux femmes.

❖ Évolution récente et défis majeurs

Les perspectives économiques et d'autonomisation des femmes congolaises se heurtent à d'importants obstacles : 16,8 % seulement des femmes terminent l'école secondaire ; les mariages précoces sont très élevés ; le taux de fécondité des femmes et des filles sans aucune éducation est deux fois supérieur à celui des femmes ayant achevé leurs études secondaires. La moitié des femmes déclarent avoir subi des violences physiques et près d'un tiers ont subi des violences sexuelles. Le taux d'activité des femmes est estimé à près de 62 %, pour la plupart dans l'agriculture. Elles gagnent beaucoup moins que les hommes et possèdent moins d'actifs. Les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des filles sont mitigés.

En 2019, 14,3 % seulement de femmes siégeaient au Parlement ; 11,9 % des femmes occupaient des postes de direction ; 30 % des femmes occupent des emplois formels. En matière d'alphabétisation, par exemple, l'analyse des indicateurs ODD révèle que 88 % des hommes et 63,8 % des femmes d'une tranche d'âge donnée ont un niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière de lecture et d'écriture ; 9,2 % des personnes de 15 ans et plus utilisent l'ordinateur et 10,1 % seulement utilisent l'Internet. Les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des filles sont mitigés. En 2019, 14,3 % seulement de femmes siégeaient au Parlement ; 11,9 % des femmes occupaient des postes de direction ; 30 % des femmes occupent des emplois formels.

Malgré une certaine visibilité d'action en faveur des questions d'équité et d'égalité, le Ministère du Genre, Famille et Enfant bénéficie encore d'un budget annuel faible, ne lui permettant pas de faire face aux défis révélés ; les violences basées sur le genre persistent encore ; la représentativité des femmes aux institutions et postes de décision reste encore faible ; le soutien à petite enfance et aux enfants vulnérables pose encore un problème de prise en charge.

En effet, les principaux défis à relever dans le domaine du genre sont entre autres : (i) intégration du Genre dans les politiques et les programmes de développement ; (ii) promotion du leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision ; (iii) élimination des violences basées sur le genre dans toutes ses formes ; (iv) le soutien à la petite enfance et aux enfants en situation de vulnérabilité posent encore un problème d'une bonne prise en charge par l'état et /ou les associations.

❖ Objectif stratégique 1.

✓ Actions clés/réformes :

✓

❖ Objectif stratégique 2.

✓ Actions clés/réformes :

✓

❖ Objectif stratégique 3.

✓ Actions clés/réformes :

✓

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités humaines et institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités des acteurs et intervenants en matière des questions de genre ; ✓ Amélioration organisationnelle ; ✓ Revitalisation du cadre réglementaire et institutionnel d'appui au développement du secteur.
Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation de femmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ; ✓ Mise en œuvre du Plan d'action de deuxième génération de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (PAN 2ème génération) ; ✓ Renforcement des capacités socioéconomiques de la femme.
Promotion et protection de la famille, de la femme et des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de la protection de la famille ; ✓ Promotion et protection des droits de l'enfant, de la femme et de la famille.

4.2.14 JEUNESSE, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale

❖ Énoncé de la mission

Dans ce domaine, le gouvernement vise l'encadrement adéquat des jeunes pour leur permettre un épanouissement et une intégration sociale. Ce qui conduirait à la formation d'une jeunesse citoyenne, patriotique, responsable, compétitive, éduquée, formée et capable de prendre en main, dans tous les domaines de la vie nationale, les destinées du pays.

❖ Évolution récente et défis majeurs

En dépit des avancées constatées dans le secteur grâce à l'existence de la politique Nationale de la Jeunesse depuis 2009, dont l'ambition est de traduire les préoccupations de la communauté nationale qui tient à protéger sa jeunesse contre tout ce qui peut porter atteinte à son éducation, sa santé, son développement intégral et son épanouissement ; le secteur rencontre encore plusieurs problèmes qui plombent son décollage dont les plus saillants sont : (a) l'insuffisance d'établissements d'éducation populaire comme les maisons des jeunes et de la culture, des centres de jeunes, des auberges de jeunes, des centres récréatifs et de loisirs pour jeunes ; (b) l'insertion difficile dans la vie professionnelle et l'insuffisance d'opportunités d'emploi pour les jeunes, accentuée par le chômage généralisé ; (c) l'Insuffisance de cadres qualifiés dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse ; (d) la faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des organisations de jeunesse ; (e) la perversion des jeunes se traduisant par la consommation de drogues, du tabac et d'alcools accompagnée de violences entre bandes rivales et comportements antisociaux ; (f) l'absence de dialogue intergénérationnel, surtout entre les parents et leurs enfants ; (h) l'absence de financements pour les initiatives des jeunes ; (i) la prévalence élevée des antivaleurs chez les jeunes ; (j) les effets pervers des médias sur les jeunes ; et (k) la passivité et l'insouciance des jeunes à l'égard des décisions qui les concernent.

Par ailleurs, le secteur de la Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale est caractérisé par le désœuvrement prononcé à cause des problèmes ci-haut évoqués. Il est en outre caractérisé par un manque criant des infrastructures adéquates d'encadrement, de formation et de production agricole.

Au regard de ce qui précède, les défis majeurs du secteur de la Jeunesse sont : (i) opérationnalisation de la politique nationale de la jeuneuse ; (ii) recrutement des cadres qualifiés dans le domaine de la gestion de la jeunesse et acquisition des infrastructures de formation ; (iii) réglementation des matières relatives à l'éducation citoyenne et à l'insertion de jeunes ; et (iv) accompagnement social, professionnel et économique de jeunes.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la Jeunesse, Initiation à la nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale tant au niveau national que local	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration des conditions de travail du personnel du Ministère ; ✓ Redynamisation des structures d'accompagnement des jeunes aux niveaux national, provincial et local.
Améliorer l'éducation à la nouvelle citoyenneté et à la vie courante des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution au changement positif de la mentalité des jeunes et ados en particulier et de la communauté en général afin de participer au développement intégral du pays ; ✓ Développement d'un système sanitaire en faveur des Adolescents et jeunes pour une meilleure qualité de vie.
Promouvoir des mouvements, associations et ONG des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités techniques des leaders des mouvements associatifs des jeunes et des Experts agents administratifs ; ✓ Appui à la construction des Infrastructures et à la protection du patrimoine du Ministère de la Jeunesse ; ✓ Appui aux financements des projets en faveur des Associations, Mouvements et ONG des Jeunes.
Promouvoir le développement intégral des jeunes à travers l'entrepreneuriat, volontariat et partenariat constructif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes ; ✓ Mise en place d'un programme sur le volontariat des jeunes en RDC.
Appuyer l'organisation, administration et gestion des structures d'insertion des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration, fonctionnement et la gouvernance des structures d'insertion et réinsertion des jeunes ; ✓ Promotion et redynamisation des structures d'insertion et réinsertion des jeunes.

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Renforcement des capacités des agents pour un meilleur accompagnement des jeunes	Nombres des agents renforcés	-	4865
Constitution d'un répertoire des textes légaux du Ministère	Nombres des textes légaux	10	500

Dotation du Ministère de la Jeunesse des outils informatiques adaptés à la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi que les moyens de locomotion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombres d'outils informatiques ➤ Nombres des moyens de locomotion 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 ➤ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 165 ➤ 30
Construction des bâtiments administratifs	Nombres des bâtiments construits	0	27
Réhabilitation des bâtiments administratifs	Nombres des bâtiments réhabilités	1	10
Sécurisation des patrimoines du Ministère de la Jeunesse	Nombres des patrimoines	-	274 Titres de propriété
Construction des infrastructures d'accompagnements (CRP, CPA, BA, MJ) des jeunes	Nombres des infrastructures construits	-	145 centres et maisons construits
Réhabilitation des infrastructures d'accompagnement (CRP, CPA, BA, MJ) des jeunes	Nombres des infrastructures réhabilités	-	270 centres et maisons réhabilités
Formation des encadreurs des adolescents et jeunes sur la nouvelle citoyenneté	Nombres des encadrés formés	-	-
Renforcement de la sensibilisation des adolescents et jeunes sur les différentes maladies transmissibles	Nombres des adolescents et jeunes sensibilisés	-	-
Amélioration de l'encadrement et l'accompagnement des mouvements associatifs des jeunes par le Ministère de tutelle	Nombres des mouvements encadrés et accompagnés	-	250 Mouvements
Renforcement de capacité institutionnelle et technique des agents administratifs, des leaders des mouvements associatifs des jeunes et des membres du cabinet du ministère de tutelle	Nombres des agents, leaders et membres du cabinet formés	-	-

Subventionnement de manière conséquente des Mouvements Associatifs des Jeunes avec les moyens du Ministère de tutelle	Nombres des mouvements associatifs subventionnés	-	-
Renforcement des capacités des formateurs et des jeunes en entrepreneuriat, volontariat et partenariat.	Nombres des formateurs et jeunes renforcés	-	78 000 jeunes
Appui des jeunes à la création des Start Up	Nombres des Start Up créés	-	-
Accompagnement des jeunes à la recherche de fonds	Nombres des jeunes accompagnés	-	-

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition des Équipements Agro - sylvo - Pastoraux et Industriels liés à l'Insertion socio - Économique des jeunes à risques (KULUNA) en Agriculture et Agrobusiness en RDC	34.309.985 000	-	6.982.250.000	-	-	-
Acquisition Équipements d'insertion de prévention du phénomène KULUNA/Extrémisme violent dans le des jeunes	8.485.000.000	-	3.458.000.000	5.027.000.000		
Contrepartie/Construction des permanences des structures d'accueil	666.720.000	333.360.000	333.360.000			
Don Projet d'appui ciblé et renforcement des capacités	1.370.772.513	1.370.772.513				
Équipements des Centres d'incubation - pépinières d'entreprises Agricoles des	13.604.400.000	-	5 484 800 000	2 000 000 000	2 119 600 000	4 000 000 000

Jeunes Installés dans les centres de Production Agricole Existant des Jeunes						
Équipements divers en Innovation des Opportunités agricoles des jeunes	1055 420 000	-	743 420 000	312 000 000		
Réhabilitation des brigades agricoles des jeunes à travers le pays	5 000 000 000		5 000 000 000			
Construction d'un atelier de menuiserie au secrétariat général de la jeunesse, initiation à la nouvelle citoyenneté et cohésion nationale	236 610 000		236 610 000			
TOTAL	64 492 297 513	6 704 132 513	17 001 830 000	7 339 000 000	29 447 335 000	4 000 000 000

4.2.15 GESTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Dans le souci de relever le défi du développement à moyen et long terme, le Gouvernement s'est engagé depuis années, à travers une série des réformes structurelles qui visaient, non seulement à stabiliser le cadre macro-économique, mais aussi à impulser à l'économie congolaise par une accélération de la croissance susceptible de réduire la pauvreté. Par ailleurs, il vise également de rendre l'environnement des affaires attractif afin d'attirer les investisseurs privés et par ricochet de soutenir la croissance économique et la promotion de l'emploi.

A. Planification du développement

❖ Développements récents

La RDC a connu une expérience en matière de planification très édifiante. Trois principales stratégies ont été élaborées et mises en œuvre depuis le début de la décennie 2000. La première, dite « Document intérimaire de la stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) », a couvert la période 2002-2005.

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réaliser quelques performances, à savoir : (i) l'amélioration des fondamentaux de l'économie ; (ii) le retour de la croissance ; et (iii) l'atteinte du point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés en 2003.

La deuxième stratégie, inscrite sur la période 2006-2010, a été définie dans le Document de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR I) et sa mise en œuvre a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTE en 2010, avec comme conséquence le maintien de la croissance économique et l'annulation de plus de 90% de la dette.

Enfin, la troisième stratégie contenue dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (2011-2015) DSCR II a permis de consolider la stabilité macroéconomique, entraînant une croissance élevée et la baisse du taux de pauvreté.

Par ailleurs, en dépit d'efforts du Gouvernement, le volume d'investissements engagés dans la mise en œuvre de ces différentes stratégies est apparu comme un résidu de l'enveloppe globale du Budget de l'État avec des taux d'exécution en deçà de 20%.

Depuis 2015, le Gouvernement s’est lancé dans un vaste chantier d’élaboration d’un nouveau plan de développement arrimé avec l’étude nationale prospective (ENP) et aux engagements internationaux auxquels le pays a souscrit notamment les ODD et l’agenda 2063 de l’Union Africaine pour éviter le vide programmatique et faciliter l’alignement de l’aide publique au développement.

Le PNSD 2019-2023, adopté en fin 2019, s’est exécuté entièrement dans un contexte adverse de crise sanitaire, déclenché en novembre 2019, et répandue partout dans le monde – et en particulier en RDC – à partir de mars 2020. Même si les cibles initialement fixées dans le PNSD n’ont pas été atteintes, les progrès enregistrés sont très appréciables si l’on considère l’environnement global dans lequel il a été conduit. Dans ce contexte, ce qui pouvait paraître mitigé peut alors être considéré comme résultat exceptionnel. Et cela a été possible grâce à la réactivité du Gouvernement qui a confectionné rapidement des programmes d’urgence réduits pour sauver le minimum tout en gardant les bases d’une économie saine.

Au regard de ce qui précède, plusieurs défis ont été identifiés parmi lesquels :

- ✓ Opérationnalisation du processus de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Évaluation (PPBS) ;
- ✓ Mise en place d’un cadre de gestion des investissements ;
- ✓ Renforcement de l’appareil statistique ;
- ✓ Élaboration des outils de planification aux niveaux central, sectoriel, provincial et local ;
- ✓ mise en place d’un nouveau cadre de concertation pour la coordination des ressources extérieures ; et
- ✓ Processus de planification contraignant.

❖ Objectifs à l’horizon 2030

Pour le prochain quinquennat, le gouvernement se fixe les objectifs suivants : (i) rendre efficace le processus de Planification et de Programmation du développement ; (ii) renforcer la planification et les programmes multisectoriels aux niveaux national, sectoriel, provincial et local ; (iii) améliorer la coordination de la mobilisation des ressources extérieures ; (iv) renforcer l’appareil statistique national et les capacités de l’Administration publique en général et du plan en particulier.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Rendre efficace le processus de Planification et de	❖ Accroître les capacités managériales du Ministère

Programmation du développement	
Renforcer la planification et les programmes multisectoriels aux niveaux national, sectoriel, provincial et local	❖ Améliorer la performance de la Planification, de la Programmation et du Suivi et évaluation du développement tant au niveau central, provincial que local
Améliorer la coordination de la mobilisation des ressources extérieures	❖ Améliorer la programmation des investissements et Promouvoir partenariat au développement
Renforcer l'appareil statistique national et les capacités de l'Administration publique en général et du plan en particulier	❖ Renforcer l'appareil statistique national et la coordination en matière de suivi et évaluation des Plans et Programmes de développement

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Gestion des ressources humaines et financière			
Amélioration de la gestion stratégique			
Accompagnement des ministères dans l'élaboration et le suivi-évaluation dans leurs politiques sectorielles			
Développement des études et des outils de planification et de programmation			
Développement des études et des mécanismes d'accompagnement des exécutifs provinciaux et locaux dans l'élaboration de leurs plans stratégiques de développement			
Amélioration du système de suivi-évaluation du Plan de Développement National			

Organisation du 2 ^e recensement général de la population et élaborer une politique nationale de la population			
Élaboration et mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique			
Amélioration de la programmation des investissements publics			
Amélioration de la coordination de la mobilisation et suivi des financements extérieurs			
Promotion de l'intégration régionale et le partenariat au développement			

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Organisation du Deuxième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH2)						
Organisation de l'Enquête de consommation ménages						
Organisation de l'Enquête sociodémographique et de santé						
Élaboration de la deuxième Stratégie Nationale sur le Développement de la Statistique (SNDS2)						
Migration au nouveau Système de						

Comptabilité National SCN 2008						
Accompagnement des Ministères dans l'élaboration et suivi- évaluation de leurs stratégies sectorielles						
suivi et évaluation de la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145						

B. Gestion budgétaire

❖ Développements récents

La gestion des finances publiques congolaises s'effectue actuellement suivant les dispositions pertinentes de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP) et les réformes institutionnelles en cours, pour se conformer aux exigences de la Constitution du 18 février 2006, prônant notamment la décentralisation et la libre administration des Provinces.

En effet, la promulgation de la loi précitée a affiché la ferme volonté du Gouvernement de moderniser la gestion des finances publiques et la conformer aux normes internationales. Des étapes importantes dans la mise en œuvre de la gestion moderne des finances publiques ont été franchies et permettent aujourd'hui avec la production des maquettes budgétaires conformes à la programmation pluriannuelle à formuler des actions pertinentes à mener. Mais beaucoup reste à faire.

Suivant ce nouveau mode de gestion budgétaire, le Ministère du Budget a dorénavant la charge de traduire la Stratégie nationale de développement en programmes opérationnels axés sur l'atteinte des résultats, intégrant une hiérarchisation des priorités tirées du Plan National Stratégique de Développement.

Toutefois, la crédibilité du budget en RDC continue d'être affectée en matière des dépenses. Ceci constitue un important défi à relever par le Ministère du Budget car un défaut de crédibilité du Budget de l'État compromet l'atteinte des résultats dans la conduite des politiques publiques.

De nombreux ministères ont entamé depuis l'année 2008 la mise en place d'un CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme). Ils ont développé également de nombreux instruments, tels que les stratégies sectorielles, les plans de travail annuels et le suivi de la performance, mais en dehors de l'existence d'un cadre institutionnel.

Plus de dix (10) ans après leur introduction, les CDMT n'ont pas encore atteint les objectifs fixés. En effet, quelques rapports d'évaluation de la gestion budgétaire survenus depuis le début des années 2010 ont souligné que ce processus connaît plusieurs insuffisances et qu'il est nécessaire de l'améliorer.

Avec les l'obligation d'optimiser l'emploi des ressources budgétaires de l'État et la production de la documentation budgétaire utile à tous les intervenants du cycle budgétaire, le Ministère du Budget s'efforce d'améliorer les dispositifs de programmation des ressources pour rehausser la qualité des prévisions budgétaires. En ce domaine, le Ministère doit adopter et généraliser les méthodes, les outils et procédures les plus efficaces pour améliorer son efficience sans détériorer ses résultats sur les deux autres axes de performance : efficacité finale et qualité du service rendu aux ministères dépeniers.

Dans l'optique de migration, le Ministère du Budget s'emploie à formaliser le cadre d'accompagnement des ministères expérimentateurs du Budget programme, à identifier les structures à appuyer dans un domaine d'études cibles des réformes induites par la LOFIP et à organiser le coaching sur l'implémentation des outils informatiques de programmation et de budgétisation visant :

- ✓ Le renforcement de la gouvernance budgétaire à travers la reformes des finances publiques ;
- ✓ L'amélioration de la gestion des dépenses publiques ;
- ✓ Le basculement du budget des moyens vers le budget programme ;
- ✓ La mise en place d'un système de gestion publique axé sur les résultats (assorti des mécanismes d'évaluation de la performance et de résultat) ;
- ✓ L'élaboration de la stratégie sectorielle afin de coordonner toutes les actions du Ministère.

De ce qui précède, le Ministère du Budget a procédé au cours de l'année 2022-2023, notamment à :

- ✓ la revisitation de son cadre organique pour l'adapter aux exigences de la gestion en mode programme du budget de l'État ;
- ✓ la mise en œuvre du Décret portant gouvernance budgétaire ;
- ✓ la tenue des conférences de performance ;
- ✓ l'organisation des travaux de reclassement des comptes spéciaux.

Ainsi, la qualité de la dépense publique constitue la préoccupation majeure du Ministère du budget en matière d'optimisation de l'emploi des ressources. Étant donné que le chantier de la modernisation des finances publiques soit vaste et permette d'entreprendre des réformes de grande envergure.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Au regard de la situation et défis, le Ministère du Budget se fixe pour la période 2024-2028 les objectifs stratégiques suivants : (i) améliorer la qualité de la dépense publique ; (ii) promouvoir le changement de mode de gestion et la mise en œuvre du budget Programme ; (iii) améliorer la qualité des prévisions budgétaires ; (iv) Promouvoir la performance des politiques publiques ; et (v) promouvoir la transparence budgétaire, la participation citoyenne et la bonne gouvernance.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Amélioration de la qualité de la dépense publique	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la préparation et de l'exécution du budget, ❖ Assurer la transparence budgétaire à travers la publication des opérations extrabudgétaires, ❖ Renforcer la redevabilité et du contrôle citoyen ❖ Assurer la participation citoyenne en vue de rendre accessible l'information budgétaire
Renforcement de la programmation et la budgétisation des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer de la programmation suivant la LOFIP ❖ Renforcer la budgétisation fondée sur les politiques publiques et la crédibilité budgétaire
Promouvoir la performance des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les sectoriels dans l'élaboration des PAP et RAP ❖ Suivre-évaluer la périodique de l'exécution des programmes au regard des engagements pris dans le PAP ❖ Améliorer la gestion des marchés publics

❖ **Actions-clés, cibles, indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Promotion de la transparence budgétaire, la participation citoyenne et la bonne gouvernance			
Gestion stratégique			
Amélioration de la programmation suivant la LOFIP			

Renforcement de la budgétisation fondée sur les politiques publiques et la crédibilité budgétaire			
Accompagnement des sectoriels dans l'élaboration des PAP et RAP			
Suivi-évaluation périodique de l'exécution des programmes au regard des engagements pris dans le PAP			
Amélioration de la gestion des marchés publics			

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Transformation numérique du Ministère du Budget	21 158	6 392	7 031	7 734		
Mise à niveau de service de la messagerie électronique du Ministère du Budget	1 060		505	555		
Développement d'un logiciel de traitement des données et de suivi des charges communes	723	723				
Mise en place d'un système d'archivage moderne, électronique des documents conforme aux normes au sein du Ministère du Budget	1 475	1 475				

C. Gestion des finances de l'État

❖ Développements récents

Le ministre des Finances qui se veut moderne, mobilisateur et performant, a comme défi principal, la mobilisation accrue des ressources en vue de doter le Gouvernement des moyens conséquents pour la mise en œuvre des politiques publiques. D'autres défis restent à relever, notamment : (i) le renforcement de la transparence et l'élargissement de l'espace budgétaire ; (ii) la rationalisation de la dépense publique ; (iii) la modernisation du système financier national, (iv) l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements et libérer la croissance économique ; et (v) le renforcement de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Les 5 objectifs opérationnels poursuivis au niveau du secteur à l'horizon 20230, sont : (i) Renforcer la Gouvernance du secteur des Finances ; (ii) Optimiser la mobilisation des ressources propres de l'État, grâce aux réformes opérées au niveau des régies financières (DGI, DGDA et DGRAD) ; (iii) Moderniser la gestion de la trésorerie, de la dépense et de la comptabilité publiques ; (iv) Améliorer le cadre de gestion de la dette publique ; et (v) Renforcer le système financier national.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer la gouvernance du secteur des Finances	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère ; ❖ Améliorer la qualité des prestations du Ministère ; ❖ Renforcer la coopération et du partenariat
Optimiser la mobilisation des ressources propres de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mobiliser les recettes fiscales ; ❖ Mobiliser les recettes douanières et d'accise ; ❖ Mobiliser les recettes non fiscales.
Moderniser la gestion de la trésorerie, de la dépense et de la comptabilité publiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer la gestion de la trésorerie ; ❖ Rationalisation de la dépense publique ; ❖ Améliorer l'organisation de la tenue de la comptabilité publique.
Améliorer le cadre de gestion de la dette publique	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place d'un cadre juridique et institutionnel cohérent ; ❖ Mobiliser et gérer les ressources d'emprunts et des dons.
Renforcer le système financier national	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assainir et renforcer le système monétaire, bancaire et financier ; ❖ Améliorer les conditions d'accès au crédit.

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Amélioration du contrôle de gestion des finances publiques et de la planification stratégique et opérationnelle			
Renforcement du dispositif et des actions de suivi-évaluation, couplé à l'amélioration de la gestion des ressources humaines			

Déploiement d'ISYS/REGIES et LOGIRAD			
Poursuite de l'informatisation des bureaux de douanes			
Renforcement de la synergie entre les régies financières par le recours à la numérisation			
Rationalisation du régime des exonérations fiscales et douanières			
Élargissement du nombre d'assujettis par l'identification et la catégorisation des activités informelles			
l'acquisition des caisses enregistreuses et des terminaux fiscaux			
Mise en place du réseau comptable			
Rationalisation de la gestion des comptes du Trésor Public			
Informatisation de l'ensemble des opérations du Trésor			
Amélioration des procédures d'exécution de la dépense publique intégrée de la chaîne de la dépense publique			
Mobilisation et gestion des ressources d'emprunts et des dons			
Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel cohérent et adapté			
Amélioration des conditions d'accès au crédit et l'appui à l'activité bancaire			
Assainissement et le renforcement du système monétaire, bancaire et financier.			

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Diversification de l'économie nationale						
Élargissement de l'assiette fiscale						
Poursuite des réformes fiscales et douanières amorcées ces dernières années, en vue de relever la pression fiscale						
Fiscalisation du secteur informel						
Promotion du civisme fiscal						
Poursuite de l'implémentation de la démarche de la performance induite par la loi relative aux Finances Publique						
Suivi de la mise en œuvre des programmes d'envergure conduits par le gouvernement, dont le PDL-145 Territoire, la gratuité de l'enseignement primaire et la Couverture Santé Universelle (CSU)						

D. Économie nationale

❖ Développements récents

Les effets néfastes de la crise sanitaire liées à la pandémie de la covid – 19 ; la hausse du fret maritime et les effets destructeurs de la guerre russo-ukrainienne ont caractérisé l'Économie Nationale dont les principaux défis au plan macro - économique sont déclinés comme suit :

- Un secteur primaire non diversifié, peu dynamique et dont la production est destinée essentiellement à l'exportation, soutenu principalement par la branche d'extraction ;
- Un secteur secondaire peu développé et non intégré caractérisé par une désindustrialisation,

- Un appareil productif délabré qui fait face à des contraintes structurelles énormes rendant les entreprises moins compétitives ;
- Les coûts des facteurs de production, demeurent élevés en RDC en dépit des réformes engagées sur le climat des affaires,
- Une forte dépendance extérieure en matière d’approvisionnement en produits manufacturés qui expose le pays à tous les déséquilibres et crises qui peuvent frapper l’économie mondiale ;
- Un secteur tertiaire qui connaît une relance timide ;
- La consolidation de la croissance Économique, la diversification et la transformation de l’Économie ;
- La désarticulation des circuits d’approvisionnements causée par le délabrement des infrastructures économiques provoque la rareté de certains intrants et produits de première nécessité traduite par une amplification des tensions inflationnistes;
- La prédominance du secteur informel qui couvre près de 80% des activités économiques ;
- Le climat des affaires demeure peu incitatif et compétitif ;
- La sauvegarde du pouvoir d’achat des consommateurs finaux demeure une préoccupation majeure, de l’Administration. ;
- L’Administration est confrontée à plusieurs contraintes pour élaborer et publier les statistiques économiques fiables ;
- La centralisation des données sur le suivi de l’évolution des prix sur l’ensemble du territoire national constitue un goulot d’étranglement.

❖ Objectifs à l’horizon 2030

Pour apporter des réponses adéquates à ces défis, le Gouvernement s’était fixé un certain nombre d’objectifs stratégiques, à savoir : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) mettre en valeur de l’ensemble de l’espace productif ; (iii) promouvoir la diversification de l’économie ; (iv) améliorer du climat des affaires, (v) formaliser le secteur informel ; (vi) réguler l’économie, (vii) renforcer le système d’informations économiques ; et (viii) Construire, réhabiliter, réfectionner d’ouvrages, d’édifice et infrastructures économiques.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer l’efficacité du ministère dans la mise en œuvre de ses attributions ; ❖ Améliorer les conditions d’existence des agents ; ❖ Améliorer la gestion des ressources financières et matérielles ; ❖ Renforcer le partenariat et la coopération

<p>Mettre en valeur de l'ensemble de l'espace productif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir l'inclusion de l'économie bleue et des objectifs de développement durable, ❖ Planifier et programmer l'exploitation optimale des espaces productifs sur l'ensemble du pays ; ❖ Garantir la Préservation durable des espaces productifs
<p>Promouvoir la diversification</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Coordonner et promouvoir les politiques et les stratégies transversales de la diversification de l'économie nationale ; ❖ Renforcer la résilience de notre économie ; ❖ Diversifier les bases de production pour parvenir à une croissance inclusive et durable. ❖ Promouvoir la Valorisation et la transformation des produits locaux
<p>Améliorer du climat des affaires</p>	<p>Promouvoir le développement des Entreprises et Améliorer le climat des affaires ;</p> <p>Rationaliser les coûts des facteurs de production afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises nationales ;</p> <p>Créer les conditions nécessaires pour attirer les Investissements Étrangers ;</p> <p>Accroître les investissements nationaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre le secteur privé au centre de la création des richesses.
<p>Formaliser le secteur informel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier et catégoriser les acteurs informels opérant dans l'économie informelle, ❖ Structurer et organiser les acteurs informels par secteur d'activité ❖ Appuyer leur insertion dans l'économie formelle ❖ Élargir l'assiette fiscale
<p>Réguler l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Opérationnaliser le FOREC ; ❖ Renforcer les structures internes de l'Administration chargées de la régulation des activités économiques dans tous les secteurs de l'économie réelle. ❖ Mettre en place du système intégré des approvisionnements,

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Constituer les stocks stratégiques et régulateurs des biens, ❖ Évaluer les besoins de l'économie nationale ; ❖ Renforcer le contrôle et la surveillance du marché ; ❖ Garantir une saine compétition concurrentielle sur les marchés. ❖ Élaborer le manuel de protection des consommateurs outils indispensable dans la surveillance des normes des biens et services sur les marchés.
Renforcer le système d'informations économiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser les enquêtes et études techniques pour constituer une base de données, ❖ Publier les revues économiques ; ❖ Élaborer les statistiques économiques courantes économiques pour une prise des décisions
Construire, réhabiliter, réfectionner d'ouvrages, d'édifice et infrastructures économiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Construire les infrastructures économiques devant permettre une meilleure régulation des activités économiques et commerciales sur le marché intérieur

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Action - clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Renforcement du partenariat et la coopération			
Promotion de l'inclusion de l'économie bleue et des objectifs de développement durable			
Planification et programmation l'exploitation optimale des espaces productifs sur l'ensemble du pays			
Amélioration la Compétitivité de l'Économie			
Régulation et surveillance du marché			

Réalisation d'enquêtes Économiques			
Formalisation du secteur informel	Nombre d'acteur informel identifié	100 000	400 000
Renforcement de la coordination transversale des politiques de diversification de l'économie			

❖ Projets – Clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Élaboration du document des politiques et stratégies sectorielles	1500		1500			
Construction de grand dépôt pour l'approvisionnement en produit de première nécessité	22100		5000	5500	5600	6000
Construction des espaces logistiques dans les pools de développement économique	27000		6000	6500	7000	7500
Élaboration du Plan directeur national de la mise en valeur de l'ensemble d'espaces productifs	2500	-	1500	1000		

La promotion de la Diversification de l'Économie	10600	1500	2000	2100	2500	2500
Amélioration de la compétitivité de l'économie	5310	1000	1010	1050	1100	1150
Constitution d'une base des données des opérateurs économiques	24830	4955	4960	4965	4970	4980
Enquête d'identification des acteurs informels	9760	2100	1900	1910	1920	1930
Facilitation à l'insertion dans l'économie formelle	30590	6100	6115	6120	6125	6130
Évaluation des besoins de l'Économie nationale	8500	1000	1500	2000	2500	2500
Constitution des stocks stratégiques et régulateurs	17000	2500	3000	3500	4000	4000
Mise en place d'un Système intégré des approvisionnements	4270	810	815	820	825	1000
Gestion des ressources humaines	4010	870	775	780	785	800
Appui à la Redynamisation du Fonds de régulation Économique « FOREC »	14700	2200	2500	3000	3500	3500

Élaboration et Publication des statistiques économiques courantes	11100	2000	2100	2200	2300	2500
---	-------	------	------	------	------	------

E. Gestion du portefeuille de l'État

❖ Développements récents

Au 19 juillet 2021, le Portefeuille de l'État comptait à son actif 29 entreprises publiques réparties : (i) 18 entreprises publiques issues de la transformation en Sociétés Commerciales, (ii) 2 entreprises publiques non issues de la transformation ou récemment créées et (iii) 9 entreprises publiques d'économie mixte avec la participation majoritaire de l'État.

La réforme des entreprises publiques est un processus de longue haleine, accentué par l'état de ces entreprises et leurs besoins de financement, qui contrastent avec un contexte caractérisé par des ressources limitées.

A ce jour, un travail important a été abattu pour mettre en place la réforme et amorcer les actions qui étaient prévues dans le schéma stratégique d'exécution de cette politique.

Toutefois, les principaux défis à relever dans ce processus de réforme du secteur du Portefeuille sont :

- ❖ Manque de financement des investissements et de l'exploitation à cause de l'absence des fonds propres, de l'ébranlement de crédit des entreprises et des moyens limités de l'État-actionnaire
- ❖ Insuffisance des ressources pour le financement de la réforme, notamment le financement des plans sociaux sans lesquels le redressement des entreprises ne serait qu'un leurre ;
- ❖ Amélioration de la gestion des entreprises libéralisées ;
- ❖ Contribution accrue à la croissance économique des entreprises publiques ;
- ❖ Viabilité et compétitivité des entreprises publiques ;
- ❖ Contribution accrue des entreprises publiques aux recettes de l'État.

La revue du Portefeuille de l'État a offert l'occasion à certaines entreprises publiques de relever certains défis spécifiques auxquelles elles font face, notamment :

- ❖ La concurrence déloyale et agressive des ports privés qui a réduit de manière significative la part de marché de la SCTP ;

- ❖ Le non-paiement des créances des entreprises publiques sur l'État, situation à la base des tensions permanentes de trésorerie et des difficultés d'exploitation auxquelles plusieurs entreprises publiques sont confrontées ;
- ❖ L'exploitation de certaines activités imposées par l'État mais non rentables économiquement pour l'entreprise, et sans contreparties (cas de certaines entreprises qui fournissent des services publics et de l'exploitation par CONGO AIRWAYS de certaines lignes aériennes) ;
- ❖ Les saisies intempestives des comptes des entreprises publiques par l'Administration fiscale pour des arriérés fiscaux, alors que certaines détiennent des créances importantes sur l'État.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Le gouvernement se fixe comme objectifs dans le prochain quinquennat qui consiste à : (i) Renforcer les capacités managériales et matérielles du portefeuille ; (ii) Contribuer à l'amélioration du potentiel de productivité et de rentabilité du portefeuille.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités managériales et matérielles du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Affecter avec efficacité les ressources disponibles afin de permettre au Ministère d'atteindre au mieux les missions sectorielles à lui assignées par le Gouvernement ❖ Élaborer et mettre en œuvre les stratégies de rationalisation de gestion du Portefeuille
Contribuer à l'amélioration du potentiel de productivité et de rentabilité du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rendre les entreprises plus rentables et compétitives par leur restructuration afin qu'elles assurent des services collectifs de qualité pour la satisfaction du plus grand nombre de la collectivité nationale

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Élaboration de la Stratégie sectorielle	Stratégie sectorielle du Portefeuille disponible	TDR déjà élaborés, Processus de passation de marché par le COREF pour recruter un Consultant individuel en vue de la production de la	Document de la Stratégie sectorielle du Portefeuille disponible

		Stratégie sectorielle du Portefeuille (cette action bénéficie du financement de la Banque Mondiale à travers le Projet « ENCORE ».	et Mise en œuvre
Poursuite et finalisation de la réforme des entreprises publiques	Le taux de réalisation de la réforme	La phase juridique de la réforme étant bouclée, nous pouvons évaluer le niveau de la réforme à 50% de son processus.	75% du processus avec la finalisation de l'étape de stabilisation

❖ Projets – Clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Renforcement des capacités managériales du personnel pour plus d'efficience dans la réalisation des missions du Ministère						
Élaboration de la Stratégie sectorielle						
Promotion aux entreprises publiques pour une gestion de type privé par l'ouverture de leur capital social aux partenaires privés et la promotion du partenariat public-privé (PPP)						
Libéralisation de l'économie et promouvoir l'initiative privée plus porteuse de croissance						

en termes de productivité.						
Clôture des liquidations à terme et mise en place des mécanismes de liquidation pour les entreprises dissoutes conformément au décret portant exécution de la loi sur la transformation						

4.2.16 ADMINISTRATION PUBLIQUE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo fait de l'efficacité des services publics l'une des priorités principales de son action en dotant le pays d'une Administration Publique résiliente, performante et de qualité, au service du développement durable et un service public efficace et de qualité plus proches des usagers et en adéquation à la demande et aux préoccupations citoyennes et sociétales.

A. Administration centrale

❖ Développements récents

L'analyse des facteurs internes a révélé trois forces communes à toute l'Administration Publique : (i) l'évolution partielle du cadre juridique par la promulgation de la Loi-organique 16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du pouvoir central, des provinces et des ETD et la loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des services publics de l'État, (ii) l'instauration par la loi n°22/031 du régime contributif en remplacement du régime octroyé et implémentation et le déploiement progressive de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP) dans toutes les provinces, (iii) l'amélioration de la qualité du dialogue social par la signature de l'accord entre Gouvernement et banc syndical de l'Inter syndical National de l'Administration Publique (INAP), (iv) la tenue régulière des Commissions paritaires Gouvernement-Banc Syndical et l'organisation prochaine des élections syndicales à tous les niveaux.

Ce sont des acquis indéniables pour une meilleure transformation de l'Administration Publique. Le développement d'autres initiatives complémentaires pour améliorer le social des agents de carrière des services publics de l'État constitue également une force, car non seulement, ces initiatives permettent l'inclusion salariale et la réduction des disparités au sein de l'Administration Publique pour prendre en charge les préoccupations des agents et fonctionnaires de l'État en ce qui concerne leur situation pécuniaire, mais également la promotion des valeurs éthiques, déontologique et de lutte contre la corruption pour offrir aux usagers/clients des services de qualité.

En outre, la poursuite du processus de rationalisation des cadres et structures organiques des Administrations et services publics est l'un des piliers fondamentaux pour le rayonnement de l'Administration Publique dans sa vision de modernisation et mérite une attention particulière.

Dans le nouveau cadre juridique, il existe tout de même, certaines faiblesses à corriger au niveau de certaines dispositions pour leurs permettre de s'adapter à l'évolution du contexte organisationnel de l'ensemble du Pays.

En plus, les textes réglementaires d'application de ce cadre juridique restent jusqu'à présent obsolètes.

Un autre outil très important a été relevé par l'analyse des facteurs internes comme une force de l'Administration Publique. Il s'agit de l'opérationnalisation, après la finalisation du processus d'identification biométrique des Agents et fonctionnaires de l'État certifiés réguliers dans le Fichier de Référence de l'Administration Publique (FRAP), du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie (SIGRH-Paie) dont le déploiement reste toujours progressif.

La réforme de l'Administration Publique en cours est considérée également comme une force pour l'accomplissement diligent de ses missions.

Cependant, une attention particulière doit être accordée à la mise en place de l'École nationale d'Administration (ENA) par voie du Décret n°13/013 du 16 avril 2013 et la mise en œuvre des cadres organiques à structures standards au sein des Administrations ministérielles pilotes (DRH, DAF, DEP, DANTIC, CGPMP, CTA). La mission attendue de ces Structures standards est d'accompagner le Gouvernement dans sa perspective de la migration de la gouvernance reposant sur le budget de moyens vers le budget programme à l'horizon 2028 et de l'exécution harmonieuse du Plan National Stratégique de Développement, fil conducteur de son action.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents et fonctionnaires de l'État, plusieurs actions récentes conduites par le Ministère en charge de la Fonction Publique ont été relevées comme des forces. Ces actions portent notamment sur : i) Mise à la retraite des Agents de carrière de Services Publics de l'État ; ii) le rabatement de l'Impôt Professionnel sur les Revenus (IPR) ; iii) la mécanisation des agents et fonctionnaires non payés et la mise à la retraite des Agents et Fonctionnaires éligibles, iv) le renforcement des capacités des cadres supérieurs de l'Administration Publique.

Les faiblesses identifiées portent sur : i) le vieillissement du Personnel ; ii) l'absence d'une nouvelle politique salariale ; iii) le faible taux de décaissement des fonds engagés ; et, iv) l'insuffisance de la formation continue pour les fonctionnaires et agents de l'État.

En termes de défis majeurs, il y a lieu de noter : (i) mise en place d'un cadre organique cohérent et adapté ; (ii) adoption d'un meilleur système de gestion des ressources humaines ; (iii) établissement d'un meilleur système de paie adapté et cohérent ; et (iv) rajeunissement de la Fonction Publique.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à : (i) restaurer les fonctions de base du Ministère en charge de la Fonction Publique ; (ii) reformer, Moderniser de l'Administration et Innover le Service Public ; (iii) renforcer la participation citoyenne et promouvoir le dialogue social ; (iv) promouvoir l'égalité genre et protéger les groupes marginalisés.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Rationaliser la gestion des dépenses Publiques de rémunération	❖ Renforcer le cadre juridique, organisationnel et fonctionnel de l'Administration Publique
Améliorer la qualité de l'offre du Service Public	❖ Améliorer la programmation stratégique et opérationnelle de gestion de l'Administration Publique
Restaurer la confiance des usagers en l'État et l'Administration Publique	❖
Inscrire dans la durabilité des actions entreprises par le gouvernement dans le cadre de la réforme de l'Administration Publique	❖ Moderniser la gestion des ressources humaines de l'Administration Publique
Promouvoir la qualité et la créativité dans l'offre du Service Public	❖ Promouvoir l'innovation du Service Public
Appuyer l'opérationnalisation de la Fonction Publique provinciale et locale	❖ Appuyer à l'opérationnalisation de la Fonction Publique
Développer l'Administration ouverte, transparente et inclusive	❖ Renforcer la participation citoyenne
Améliorer les conditions de vie et de travail des agents et fonctionnaires de l'État	❖ Promotion du dialogue social

Restaurer la confiance des usagers en l'État et en l'Administration Publique	❖
Promouvoir la parité au sein de l'Administration Publique	❖ Promouvoir la masculinité positive
Renforcer l'employabilité des groupes	❖ Promouvoir l'inclusion au sein de l'Administration Publique des groupes

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Renforcement du cadre juridique, organisationnel et fonctionnel de l'Administration			
Amélioration de la programmation stratégique et opérationnelle de gestion de l'Administration Publique			
Réforme et modernisation de la gestion des RH de l'Administration Publique			
Promotion de l'innovation du Service Public			
Appui à l'opérationnalisation de la Fonction Publique provinciale et locale ;			
Renforcement de la participation citoyenne ;			
Promotion du dialogue social ;			
Promotion de la masculinité positive			
Promotion de l'inclusion des groupes marginalisés au sein de l'Administration Publique			

❖ Projets – Clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Revisitation du cadre juridique, organisationnel, fonctionnel de l'Administration Publique						
Renforcement et élaboration des outils de GRH de l'Administration Publique (manuel de procédure, référentiel d'emplois, bilan des compétences, cadres et structures organiques, mécanismes de récompense, etc.) ;						
Redynamisation de l'Inspection Générale de l'Administration Publique						
Renforcement du cadre de collaboration entre les cabinets politiques et les Administrations						
Élaboration de la Stratégie de communication ;						
Élaboration et mise en œuvre du Programme de mise à la retraite ;						
Élaboration de la Stratégie de reconversion professionnelle						
Développement des compétences et						

renforcement des capacités des Amélioration de la qualité de vie au travail						
Rationalisation du mode et système de rémunération (Promouvoir l'égalité, équité et inclusion Salariale)						
Renforcement de la gestion du système de sécurité sociale						
Promotion de l'Administration et du Service Public de proximité ainsi que de la décentralisation administrative Valorisation des méthodes administratives innovantes						

B. Administration du territoire et décentralisation

❖ Développements récents

Les évolutions récentes enregistrées dans le secteur sont ci-après :

- Installation de nouvelles provinces ;
- Découpage territorial ;
- Renforcement des capacités des ETD
- Campagnes de vulgarisation des lois et textes sur la décentralisation
- Conception et Production de différents guides
- Organisation du deuxième Forum sur la Décentralisation
- Établissement des États des lieux des administrations de nouvelles provinces
- Organisation des élections locales dans les Chefs-lieux des Provinces

Pour réussir la nouvelle politique de décentralisation, certains défis sont à relever :

- L'appropriation sociale et politique de la décentralisation à travers les mécanismes participatifs impliquant tous les acteurs ;
- Les transferts de compétences et des ressources selon une démarche de progressivité en vue d'approfondir les dispositions constitutionnelles sur le partage des ressources (humaines et financières) et des pouvoirs entre les différents niveaux des collectivités ;
- Le financement de la décentralisation dans le cadre d'un ensemble d'instruments cohérents combinant la fiscalité locale, le système de rétrocession et le mécanisme national de péréquation (Caisse Nationale de Péréquation) pour les investissements visant à assurer un développement moins inégalitaire entre les provinces ;
- Le renforcement des capacités des administrations centrales, des provinces et des ETD ;
- Le pilotage du processus de décentralisation au niveau national et au niveau provincial ;
- Le parachèvement de l'architecture institutionnelle prévue par la Constitution avec l'organisation des élections urbaines, municipales et locales ;
- Garantir les meilleures conditions juridiques et financières capable de faciliter la mise en place et le bon fonctionnement des provinces et des ETD ;
- Le Développement des nouvelles pratiques démocratiques et de gestion des affaires publiques à la base en conformité avec les principes de bonne gouvernance ;
- La mobiliser les ressources tant humaines, matérielles que financières pour le développement harmonieux des Provinces et des ETD ; etc.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Les objectifs stratégiques du gouvernement dans ce domaine sont : (i) appropriation effective du processus de la décentralisation ; (ii) transfert des compétences et des ressources suivant une démarche progressive ; (iii) renforcement des capacités ; (iv) développement des outils de planification et de gestion; (v) harmonisation de processus de décentralisation et de déconcentration ; (vi) coordination efficace entre le pouvoir central et les provinces ; (vii) financement de la décentralisation.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Redynamiser des structures de pilotage, d'harmonisation, de coordination et de mise en œuvre de la Décentralisation	

Accélérer le processus de la décentralisation	
Renforcer les capacités institutionnelles	
Assurer le suivi du découpage territorial	
Corriger les déséquilibres de développement entre les provinces et entre les ETD	

❖ **Actions-clés, cibles, indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Vulgarisation de la vision partagée et du consensus national autour du processus de décentralisation			
Élaboration des mesures d'application des lois sur la décentralisation			
Élaboration et mise en œuvre du programme national de renforcement de capacités de mise en œuvre de la décentralisation			
Harmonisation des organigrammes pour les rendre conforme au nouveau texte de la décentralisation			
Organisation de conférences annuelles de tous les acteurs de la décentralisation			

❖ Projets – Clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Élaboration de la RDC d'une politique nationale de la coopération décentralisée						
Opérationnalisation de nouvelles villes et communes conformément au décret du 13 juin 2013						
Redynamisation des structures de pilotage et de mise en œuvre de la décentralisation ;						
Organisation le troisième forum de la décentralisation						
Opérationnalisation des cadres locaux de concertation						
Appui l'élaboration des plans de développement des provinces et des ETD						
Construction d'un bâtiment R+2 pour le Secrétariat Général de la Décentralisation						

4.2.17 SÉCURITÉ, JUSTICE ET DROITS HUMAINS

❖ Énoncé de la mission du secteur

Le Gouvernement de la RDC entend mettre un terme à l'insécurité sur toute l'étendue du territoire nationale, promouvoir une diplomatie proactive afin d'avoir un Congo fort où règne la démocratie, la stabilité institutionnelle, la paix, la sécurité, l'état de droit, l'unité et la cohésion nationale.

A. Sécurité intérieure

❖ Développements récents

Deuxième pays africain en superficie, dotée d'une population estimée à 101 millions d'habitants⁶ en 2023 selon la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et disposant d'un potentiel exceptionnel en ressources naturelles, la RDC reste à ce jour un État fragile sur les plans politique, sécuritaire et socio-économique.

L'insécurité est un problème récurrent en RDC qui se matérialise, en particulier dans sa partie Est, caractérisée par l'activisme des groupes armés locaux et étrangers (M23/RDF, ADF/MTM, Mai-Mai), et dans sa partie Ouest avec les miliciens MOBONDO dans l'espace Grand Bandundu et dans la périphérie Est de la Ville de Kinshasa, la prévalence d'affrontement entre groupes armés et forces de sécurité⁷, dont les populations civiles sont les principales victimes. Dans la région des Kasai, l'insécurité et les tensions inter- et intracommunautaires demeurent particulièrement prégnantes, malgré la démobilisation de nombreux miliciens à la suite de l'alternance politique réalisée en 2018. En outre, Kinshasa concentre presque 25% de la population globale de la RDC ; la concentration des populations alliée à une très grande disparité des ressources avec une large part de la population vivant dans une extrême pauvreté conduit à une forte criminalité.

La RDC compte aujourd'hui 25 provinces plus la ville de Kinshasa. Plusieurs évolutions ont été constatées notamment la stabilité des Institutions provinciales (Assemblées Provinciales et les différents gouvernements provinciaux) sur l'ensemble du territoire national et l'opérationnalisation de l'École Nationale de la Territoriale pour un renforcement des capacités des agents et cadres territoriaux.

Il faut signaler également des avancées enregistrées de la réforme du secteur de sécurité d'où découlent notamment la réforme de la Police Nationale Congolaise et la gouvernance sécuritaire participative. Cependant, il persiste quelques poches d'insécurité dans certaines provinces de l'Est, dans l'espace Kasaien et Grand Bandundu.

⁷ Le site [Kivu Security Tracker](#) dénombre près de 150 groupes armés pour les deux provinces du Kivu.

Au regard de la nouvelle organisation administrative du pays et de l'évolution de la situation sécuritaire, les défis majeurs sont :

- Instauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national ;
- Maintien de l'Ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ;
- Érection d'une administration territoriale de proximité et de développement ;
- Parachèvement du processus de la mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale ;
- Prévention et Réduction des conflits coutumiers, communautaire et intercommunautaires dans les Entités Coutumières ;
- Accompagnement de la CENI dans l'organisation des élections provinciales, urbaines (groupements incorporés), municipales et locales
- Amélioration de la capacité fiscale des entités locales ;
- Facilitation de la cohabitation pacifique entre les peuples autochtones pygmées et les bantous ;
- Facilitation de la protection, promotion, et intégration des peuples autochtones pygmées.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Le programme d'Actions prioritaire du Ministère de l'Intérieur sécurité et affaires coutumières à moyen terme est structuré en cinq objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) améliorer la gestion de l'administration du territoire ; (iii) renforcer la gestion de la sécurité intérieure ; (iv) renforcer la gestion des affaires coutumières ; (v) protéger, promouvoir et intégrer les peuples autochtones pygmées.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gérer les ressources ❖ Assurer la gestion stratégique
Améliorer la gestion de l'administration du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la gouvernance du territoire ❖ Appuyer la Gouvernance sécuritaire inclusive et participative
Renforcer la gestion de la sécurité intérieure	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer la Gouvernance sécuritaire inclusive et participative
Renforcer la gestion des affaires coutumières	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la gestion des conflits coutumiers communautaires et intercommunautaires en RDC ❖ Améliorer la gestion du patrimoine coutumier

	❖ Améliorer les conditions de vie dans les villages
Protéger, promouvoir et intégrer les peuples autochtones pygmées	❖ Protéger les Peuples Autochtones Pygmées ❖ Promouvoir les Peuples Autochtones Pygmées ❖ Intégrer les Peuples Autochtones Pygmées

❖ **Actions-clés, cibles, indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Gestion des Ressources humaines Matérielles	❖ 14000 Policiers formés dans les ECOPOL et 21000 ont suivi la formation initiale accélérée et 400 Commissaires ACAPOL ❖ Construction de 7 Centres pilotes de formation de l'ENT en provinces ❖ PV de réception des travaux, lettre d'attribution des bureaux aux Services		
Amélioration la gestion de la coopération et du partenariat	❖ 1 plan de mobilisation des partenaires fundraising		
Accompagnement de la réforme de la territoriale et le processus de la mise en œuvre de la décentralisation			
Renforcement de la Gouvernance sécuritaire inclusive et participative	❖ Document des Politiques Nationales de Gouvernance sécurité élaboré et adopté		
Renforcement de la gestion de ressources opérationnelles			

Renforcement de la gestion des Services Spéciaux			
Prévenir les Conflits Coutumiers communautaires et inter communautaires			
Résolution des conflits coutumiers communautaires et intercommunautaires			
Identification et certification du patrimoine coutumier			
Appui à la participation des communautés au développement			
Amélioration des infrastructures sociaux de base des entités locales			
Amélioration des conditions matérielle des Peuples Autochtones Pygmées			
Accès des Peuples Autochtones Pygmées aux services sociaux de base			
Facilitation la cohabitation pacifique entre les des Peuples Autochtones Pygmées et les bantous			
Favoriser la participation des pygmées au développement			

❖ Projets – Clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Recrutement et formation initiale régulière de 14000 policiers dans les ECOPOL et 21000 en forma initiales accélérées, 400 Commissaires ACAPOL	418 654	92 669	122 458	90 340	82 957	30 230
Construction d'un bâtiment administratif du Ministère de l'Intérieur abritant le cabinet du Ministre et tous les services sous tutelle	100 000	-	40 000	35 000	25 000	-

Construction de 7 Centres pilotes de formation de l'ENT en provinces	16 800	-	8 400	5 040	3 360	
Construction des bâtiments Direction Générale de Migration (DGM) à Kinshasa et en provinces	67 083	9 777	14 115	14 115	14 115	14 962
Élaboration et adoption politique nationale de gouvernance sécuritaire participative et inclusive dans la territoriale	500	500				
Identification proprement dite pour la constitution du fichier général de la population (Collecte des données biographiques et biométriques)	107 000	107 000				
Codification des règles coutumières de succession au pouvoir coutumier et Identification et certification des entités coutumières et leurs animateurs	1 600	350	380	410	460	
Renforcement stratégique et opérationnel des missions de contrôle, d'encadrement, de suivi-évaluation en vue d'améliorer la gouvernance territoriale	789	170	187	206	226	170
Établissement des diagnostics de sécuritaires, élaboration des plans de sécurité et leurs mises en œuvre dans la gestion de la territoriale	30 800	-	6 030	6 290	8 800	9 680
Réforme de la Police Nationale Congolaise	1 639 268	268 508	295 359	324 895	357 384	393 123
Appui à la codification des règles coutumières de succession au pouvoir et d'établissement des arbres généalogiques des familles régnautes	15 170	-	3 200	4 230	4 620	3 120

Construction des bureaux administratifs de 6 095 groupements	190 178	950	62 400	65 364	31 200	30 264
Enquête conduisant à l'identification des espaces fonciers et forestiers des communautés locales et des Peuples Autochtones pygmées	1 926	485	325	415	342	359
Accompagnement des autorités coutumières à l'élaboration de leurs Plan de Développement Locale PDL	3 541	308	808	808	808	808
Participation au projet "modernisation des villages " PAMOV par la construction des châteaux eau dans les 21 groupements incorporés de Kinshasa	6 452	-	1 844	1 536	1 536	1 536
protection des espaces forestiers des Peuples Autochtones Pygmées par la cartographie	5 108	-	1 100	1 124	1 330	1 554
Construction des logements des Peuples Autochtones Pygmées	31 460	950	7 620	7 620	7 620	7 650
Création d'un centre culturel en faveur des Peuples Autochtones Pygmées	10 400	-	2 600	2 600	2 600	2 600
Organisation d'une campagne de sensibilisation des communautés sur la cohabitation pacifique entre les Employabilité des Peuples Autochtones Pygmées.et les bantous	3 252	-	838	799	815	802
Appui à l'autonomisation socio-économique et l'alphabétisation des femmes et filles pygmées	3 302	-	801	811	841	851

B. Défense nationale

❖ **Développements récents**

La République Démocratique du Congo demeure un État en reconstruction et figure dans la liste des pays en situation fragile et affectés par de conflits. En dépit de la défaite du M23 fin 2013, de nombreux groupes armés continuent encore à porter atteinte aux droits humains dans les provinces de l'Est. Le pays se trouve confrontée, comme plusieurs autres pays de la planète, à d'énormes défis sécuritaires à la fois internes et externes (rébellions, groupes armés, sécessions, terrorismes, etc.) dont les conséquences traversent, voire transgressent les frontières.

Puisque l'insécurité ébranle la quiétude des populations locales et freine le développement, les efforts de l'État congolais culminent à la définition des stratégies visant à imposer la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national. C'est la raison pour laquelle le processus de la réforme de l'Armée amorcé en 2009 a eu pour principale tâche de faire un diagnostic sans complaisance des défis sécuritaires actuels afin d'y apporter des solutions idoines conformément aux objectifs bien défini.

Dans cette optique, les FARDC se proposent de développer la production militaire en ciblant avant tout les secteurs d'adhésions nationales faciles à partir des capacités industrielles existantes. Le financement de cette production militaire exige la création d'un compte d'affectation spéciale au profit des Forces Armées.

Les défis majeurs dans le domaine de la défense sont : (i) l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est ; (ii) la création des unités d'élites bien formées et bien équipées ; (iii) l'établissement d'une administration militaire dans les zones en proie à l'insécurité ; (iv) la mise à la retraite des militaires ayant atteint la limite d'âge, dans le respect de leurs droits sociaux (dégagement des militaires retraités qui émargent encore dans le cadre d'actifs) ; (v) la réhabilitation, la construction et/ou la délocalisation des quartiers généraux, des camps, des casernes, des dispensaires et des formations médicales pour les militaires ; (vi) l'amélioration progressive de la solde allouée aux militaires ; et (vii) La relève et le reconditionnement des unités ayant trop duré au front opérationnel.

❖ **Objectifs à l'horizon 2030**

Les objectifs du Gouvernement dans ce cadre ont consisté à : (i) pacifier le pays et promouvoir la réconciliation, la cohésion et l'unité nationale ; (ii) restaurer l'état de droit, l'autorité de l'État et consolider la démocratie ; (iii) améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'État ; (iv) lutter contre la corruption et les crimes économiques ; (v) assurer la qualité et l'efficacité de l'action publique

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
---------------------------------	--------------------------------

Renforcer les capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vulgariser et opérationnaliser le Plan de la Réforme de l'Armée ; ❖ Développer les qualités de leadership et de management des hauts cadres de l'Armée ; ❖ Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures
Renforcer les capacités des forces	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Équiper les unités ; ❖ Entraîner les cadres et les troupes ; etc.
Renforcer les capacités des zones de défenses	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer des capacités opérationnelles des États-Majors des Zones de Défense et des États-Majors des Secteurs opérationnels ❖ Inventorier les besoins en personnel, des matériels et des équipements des États-Majors des Zones de Défense, des Secteurs Opérationnels et des unités engagées
Renforcer les capacités de corps	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquérir les matériels, les équipements et les approvisionnements ❖ Acquérir d'infrastructures
Renforcer les capacités de services	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser les formations en renforcements des capacités du personnel.
Renforcer les capacités du commandement général des écoles	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquérir de matériels et d'équipements pour les Écoles, de Centre d'Instruction et de Centre d'Entraînement ; ❖ Améliorer les conditions des stagiaires et du personnel enseignant et organiser les formations des formateurs

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Vulgarisation et opérationnalisation du Plan de la Réforme de l'Armée			
Réforme de l'Armée			
Amélioration de la gestion des Ressources Humaines, financières et matérielles			
Développement des qualités de leadership et de management des hauts cadres de l'Armée			
Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures			
Équipement d'unités			

C. Affaires étrangères

❖ Développements récents

La RDC entretient avec la communauté internationale des relations fondées sur la convention de Vienne de 1961 régissant les relations diplomatiques et de ce fait, ambitionne de mobiliser le potentiel immense du pays pour faire du Congo, une terre de paix et de mieux-être et également une puissance régionale au cœur de l’Afrique.

Cependant, il est à relever la persistance des contraintes majeures qui continuent de peser sur le système diplomatique Congolais, à savoir :

- Insuffisance de documents de politique et stratégique en matière de politique extérieure ;
- Obsolescent des textes régissant le corps des diplomates ;
- Absence d’une gestion optimale des ressources humaines ;
- Mauvaise image de la diplomatie qui entame la crédibilité du pays à l’extérieur ;
- Déficit des actions de coopération illustrée par la faible participation aux rencontres bi et multilatérales et exploitation limitée des opportunités diplomatiques et économiques.

❖ Objectifs à l’horizon 2030

Pour relever ces défis, le gouvernement compte atteindre les objectifs ci-après : (i) capitaliser la position géostratégique de la RDC afin de renforcer sa présence sur les scènes africaines et internationales où se jouent les grandes enjeux mondiaux ; (ii) renouveler le corps diplomatique en veillant au renforcement de ses capacités ; et (iii) reformer l’administration des Affaires Étrangères.

Orientation stratégique	Mesure de facilitations
Faire participer le pays sur les scènes régionales et internationales.	<ul style="list-style-type: none"> - Être en règle sur les cotisations dans les organisations dont nous sommes membres ; - Appuyer les arriérés de cotisations ; - Doter les représentations diplomatiques et postes consulaires des moyens de locomotion ; - Réhabiliter et rationaliser nos missions diplomatiques ; - Placer les cadres Congolais dans les différentes organisations régionales et internationales.
- Redorer l’image de la diplomatie à l’extérieur.	<ul style="list-style-type: none"> - Apurer les dettes envers les tiers (engagés locaux, loyer des diplomates) ; - Payer régulièrement la rémunération des diplomates ;
- Réorganiser et assainir l’appareil diplomatique.	- Renforcer les capacités à travers les formations et recyclages continus.

❖ **Actions-clés, cibles, indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Païement des arriérés de cotisations et des engagés locaux	❖ Taux de contribution aux engagements sur les scènes régionales et internationales ; ❖ Droit de vote reconnu.		
Acquisition des immeubles pour nos représentations	Nbre d'immeubles acquis		
Réhabilitation des immeubles dans nos représentations	Nbre d'immeubles réhabilités		
Construction es immeubles dans les terrains acquis	Nbre d'immeubles construits		
Accompagnement des diaspora congolaise dans les initiatives et activités économiques effectuées à l'étranger et les assister à accéder aux marchés internationaux	Nbre des congolais de l'étranger ayant bénéficié de l'assistance du gouvernement		

❖ **Projets – Clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028

D. Justice

❖ Développements récents

La République Démocratique du Congo s'est dotée depuis le 18 février 2006 d'une nouvelle Constitution dont l'article 1 alinéa 1 érige la RDC en un État de droit et démocratique, respectueux des droits de l'homme tant civils, politiques, économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux. Elle prévoit une restructuration de l'ensemble du système judiciaire congolais. Notamment l'éclatement de la Cour Suprême de Justice en trois juridictions distinctes (la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation et le Conseil d'État) dont la mise en œuvre effective n'est intervenue qu'à partir de 2013.

Malgré les réformes engagées par le Gouvernement, d'importants dysfonctionnements ont été constatés. C'est dans ce cadre que les états généraux de la justice tenus en 2015 ont identifié des défis persistants impactant les performances du secteur à savoir : (i) l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (ii) la lutte contre la corruption et l'impunité ; (iii) l'organisation et la compétence judiciaires ; (iv) l'organisation des professions judiciaires et du personnel administratif ; (v) la sécurité juridique des investissements ; (vi) la justice pénale et l'administration pénitentiaire ; ainsi que (vii) la planification, coordination, suivi des réformes et financement de la justice.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

La vision du Gouvernement dans le domaine de la justice reste celle de consolider une justice pour tous, indépendante, performante et protectrice des droits humains. Pour y parvenir, quatre objectifs stratégiques ont été retenus dans la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ 2017-2026) validée en 2017. Il s'agit de : (i) garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous ; (ii) garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (iii) garantir la performance du Ministère de la Justice et Droits humains ; et (iv) garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine ; (v) contribuer à l'amélioration du climat des affaires.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fournir de l'aide judiciaire pour les plus démunis (e)s et les personnes en situation de vulnérabilité ❖ Mettre en place un fond d'aide judiciaire ❖ Installer une commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans chaque greffe de juridiction
Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Effectuer un plaidoyer du ministère de la justice et du CSM pour l'augmentation du budget de la justice ❖ Initier une réflexion sur la composition et le fonctionnement du CSM

Garantir la performance de l'administration de la justice	❖ Finaliser et opérationnaliser le cadre organique du ministère de la justice
Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine	❖ Élaborer et appliquer une stratégie nationale de poursuite de crimes internationaux ❖ Adopter les textes réglementaires d'application de la Loi déterminant les principes fondamentaux du régime pénitentiaire ❖ Consacrer la compétence exclusive des juridictions de droit commun à l'égard de tous les crimes internationaux les plus graves
Contribuer à l'amélioration du Climat des affaires	❖ Reformuler le cadre juridique et institutionnel relatif au Droit des affaires

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs de performance	Unité	Niveau actuel	2025	2026	Cible 2028
Fourniture de l'aide judiciaire pour les plus démunis(e)s et les personnes en situation de vulnérabilité	Taux de perception sur l'accès à la justice des enfants et des adultes (désagrégé selon le genre)	%	0%	10%	20%	30%
Assurance d'une aide judiciaire effective et de qualité aux enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes et témoins, ainsi que les enfants en danger	Taux de perception sur l'accès à la justice des enfants et des adultes (désagrégé selon le genre)	%	0	10%	20%	30%

Appui des Cliniques juridiques et des Mécanismes Alternatifs de Règlement des Conflits(MARC) par l'État	Nombre de cliniques juridiques mettant en œuvre une méthodologie commune d'intervention	Nbre	0	12	24	36
Renforcement de la Justice de proximité	Nombre d'audiences foraines (co)financées annuellement par l'État	Nbre	0	6	12	24
Amélioration de la gestion du budget du pouvoir judiciaire	Pourcentage du budget du CSM par rapport au budget total de l'État	%	1,80	1,44	1,98	2,17
Renforcement de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes du travail du CSM	Taux de mise en œuvre des recommandations publiées des Assemblées Générale du CSM	%	0	10%	20%	30%
Assurance d'une gestion plus efficace et transparente de la carrière des Magistrats par le CSM	Existence et mise en œuvre d'un système d'évaluation actualisé	%	0	10%	25%	35%
Amélioration de la recevabilité des magistrats dans le respect de leurs droits et dans l'indépendance du pouvoir judiciaire	Taux des recommandations de l'IGSJP mises en œuvre lors des missions d'inspection	%	0	10%	20%	30%
Instauration d'une politique publique de	Publication d'un annuaire statistique du	Nbre	0	0	1	2

la Justice axée sur les résultats	secteur de la Justice					
Adaptation de la politique pénitentiaire aux standards internationaux	Nombre de textes légaux et réglementaires relatifs au régime pénitentiaire validés et publiés	Nbre	0	0	1	2
Compilation, actualisation et diffusion du Droit positif	Nombre de bulletins de jurisprudence publiés	Nombre	0	0	0	1
Développement, réhabilitation et modernisation sur tout le territoire national des infrastructures et des équipements du système judiciaire et pénitentiaire	Existence d'une carte judiciaire et pénitentiaire révisée	%	0	20%	40%	60%
Renforcement des capacités des acteurs de la Justice grâce à une offre de formation initiale et continue adaptée à leurs besoins	Taux de mise en œuvre du dispositif institutionnel de l'INAFORJ (Décret n°116/0925 du 22/07/2016)	%	0	20%	40%	60%
Renforcement de la lutte contre l'impunité et la corruption	Pourcentage de victimes de crimes internationaux et de corruption bénéficiant d'une réparation	%	0	10%	20%	30%
Renforcement de la protection des droits humains	Existence d'une étude sur la rationalisation de					

	l'architecture institutionnelle des droits humains	%	0	20%	40%	60%
Renforcement de la protection de l'enfant	Existence d'un fonds d'appui pour l'indemnisation des enfants victimes	%	0	10%	25%	50%
Garantie des droits des personnes détenues	Taux d'occupation des prisons	%	600%	500%	400%	300%
Réforme du cadre juridique et institutionnel relative aux Droits des affaires	Nombre de lois disponibles	Nbre	0	2	4	6

❖ Projets – Clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Installation d'une commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans dix parquets						
Adoption, promulgation et publication de la loi sur l'aide juridique et les textes réglementaires d'application						
Mise en place d'un fonds d'aide juridique						
Mise en place d'un dispositif de sensibilisation et d'information des justiciables sur les modalités de recours en Justice						
Lancement d'un programme pilote d'aide judiciaire des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes et						

témoins dans trois ressorts de Cours d'Appel(CA)						
Mise en place des équipes spécialisées et formées en matière de protection de l'enfant						
Identification et recensement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits						
Renforcement de l'enseignement de l'anthropologie du droit et des mécanismes coutumiers						
Identification et soutien des cliniques juridiques par la définition d'outils et de règles de conduite						
Renforcement des capacités des Magistrats (Chefs de juridictions et d'offices) en matière de planification, budgétisation et méthodologie des audiences foraines						
Mise en place d'un programme de planification et de mise en œuvre d'audiences foraines(AF) dans trois provinces						
Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre le CSM et le MJ						
Organisation des réunions périodiques du cadre de concertation, dont le secrétariat est assuré par le GTJDH						
Instauration d'un système d'échelon au sein des grades de la magistrature dans le						

cadre de la révision du statut des magistrats						
Actualisation du bulletin de signalement des magistrats afin de préciser les critères d'évaluation des magistrats et adoption du nouveau format sur proposition du CSM						
Consolidation du processus d'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire						
Développement d'un projet pilote d'informatisation de la chaîne pénale						
Réorganisation de la structure de l'administration pénitentiaire						
Accroissement du budget alloué aux services pénitentiaires et audit semestriel de la gestion des fonds affectés à la prise en charge alimentaire des prisonniers						
Révision de la carte judiciaire						
Harmonisation de la carte pénitentiaire avec la carte judiciaire						
Élaboration et mise en œuvre d'un programme décennal de développement et de réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires						
Harmonisation de la carte pénitentiaire avec la carte judiciaire						
Élaboration et mise en œuvre d'un programme						

décennal de développement et de réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires						
Développement de la coopération judiciaire internationale en matière pénale						
Opérationnalisation de l'institut de formation des magistrats et recyclage des magistrats en fonction en matière des droits de l'homme						
Amélioration de la protection judiciaire des enfants en conflit avec la loi et Protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels						
Création d'un comité de suivi permanent de la détention préventive entre la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et les parquets au niveau central et provincial						
Construction des Tribunaux de Paix en provinces						
Construction du Palais de Justice de Kalemie au Tanganyika						
Réhabilitation des prisons de Mbandaka dans la province de l'Equateur, d'Osio dans la province de Tshopo, de Boende dans la province de Tshuapa, de Bumba et de Lisala dans la province de Mongala						

Réhabilitation de la prison centrale d'Isiro au Haut-Uele						
Réfection des pavillons 3,4 et 6 de la prison centrale de Makala à Kinshasa /Selembao						
Réfection de la prison centrale de Mbuji-Mayi au Kasai-Oriental						
Réfection de la prison de Ngandajika à Lomami						
Réfection de la prison de Mwene-Ditu à Lomami						

E. Droits humains

❖ Développements récents

Dans le contexte actuel de la RDC, il y a des limitations concrètes, des contraintes particulières liées à l'aptitude des acteurs concernés dans le processus de développement à adopter des mesures de justice spécifiques au respect des droits de l'homme. Toutes ces contraintes permettent d'admettre que des défis importants sont à relever dans ce domaine pour le développement futur du secteur

Il s'avère cependant que la situation des droits de l'Homme demeure préoccupante en République démocratique du Congo, en dépit de la volonté politique exprimée par les autorités. Parmi les problèmes recensés, il convient de citer : (i) l'existence dans les prisons et lieux de détention des cas de détention irrégulière notamment, par l'absence de titre justifiant la détention, (ii) l'insuffisance du budget alloué au ministère des droits humains, (iii) la pratique de la torture et autres peines inhumains ou dégradants, (vi) l'impunité des cas de violations ou atteintes aux DESC...

Ainsi donc plusieurs défis persistants qui impactent négativement le développement national en général et les performances du secteur des droits humains en particulier sont à relever. Au nombre de ce défis, il convient de citer: (i) l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (ii) la lutte contre la corruption et l'impunité; (iii) la nécessité de disposer des mécanismes de la coopération des droits de l'homme; (iv) la protection des défenseurs des Droits Humains, victimes et témoins ; (v) l'organisation administrative ainsi que la gestion du personnel, l'organisation des professionnels ainsi que la protection des activistes des Droits Humains et du personnel administratif ; (vi) la sécurité et dignité humaines du Congolais ; (vii) la justice pénale et l'administration pénitentiaire

ainsi que (viii) la planification, coordination, suivi des reformes et financement des Droits Humains. Un autre défi est lié au caractère transversal du secteur des droits de l'homme.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

La vision du Gouvernement pour le secteur des droits humains est de faire de la RDC un État de Droit propice pour un développement intégral et durable. Pour y parvenir, quatre objectifs stratégiques ont été retenus dans la stratégie sectorielle des droits humains (2022-2026). Il s'agit de : (i) Renforcer les capacités de l'administration des Droits Humains ; (ii) Contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme en RDC ; (iii) Doter la RDC des mécanismes de justice transitionnelle ; (iv) Promouvoir la coopération internationale, régionale et nationale dans le domaine des droits de l'homme.

Orientation stratégiques	Mesures de facilitation
Renforcer les capacités de l'administration des Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Doter les infrastructures, équipements et matériels appropriés en faveur des Droits Humains ❖ Redynamiser l'Administration des Droits Humains
Contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme en RDC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appuyer la logistique au renforcement des mécanismes techniques en matière des droits humains ❖ Promouvoir et protection des droits humains
Doter la RDC des mécanismes de justice transitionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
Promouvoir la coopération internationale, régionale et nationale avec les mécanismes de droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser des dialogues de paix dans toutes les communautés de la République ❖ Redynamiser la coopération de la République Démocratique du Congo avec les mécanismes régionaux ❖ Appuyer à l'application stricte et effective de la législation nationale en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales

❖ Actions-clés, cibles, indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Dotation des infrastructures, équipements et matériels			

4.2.18 ÉNERGIE

❖ Énoncé de la mission du secteur

Assurer une plus grande accessibilité des firmes, de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable.

❖ Évolution récente et défis majeurs

La RDC dispose d'énormes potentialités énergétiques, mais les niveaux actuels de ces indicateurs ne sont pas encore satisfaisants pour le pays malgré l'énorme potentiel. La proportion des ménages ayant accès à l'énergie électrique est de 29,6 % en moyenne : 47,2 % des ménages en milieu urbain sont connectés à un réseau électrique, contre 2,0 % seulement en milieu rural. Le taux moyen d'accès des ménages à l'eau à une source améliorée est de 33 %, soit 52 % en milieu urbain et 19 % en milieu rural, en raison de faible niveau des investissements de l'État dans ce secteur. Or l'accès à l'énergie électrique et à l'eau potable sont des indicateurs importants à la fois pour permettre aux investisseurs d'installer leurs entreprises, mais également pour le bien-être des populations.

En effet, le profil énergétique de la RDC démontre qu'elle regorge de ressources énergétiques naturelles abondantes et variées, non encore totalement inventoriées. Les ressources énergétiques du pays sont notamment : le rayonnement solaire, le vent, la biomasse, le pétrole brut, l'uranium, la tourbe, le gaz naturel, le charbon et la géothermie et principalement l'hydroélectricité, dont la puissance exploitable est estimée à plus de 100.000 MW dont (44.000 MW) au seul site d'Inga. La puissance électrique installée ne représente que 2,5% de ce potentiel hydraulique soit 2.520 MW dans l'ensemble du pays dont près de la moitié est gaspillée suite notamment au manque de maintenance et à la vétusté d'équipements.

La consommation finale d'énergies est caractérisée, d'une part, par une prédominance de la biomasse-énergie traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) qui représente en moyenne 95% en énergie, soit 20.565 kilo-tonne-équivalent-pétrole (ktep) sur une consommation totale de 22.047 ktep et, par un accès limité de la population aux énergies modernes particulièrement à l'électricité.

Selon les études sur les moteurs de la déforestation, le bois-énergie est un des facteurs directs majeurs de la déforestation et de la dégradation de forêts avec l'agriculture sur brûlis et l'exploitation du bois. En dépit de cet important potentiel énergétique et de sa position entourée de trois pools énergétiques d'Afrique, le taux d'accès de la population à l'électricité se situe à 15,2% contre une moyenne africaine de 30%.

La RDC devrait élaborer sa politique énergétique sous toutes ses formes, notamment la stratégie de l'énergie, la mise en place du Plan Directeur de l'Électricité et des mécanismes de régulation, d'assurer le développement de potentiel de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité ainsi que des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques.

Les défis majeurs sont :

(i) mise en œuvre de principales réformes qui concernent la restructuration des entreprises publiques du secteur ; (ii) adoption d'une politique énergétique pour la substitution du bois énergie non durable ; (iii) sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation de bois et de charbon ; et (iv) développement des énergies alternatives pour amorcer la transition en la matière.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de la productivité d'Inga I et II (les portants à 1.300 MW), en modernisant notamment le groupe d'INGA 2 : G23, G24, G25, G26 ; ✓ Construction de nouvelles centrales hydroélectriques rénovation et expansion du réseau de distribution, et intensification des investissements dans l'énergie renouvelable (KATENDE, KAKOBOLA, etc.) ; ✓ Rénovation et expansion du réseau de distribution (HT 72 kV de Tshikapa-Kamonya, Inga-Kolwezi, etc.) ; ✓ Accélérer l'opérationnalisation de la plateforme de paiement électronique des factures de consommation d'eau et d'électricité.
Transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finalisation des première (basse chute) et deuxième (haute chute) phases du projet Inga III ; ✓ Poursuite de la réforme de la SNEL et le déploiement de l'organe de régulation du secteur (ARE); ✓ Financement du fond MWINDA sous la gestion de l'agence nationale de l'électrification et de service énergétiques et de l'électrification en milieu rural et périurbain (ANSER) ; ✓ Finalisation de l'élaboration du schéma directeur de l'électrification du pays incluant une normalisation technique et la description des infrastructures de production, de transport, et de distribution de l'énergie ; ✓ Développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation.

❖ Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
<ul style="list-style-type: none"> - Construction des mini centrales solaires - Finalisation et l'opérationnalisation de la maintenance d'INGA I et II - Construction des centrales de taille moyenne et la promotion des énergies renouvelables sur toute l'étendue du territoire national - finalisation de la construction des centrales de KAKOBOLA, KATENDE et ZONGO II 	<ul style="list-style-type: none"> - Production en électricité (en KW) - Puissance disponible en (MW) - Taux d'accès à électricité (en %) - Puissance installée en électricité (en MW) 			

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Réhabilitation et modernisation du groupe d'INGA 2 : G23, G24, G25, G26 (Cf. Objectif 2 du Min. des Mines)	0	0	0	0	0	0
Financement du fond MWINDA sous la gestion de l'agence nationale de l'électrification et de service énergétiques et de l'électrification en milieu rural et périurbain (ANSER) (appuyer l'opérationnalisation du fonds MWINDA)	1 259 150 000 000	0	0	0	0	0
Projet de construction de la Centrale Hydroélectrique de la Centrale de KAKOBOLA II	540 000 000 000	0	0	0	0	
Programme de partenariat Public-Privé avec subvention des investissements du Secrétariat Général	690 000 000	345 000 000	345 000 000	0	0	0
Construction de micros et micro centrales hydroélectriques / PNUD	600 000 000	300 000 000	300 000 000	0	0	0
Contrepartie / Projet d'accès et à l'amélioration des	800 000 000	400 000 000	400 000 000	0	0	0

Services Électriques (PARSE)						
Contre Partie / implantation des centrales solaires photovoltaïque de 15 MW à Karawa dans le Nord Ubangi, de 10 MW à Lusambo et	8 500 000 000	250 000 000	542 300 107	0	0	0
Contre Partie / Projet de développement de la Centrale de Ruzizi (PDCR)	500 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0	0
Contrepartie/Étude de construction d'un barrage sur la rivière LUKUNGA en vue de réguler le niveau d'eau du Lac TANGANIKA (projet multisectoriel/projet intégrateur sous-Régional)	2 500 000 000	250 000 000	549 211 795	566 929 402	566 929 402	566 929 402
Contrepartie des munis et micros centrales hydroélectrique/PNUD	500 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0	0
Contrepartie /projet d'appui à la gouvernance et l'amélioration du secteur de l'Électricité (PAGASE)	900 000 000	450 000 000	450 000 000	0	0	0
Contrepartie /électrique du centre SANDOWA et environs par tirage ligne 120 KV à partir du poste HT de Kasaji	500 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0	0
Contrepartie électrique des cités d'Aru et Ariwara	600 000 000	300 000 000	0	0	0	0
AGREE / Projet de gouvernance et de réforme de l'accès aux secteurs de l'électricité et de l'eau	109 228 624 950	109 228 624 950	0	0	0	0
Don BAD / NelSap / Projet multinational d'interconnexion des réseaux électriques des pays de lacs équatoriaux du Nil	85 142 495 376	85 142 495 376	0	0	0	0
Don BAD / PAGASE / Projet d'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur électrique	138 024 212 277	138 024 212 277	0	0	0	0
Prêt BAD/Projet PAGASE	174 930 621 534	174 930 621 534	0	0	0	0
Don Banque mondiale / Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Électriques (PAASE)	9 431 533 601	9 431 533 601	0	0	0	0

Prêt BM/ PAASE	38 347 262 560	38 347 262 560	0	0	0	0
Don BM/Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Électriques (PAASE)	9 431 533 601	9 431 533 601	0	0	0	0

4.2.19 TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION

❖ Énoncé de la mission du secteur

Développer un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

❖ Évolution et défis majeurs

Le délabrement des infrastructures et la vétusté des équipements des transports ont engendré comme conséquence entre autres la réduction de la mobilité des personnes et des biens, la baisse d'accès aux services de base, la recrudescence d'accidents de circulation, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ; toutefois, le Gouvernement continue à poser certaines actions pour l'amélioration du secteur, notamment par l'acquisition des locomotives pour la SNCC, d'une drague pour la CVM, des bus pour TRANSCO, Trans-Academia et le programme du Gouvernement Esprit de vie ; la réhabilitation de certains aéroports et aérodromes, de deux quais du port maritime de l'ONATRA-MATADI et du port d'UVIRA de la SNCC ; le lancement des travaux de construction du port en eaux profondes, du projet de construction du nouvel aéroport international de N'DJILI.

Par ailleurs, il sied de noter plusieurs défis à relever dans ce secteur dont les principaux sont :

1. La vétusté des infrastructures et équipements des transports ainsi que l'incapacité à financer leur entretien et maintenance ;
2. Le manque des ressources financières pour les investissements et l'exploitation
3. Le non-paiement par l'État des subventions d'équilibre ou d'exploitation
4. L'obsolescence de certaines dispositions des textes légaux et réglementaires et insuffisance ou non application des normes recommandées par les organisations internationales et régionales auxquelles la RDC a adhéré ;
5. L'ignorance par la population de certaines dispositions des textes légaux et réglementaires ;
6. La crise permanente des sociétés commerciales et de certains établissements publics ;
7. Défaut des routes réservées, sûres et à mobilité multimodale ainsi que des véhicules surs, pourvus des dispositifs de sécurité et écologiques
8. Incivisme, agressivité, excès de vitesse, alcoolisme, toxicomanie, distraction, apprentissage dans le tas, corruption, concussion sur la chaussée et défaut des statistiques fiables et de gradation des sanctions ;
9. La sous activation des postes et brigades de contrôle et l'inadaptation du cadre et structures organiques de l'Administration des transports ;
10. Le vieillissement et la sous qualification d'une bonne partie du personnel ;
11. La multiplicité des acteurs dans la gestion des transports entraînant des dysfonctionnements qui atténuent ou neutralisent l'effet catalyseur du secteur sur la compétitivité de l'économie nationale.

❖ Les quatre objectifs stratégiques sont :

- i. Favoriser l'unité nationale et l'intégration régionale par la création et le renforcement des voies de communication internes et des corridors à l'échelle régionale ;
- ii. Développer et moderniser les infrastructures et services de transport durables fonctionnels en toute saison, et compétitifs pour les besoins du développement socioéconomique national ;
- iii. Contribuer à la création d'emplois avec la participation des femmes à tous les niveaux de responsabilité pour toutes les activités d'administration, de développement et d'exploitation de tous les modes de transport ;
- iv. Actualiser la législation du secteur et contribuer à l'amélioration de la sécurité routière, fluviale, lacustre, maritime et ferroviaire.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
<p>Améliorer la gouvernance du secteur par l'adaptation des cadres institutionnel et juridique au contexte actuel de la RDC et au contexte international</p>	<p><i>Mise en place un nouveau cadre institutionnel rationnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une nouvelle organisation des acteurs avec une bonne répartition des attributions entre les principaux acteurs et veiller à la séparation des tâches de conception, d'exécution, de contrôle et de régulation ; - Création, sur base des études approfondies, des structures qui font défaut, notamment celles de régulation et de coordination des acteurs ; - Suppression des structures dont l'existence n'est plus pertinente, et fusionner celles qui font la duplication inutilement onéreuse. <p><i>Actualisation du cadre légal et réglementaire en vue d'assurer le fonctionnement efficace et la compétitivité du secteur de voies de communication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des textes juridiques indispensables pour garantir la sécurité des opérateurs privés qui rendent des services à la population et à l'économie nationale (Lois sur les transports routier et fluvial, la loi sur la concurrence...), et pour assurer le bon fonctionnement du

	<p>secteur (Code de la route, classification routière...);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ratification des Conventions internationales pertinentes qui offrent des avantages aux acteurs du Secteur des transports ; - Prise de nouveaux textes pertinents pour compléter la législation actuelle du secteur. <p><i>Attirer la participation active du secteur privé dans les investissements à opérer pour le développement et la modernisation du secteur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de quelques ajustements nécessaires sur la Loi relative aux PPP pour permettre la mise en place des partenariats public-privé dans les différents modes de transports.
Faire une adéquation les missions du secteur et les ressources mises à sa disposition pour son développement	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la mobilisation des recettes particulièrement celles de permis de conduire, acte majeur du secteur de Voies de Communication et Désenclavement et mettre à la disposition du secteur des ressources provenant du Budget national et des Partenaires au développement et améliorer la consommation par la connaissance et la maîtrise des procédures de décaissements ; - Préparation des projets bancables pour disposer de portefeuille des projets à présenter au financement des Bailleurs des fonds extérieurs ; - Promotion des PPP qui constituent un nouveau mode de financement des infrastructures ; - Examen de la possibilité de lever les fonds au moyen des Emprunts obligatoires, des blendings...
Augmentation de l'offre de transport (infrastructures et services) pour satisfaire aux besoins de la population et des opérateurs du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des Entreprises et Services publics pour les rendre capables d'accomplir leurs missions de fournir des services de transport de qualité, proportionnels à la demande de la population et de l'économie ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Montage des programmes de développement et de modernisation des infrastructures en se référant au Plan Directeur National Intégré de Transport (PDNIT) ; - Participation du secteur privé dans le financement des infrastructures et la fourniture des services de transport de qualité et accessibles à tous, par un choix et une combinaison efficace des modes de transport.
Amélioration de la sécurité et la sûreté de tous les services de transport pour les usagers, les travailleurs et les riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes de sécurité et de sûreté édictées par les Organisations internationales des transports (OACI, OMI...) ; - Élaboration et mise en œuvre du Plan National de Sécurité Routière ; - Renforcement des capacités humaines du personnel administratif et technique.

❖ **Actions-Clés, cibles et indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateur clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Construction, Réhabilitation, Entretien et Modernisation des infrastructures de transport	Nombre de mètres des pistes ; Nombre de kilomètres des voies ferrées ; Nombre de ports.		
Acquisition et Entretien des Équipements et Matériels de transport	Nombre d'équipements et Matériels acquis et entretenus		
Dragage et Balisage des voies fluviales et des cours d'eau	Calaison offerte		
Actualisation du cadre légal et réglementaire du secteur	Nombre de textes actualisés		
Création et mise en place des autorités de régulation dans les sous-secteurs des transports terrestres et par voie d'eau	Nombre de structures créées		

Renforcement des capacités ou remise à niveau du personnel du secteur	Nombre du personnel renforcé		
La création du fond d'entretien des voies navigables et ferroviaire	Structure créée		
Études sur le Désenclavement du territoire national	Nombre d'Études réalisées		
Activation des postes et brigades de contrôle	Nombre de postes et brigades opérationnels		
Organisation d'une table ronde de coordination d'actions des entreprises publiques du secteur des transports	Table ronde organisée		
Déploiement du comité national de sureté de l'aviation civile dans 5 aéroports internationaux de la RDC	Nombre de comités installés		
Élaboration du Plan national de sécurité routière	Plan national élaboré		

❖ **Projets clés(en million CDF)**

Projets	Coût total du Projet	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition de 750 Bus pour TRANSCO	426 554 281 576,00	0	213 277 140 788,00	0	213 277 140 788,00	0
Acquisition de 350 Bus pour TRANSACADEMIA	1 872 000 000,00	0	1 872 000 000,00	0	0	0
Activation des Postes et brigades de contrôle des Transports de la RDC sous financement du trésor ou PPP	63 526 669 910,00	0	31 763 334 955,00	31763334 955	0	0
Acquisition des équipements pour le chantier naval	746 187 000,00	0	0	0	373 093 500,00	373 093 500
Acquisition des Unités Flottantes écologiques	3 000 000 000,00	0	0	1000 000 000	1000 000 000,00	1000 000 000
Acquisition d'un Dock Flottant pour la CVM	94 662 575 000,00	0	419 000 000,00	31 41452 5000	31 414 525 000	31 414 525 000,00
Acquisition d'une dague suceuse auto - porteuse à	73 479 166 665,00	0	45 391 666 666,00	22 695 833 333,00	2 695 833 333,00	2 695 833 333,00

élinde trainante pour la CVM						
Acquisition d'une drague à pelle hydraulique	8 118 125 000,00	0	3 247 250 000,00	1 623 625 000,00	1 623 625 000,00	1 623 625 000,00
Acquisition des navires en faveur des LMC	150 000 000 000,00	0	70 000 000 000,00	60 000 000 000,00	20 000 000 000	0
Acquisition de 2 avions neufs de type Boeing cargo	972 080 000 000,00	0	243 020 000 000,00	243 020 000 000,00	243 020 000 000,00	243 020 000 000,00
Acquisition de 4 avions neufs de type Embraer	2 232 432 000 000,00	0	558 108 000 000,00	558 108 000 000,00	558 108 000 000	558 108 000 000,00
Acquisition de 2 avions neufs de type Boeing 787-800	1 005 600 000 000,00	0	251 400 000 000,00	251 400 000 000,00	251 400 000 000,00	251 400 000 000,00
Acquisition de matériels Handling	4 960 800 000,00	0	1 240 200 000,00	1 240 200 000,00	1 240 200 000,00	1 240 200 000,00
Acquisition de 70 Canots, matériels et équipement spécifique de surveillance en faveur de l'inspection de la navigation	10 000 000 000,00	0	4 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	0
Réhabilitation des ports de Goma et Bukavu	17 458 333 333,25	0	6 983 333 333,00	3 491 666 666,75	3 491 666 666,75	3 491 666 666,75
Construction de chemin de fer à écartement standard Tronçon : Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura/section Uvira-Kindu (664 km)	1 013 386 800 002,20	0	253 346 700 000,55	253 346 700 000,55	253 346 700 000,55	253 346 700 000,55
Projet de construction de la route Mbarara-Kisangani (855 km); Section Kisangani-Beni (775 km)	1 211 904 000 002,25	0	403 968 000 000,75	403 968 000 000,75	403 968 000 000,75	0
Construction, réhabilitation et modernisation d'au moins 20 aéroports (Ndjili, Luano, Kisangani etc...)	80 000 000 000,00	30 000 000 000	20 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Construction du port en eau profonde de BANANA	280 000 000 000,00	34 999 999 996	61 250 000 001,00	61 250 000 001,00	61 250 000 001,00	61 250 000 001,00

Construction du Port sec à Kinshasa	1 320 882 500,00	1 320 882 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL						

4.2.20 TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

❖ Énoncé de la mission du secteur

Faire du numérique un facteur de création d'emplois et des richesses, un levier d'intégration, de bonne gouvernance et de progrès social.

❖ Évolution récente et défis majeurs

L'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), constitue un des facteurs essentiels pour l'émergence des économies, le développement du capital humain et l'amélioration de la croissance économique.

En RDC, le secteur des postes, télécommunications/TIC a connu sa première réforme du cadre légal et institutionnel avec l'adoption et la promulgation de la Loi n°012/2002 sur la Poste, la Loi-cadre n°013/2002 sur les Télécommunications et la Loi n°014/2002 créant l'Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications du Congo (ARPTC). Cette réforme a permis d'actualiser et d'améliorer l'ancien cadre de 1940 sur les télécommunications et celui de 1968 portant sur la Poste ainsi que la Loi 20/017 du 25 novembre 2020 sur les télécommunications vient aussi améliorer la gouvernance dans le secteur des télécommunications. Au regard de cette réforme, le sous-secteur de télécommunications/TIC est devenu le plus dynamique de l'économie nationale, avec un chiffre d'affaires de plus de USD 850 millions, le plaçant au second rang après le secteur minier. En 2008, il avait fourni plus de USD 160 millions au budget de l'État.

Quatre opérateurs se partagent actuellement le marché de la téléphonie mobile. La SCPT, opérateur public, n'a pas pu résister au développement du mobile, faute d'infrastructures. S'agissant du réseau de la téléphonie fixe, un seul opérateur développe un réseau pour la téléphonie fixe par fibre optique dans la ville de Kinshasa.

S'agissant de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), la RDC s'est engagée à interrompre la diffusion analogique le 17 juin 2015 dans la bande UHF et le 17 juin 2020, dans la bande VHF pour la radio et la télévision. Il est à noter qu'en dépit de cette date buttoir, l'exécution de la mutation de l'analogique au numérique est timide.

En matière de « large bande », le pays dispose d'un réseau long de 650 km (Moanda et Kinshasa) et de 3.300 km de câbles (Kinshasa-Kasumbalesa). La construction des boucles (rings) en fibre optique est en cours de déploiement dans la ville de Kinshasa afin de fournir les services de la téléphonie fixe et d'Internet haut débit à travers la mise en place d'un réseau CDMA.

Concernant les postes, avec plus ou moins 107 bureaux de poste opérationnels sur un total de 365 existants sur l'ensemble du territoire national, le taux de pénétration postale en RDC se situe à ce jour à 191.780 habitants par bureau de poste ; ce qui est loin de la norme de l'Union

Postale Universelle (UPU), soit respectivement 10.000 et 3.000 habitants par bureau de poste au niveau rural et urbain.

La revue du PNSD 2019-2023 a relevé que le secteur des postes et TIC a enregistré plusieurs réalisations sur la période 2019-2022 pour moderniser ledit secteur et assurer son développement. On peut donc relever les principales réalisations suivantes : (i) la promulgation du Cadre légal des Télécommunications (la Loi N°20/017 du 25 novembre 2020 sur les Télécommunications/TIC) ; et (ii) l'exécution du Projet CAB5 qui a entraîné un déploiement de 3.950 Km sur les 50.000 qui étaient prévus.

Les actions entreprises ont porté le taux de croissance du secteur des TIC à 16,2% en 2021 et 8,6% en 2022, venant de -6,1% en 2018. Le taux de pénétration téléphonique est passé de 42,69% en 2018 à 48,6% en 2021 et 50,44% en 2022 ; et le taux de pénétration internet de 11,7% à 17,6% et 26,35%.

Au regard de ce qui précède, les défis majeurs du secteur sont : (i) amélioration significative de la contribution de la poste et des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au développement économique et social du pays ; (ii) déploiement de 50.000 km de câbles à fibre optique sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) construction des boucles (rings) en fibre optique à travers tout le pays afin de fournir les services de la téléphonie fixe et de l'Internet haut débit ; (iv) création d'un service postal universel ; (v) le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des acteurs du secteur ; (vi) le renforcement et la finalisation du déploiement de la TNT sur l'étendue du territoire national.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Le secteur de TIC s'est assigné les objectifs suivants : (i) améliorer la gouvernance dans le domaine des TIC ; (ii) moderniser et étendre les infrastructures postales ; et (iii) moderniser les infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication.

Au regard de ces réalisations, et pour permettre au Gouvernement de poursuivre son objectif de modernisation et développement du secteur des TIC, le PNSD 2024-2028 priorise trois axes stratégiques, à savoir : (i) amélioration de la gouvernance du secteur des TIC ; (ii) modernisation et extension des infrastructures postales ; et (iii) modernisation des infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication.

En ce qui concerne le premier axe, le Gouvernement entend (i) assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, (ii) mobiliser l'appui technique et financier de principaux partenaires du secteur, (iii) adapter le cadre légal et réglementaire des Postes et Télécommunications de l'information et de la communication aux standards internationaux.

Pour ce faire, plusieurs actions seront menées sur la période 2023-2027, parmi lesquelles l'on peut relever : (i) le Renforcement des capacités techniques et opérationnelles du personnel des PTNTIC, (ii) l'élaboration des textes légaux et réglementaires adaptés aux standards

internationaux, (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des opérateurs publics et privés du secteur, (iv) le renforcement du contrôle des exploitants publics et privés.

S'agissant du deuxième axe relatif à la modernisation et l'extension des infrastructures postales, le PNSD 2024-2028 priorise des programmes : (i) de réhabilitation des bureaux de Postes, (ii) d'implémentation des télé centres polyvalents dans les bureaux de postes et ce, sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, il est prévu plusieurs actions, dont : (i) l'implémentation des Télé centres communautaires polyvalents dans les bureaux de postes, territoires, secteur et chefferies, (ii) La promotion et la vulgarisation des TIC au service du désenclavement et de la promotion des activités productives en milieu rural (service monétaire, transferts d'argent, services des produits météorologiques).

Enfin, en rapport avec le troisième axe consacré à la modernisation des infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication, les principaux projets à adresser sur la période portent sur l'acquisition des équipements modernes des télécommunications de l'information et de la communication. Ceci permettra d'offrir des services des télécommunications haut débit (câble à fibre optique, backbone, gateway, ring métropolitains, ...).

Pour ce faire, les actions phares à envisager sont les suivantes : (i) L'interconnexion de toutes les provinces en fibre optique et le renforcement des moyens des opérateurs traditionnels (RENATELSAT et SCPT) dans la fourniture des services satellitaires, (ii) La finalisation de la construction du réseau de base (Back Bône) à fibre optique (FO) en vue d'augmenter le taux des TIC et de diminuer le coût de la communication ;

❖ **Actions clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

✓ **Objectif stratégique 1. Améliorer la gouvernance dans le secteur des PTNTIC, moderniser et étendre les infrastructures**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Adaptation du cadre légal et réglementaire de Postes et télécommunication aux standards internationaux et leur séparation d'avec les Télécommunications en deux entités autonomes	Production des textes légaux et règlementaires du secteur des PTNTIC	80%	90%	100%
Adressage et codage du territoire national	Études de faisabilité	0%	50%	100%
Redynamisation et vulgarisation des services financiers postaux	Études de faisabilité	0%	50%	100%

✓ **Objectif stratégique 2. Modernisation et extension des infrastructures postales**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Redynamisation de la poste	Études de faisabilité	0%	50%	100%
L'adressage de la poste	Études de faisabilité	0%	50%	100%
Implémentation de télécentres communautaires dans tous les bureaux des postes sur l'étendue du territoire national	Études de faisabilité	0%	50%	100%

✓ **Objectif stratégique 3. Moderniser les infrastructures des télécommunications/TIC**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Interconnexion de toutes les provinces en fibre optique	Études de faisabilité	8%	50%	100%
Réhabilitation de la banque des données de l'État et élaboration des programmes informatiques pour tous les secteurs de la vie nationale	Études de faisabilité	0%	50%	100%
Développement de l'e-administration et du cyber sécurité	Études de faisabilité	0%	50%	100%
Développement des infrastructures aérospatiales	Études de faisabilité	0%	50%	100%

❖ **Projets clés**

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Gouvernance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation continue du personnel ; ✓ Réhabilitation de l'immeuble abritant le Secrétariat Général aux TIC ; ✓ Acquisition des matériels informatiques ; ✓ Acquisition des matériels roulants ; ✓ Construction d'un immeuble devant abriter Union Panafricaine des Postes ; ✓ Informatisation de l'administration centrale et provinciale des TIC.
Modernisation et extension des infrastructures postales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction des bureaux de poste ; ✓ Implémentation des télé centres communautaires.
Moderniser les infrastructures des télécommunications/TIC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition d'un backbone national ; ✓ Déploiement de la fibre optique ; ✓ La construction des rings métropolitains

❖ Projets-clés (en millions de CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	
1. La gouvernance du secteur				
Construction d'un immeuble devant abriter Union Panafricaine des Postes	140.000.000.000	40.000.000.000	30.000.000.000	35.00
Informatisation de l'administration centrale et provinciale des PTNIC	500.000.000	500.000.000		
2. Modernisation et extension des infrastructures postales				
Implémentation des télé centres communautaires	8.000.000.000	2.000.000.000	1.000.000.000	1.500
3. Moderniser les infrastructures des télécommunications/TIC				
Construction d'un backbone national	185.000.000.000	37.000.000.000	37.000.000.000	37.00
Déploiement de la fibre optique	294.000.000.000	100.000.000.000	85.000.000.000	50.00
La construction des rings métropolitains	250.000.000.000	50.000.000.000	50.000.000.000	50.00

4.2.21 GESTION DES TERRES

❖ Énoncé de la mission du secteur

Assurer une gestion optimale et durable de l'espace physique national, à travers l'amélioration de la cohérence spatiale dans la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles de façon coordonnée à tous les niveaux de la gouvernance territoriale.

❖ Évolution récente et défis majeurs

- (i) Mise en œuvre du cadre de concertation sur l'Aménagement du Territoire ;
- (ii) Implantation d'administrations à tous les niveaux (central, provincial et ETD)
- (iii) Acquisition d'infrastructures et d'équipements adéquats, de matériels et recrutement des ressources humaines qualifiées ;
- (iv) Élaboration d'un cadre institutionnel et légal, et notamment d'une loi-cadre sur l'Aménagement du Territoire ;
- (v) Élaboration d'une politique nationale et du Schéma National de l'Aménagement du Territoire(SNAT) ainsi que les différents outils/ instruments de planification pour sa matérialisation ; et
- (vi) Délimitations précises des espaces stratégiques et d'habitation.

En ce qui concerne les affaires foncières :

- Une volonté politique de réformer le secteur du foncier simultanément avec les secteurs de l'aménagement du Territoire, de l'agriculture et des forêts desquels il faut tirer les contributions ;
- L'existence de la loi sur la décentralisation ;
- La loi foncière sous examen au parlement et l'adoption d'une politique foncière ;
- L'existence de la loi organisant les statuts des autorités coutumières ;
- Reconnaissances des droits fonciers détenus par les communautés locales sur une base coutumière et leur consécration par la constitution ;
- Une croissance démographique positive pour une occupation conséquente du territoire national.

Comme défis majeurs

- Une législation à actualiser au regard des évolutions que les pays a enregistrées sur le plans politique et institutionnel et de l'adoption de nouveaux principes de droit international et régional en matière de gouvernance foncière ;
- Une mauvaise gouvernance foncière dans diverses dimensions et à tous les échelons ;
- Insuffisance des infrastructures et des équipements ;
- Un développement urbain complexe et insuffisamment planifié ;
- Non application de la loi concernant les terres des communautés locales ;
- Insécurité entraînant des flux migratoires internes.

❖ Objectif stratégique 1. Améliorer le système de tenure des terres

✓ Actions clés/réformes : Sécurisation foncière

- Reconnaissances et certification des droits acquis sur les lopins de terres par la délivrance des titres sécurisés ;
- Transfert des droits fonciers et immobiliers, urbain et ruraux au profit de l'État, de provinces et ETD ;
- Appui à l'élaboration des plans fonciers et schémas provinciaux.

❖ Objectif stratégique 2. Décentraliser techniquement les services fonciers, renforcement des capacités de l'administration foncière, décentralisation technique et coordination intersectorielle

✓ Actions clés/réformes :

- Répartition des fonctions et les compétences foncières ainsi que les ressources d'origine foncière entre les trois niveaux de gouvernance (centrale, provinciale et locale). ;
- Délimitation des espaces stratégiques et d'habitations ;
- Élaboration en harmonie avec les plans provinciaux d'aménagement du territoire, des stratégies provinciales d'intervention foncière d'ici 2025 ;
- Institutionnalisation le modèle du domaine de la tenure sociale comme mécanisme de collecte et de conservation des données foncières en milieu rural ;
- Responsabilisation, formation et équipement des nouvelles structures locales de gestion foncière. Etc...

Projets-clés

-Renforcement de ressources humaines de qualité du domaine foncier

-La numérisation du cadastre ou l'informatisation de l'administration foncière par :

- ❖ La production de la cartographie cadastrale numérisée sur l'ensemble du territoire nationale ;
- ❖ L'informatisation complète de l'administration des Affaires Foncières ;
- ❖ Le déploiement de l'infrastructure numérique nationale.

-Construction des bâtiments abritant les circonscriptions foncières et les écoles nationales du cadastre et des titres immobiliers sur toute l'étendue du territoire national ;

-Construction d'un immeuble pour l'administration foncière nationale qui abritera le cabinet du Ministre Nationale et le Secrétariat Général.

-Les acquisitions des matériaux spécifiques et topographiques du cadastre de dernière génération ;

-L'élaboration et mise à jour des plans cadastraux et leur numérisation.

OBJECTIF A MOYEN TERME :

- Réduire le taux des conflits fonciers et immobiliers pendant devant les cours et tribunaux ;
- Suivre le processus de réforme de la loi foncière au parlement ;
- Organiser la gestion et l'affectation des terres ;
- Lutter contre la délivrance des titres non sécurisés ;
- Archiver les documentations et actualiser les plans cadastraux ;
- Doter les services cadastraux d'équipements modernes et l'informatisation des services ;
- Vulgarisation de la loi foncière ;
- Renforcer les capacités des Agents et Cadres du Ministère.

❖ Développements récents

Au cours des cinq dernières années, le secteur a été marqué par les développements intéressants :

- 1) l'initiative de la mise en place de la coordination provinciale de la Commission Nationale de la Réforme Foncière et leur opérationnalisation à la base ;
- 2) Mise en place d'un projet d'appui à la mise en œuvre de la politique foncière nationale volet sensibilisation des communautés nationales et provinciales à la gestion durable des terres rurale;
- 3) Mise en place des activités code 3 consacrée à la mise en œuvre du plan de plaidoyer et de la sensibilisation des acteurs ;
- 4) Réunion du noyau de groupe mixte de plaidoyer avec Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières ;
- 5) Organisation d'un atelier interprovincial à portée nationale enjeux du processus de l'adoption du projet de la nouvelle loi foncière de la revue légale à Kinshasa/Gombe ;
- 6) Partenariat CONAREF avec la fédération des 650 radios communautaires de proximité du Congo (FRPC) pour la vulgarisation de la politique nationale ;
- 7) Mise en place d'une maquette de guide méthodologique de la revue légale

Objectifs à l'horizon 2030

A l'horizon 2030, le secteur de Gestion de terres et prévention de catastrophes naturelles entend mener les actions prioritaires stratégiques suivantes: (i) améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur ; (ii) appliquer strictement la nouvelle politique nationale du foncier qui est une première aux Affaires Foncières et du code foncier ainsi que leur vulgarisation ; (iii) numériser le cadastre foncier ; (iv) intensifier les missions de contrôle de routine à travers les 142 circonscriptions foncières pour s'assurer du respect des instructions et décisions prises par la hiérarchie ; (v) construire et réhabiliter les bâtiments et autres édifices abritant les services fonciers et les écoles nationales des Titres Immobiliers et du cadastre ; (vi) la poursuite de la mise en application des opérations portant la bancarisation des transactions foncières et les inscriptions hypothécaires obligatoires ; (vii) appliquer la nouvelle mercuriale sur les expertises immobilières et leur certification ; (viii) acquérir des équipements spécifiques du cadastre et les logiciels spécifiques ainsi que tous les matériels de modernisation du domaine foncier, équipements informatiques, équipements de bureau, équipements divers ; (ix) motiver suffisamment par octroi des primes spécifiques les agents et cadres du Ministère ; (x) recouvrer les redevances sur les concessions ordinaires pour le compte du Trésor Public ; (xi) mécaniser et régulariser administrativement des agents et cadres du Ministère encore impayés ; (xii) Renforcer en capacité le personnel technique et administrative du Ministère ;(xiii) Réclamer l'impôt foncier pour qu'il retourne au Secrétariat Général ; (xiv) Activer les contrats de location de plus de neuf ans ; (xv) Mettre en jour des plans cadastraux, etc.

Orientations stratégiques et Mesures de facilitation

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Programme 1 cadre juridique et sécurisation foncière	✓ Amélioration de tenure des terres en termes de reconnaissance de certification et de transfert des droits fonciers et immobiliers urbains et ruraux au profit de l'État, de provinces et des ETD
Programme 2 Engagements internationaux souscrits et leur domestication	✓ Assurer la cohérence des politiques et cadres législatifs et réglementaires nationaux en matière foncière avec les engagements régionaux et internationaux souscrit par le pays ; ✓ Ancrer socialement les accords en matière des coopérations régionales ; ✓ Réévaluer certains engagements internationaux et régionaux pris par le pays et ayant des incidences sur les droits fonciers et immobiliers des nationaux.
Programme 3 Renforcement des capacités de l'administration foncière	✓ Renforcer les connaissances et les capacités de l'administration foncière à tous les niveaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un système d'administration foncière numérisée d'ici 2050 ; ✓ Consacrer et promouvoir un droit à l'information foncière d'ici 2025
Programme 4 Décentralisation des services fonciers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réformer l'administration foncière de manière d'une part, à mieux articuler la gouvernance des terres et la décentralisation politique, administrative, territoriale et technique et d'autre part, assurer la coordination intersectorielle et la collaboration institutionnelle :
Programme 5 Coordination intersectorielle dans la gestion du foncier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir des principes et établir les mécanismes qui assurent la concertation, collaboration et la coordination intersectorielle entre les Ministères et les services publics qui gèrent les matières connexes au foncier.
Programme 6 Justice sociale et accès à la terre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réexaminer de manière critique le principe de la propriété foncière exclusive de l'État et opérer de nouveaux choix conformes à la constitution ; ✓ Corriger les injustices sociales générées par les régimes fonciers antérieurs.
Programme 7 Gestion des incidences foncières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter des mesures qui permettent, d'une part, d'éviter que les migrations internes et externes, y compris celles d'origine climatique, ne deviennent des facteurs de fragilisation de la paix, d'aggravation et d'instabilité politique et d'affaiblissement de la cohésion sociale et nationale et d'autre part, de transformer ces migrations en opportunités économiques ; ✓ Organiser des cadres appropriés et adopter des standards spécifiques pour la gestion de tous les types de mouvements des populations internes et externes.
Programme 8 Participation publique et accès à la justice	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'acceptabilité sociale des politiques, plans, programmes et projets fonciers ou ayant des incidences foncières.
Programme 9 Foncier, croissance économique et réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser le foncier au service de la croissance économique et la réduction de la pauvreté ; ✓ Dédier des zones spécifiques à la réalisation d'investissements immobiliers, agricoles, industriels, qui soient productifs et responsables d'ici 2025 ; ✓ Organiser les lotissements agricoles sur les terres des communautés locales suivant le modèle des paysannats ; ✓ Rationaliser le système fiscal et parafiscal des recettes d'origine foncière.

Programme 10 Foncier et durabilité environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l’alignement écologique des stratégies, programmes et projets sectoriels relevant du foncier ou ayant une incidence foncière afin de réorienter les modèles de développement, de production et de consommation vers le nouveau paradigme écologique ; ✓ Mettre en place un cadre d’actions pour assurer, en collaboration avec l’Agence Congolaise de l’Environnement, le respect de tous les mécanismes procéduraux de protection de l’environnement prévus par la loi dans l’élaboration et mise en œuvre des stratégies, plans, programmes et projets fonciers susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux ; ✓ Intégrer la transition écologique et la préservation du capital naturel dans la gestion foncière et territoriale, incluant aménagement urbain, développement rural et planification de développement à l’échelle décentralisée.
--	---

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Programme 1 : Vulgarisation et application du cadre juridique	Taux de % des droits fonciers légitimes reconnus et sécurisés en milieu rural	10%	35%
Programme 2 : Respect des engagements internationaux	Taux de % des accords internationaux à incidences fonciers réévalués	0%	5%
Programme 3 : Renforcement de capacités de l’administration	-Taux de % des terres numérisées -taux de la population ayant accès à l’information foncière	2% 20%	12% 40%
Programme 4 : Décentralisation des services fonciers	Nombre des provinces ayant élaboré leurs stratégies d’intervention foncière	0	15
Programme 5 : Coordination intersectorielle dans la gestion du foncier	Nombre des provinces ayant intégré le processus de planification spatiale dans le cadre de la sécurisation foncière	0	12

Programme 6 : Promotion de la justice sociale	Nombre ou % de paysans ayant accès à la terre rurale	8%	17%
Programme 7 : Gestion des incidences foncières	Nombre des provinces ayant fixés le cadre national de gestion des déplacés forcés	0	14
Programme 8 : Participation publique et accès au foncier	Nombre des provinces ayant fixés un cadre national pour garantir l'acceptabilité sociale des politiques, plans, programme et projets fonciers ou à incidences foncières	0	12
Programme 9 : Foncier, croissance économique et réduction de la pauvreté	Nombre des provinces ayant fixés le cadre des zones spécifiques à la réalisation d'investissements immobiliers, agricoles et industriels productifs	0	16
Programme 10 : Foncier et durabilité environnementale	Nombre des provinces ayant mis en place un cadre pour assurer le respect de tous les mécanismes procéduraux de protection de l'environnement en collaboration avec l'ACE	0	17

CODE	AXE/PROGRAMME/SOUS-PROGRAMME/PROJET	2024	2025	2026	2027	2028	Total quinquennal
Total		142.138.575.0	185.787.1	226.796.4	190.234.3	285.351.4	475.585.7
1	AMELIORER LE SYSTEME DE TENURE DES TERRES	24.645.1	35.537.1	44.857.7	57.192.4	85.788.6	248.020.9
	11 Vulgarisation et application du cadre juridique et sécurisation foncière	18.284.4	27.453.3	44.855.7	4.427.932.5	6.641.898.7	11.160.424.6
	12 Respect des engagements internationaux souscrits et leur domestication	6.360.7	8.083.8	9.718.3	8.612.4	12.918.6	45.693.8
4	ASSURER L'ATTRACTIVITE ET PRODUCTIVITE DES TERRES	4.959.6	6.213.7	7.386.3	5.553.3	8.329.9	32.442.8
	41 Foncier, croissance économique et réduction de la pauvreté	1.319.5	1.625.5	1.912.0	1.428.0	2.142.0	8.427.0
	42 Distribution le terres	3.640.0	4.588.3	5.473.9	1.375.1	2.062.6	17.139.9
5	ASSURER LA SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE DURABLE	3.311.5	4.072.5	4.918.5	3.717.6	5.576.4	21.586.5
	51 Foncier et durabilité environnementale	3.311.5	15.271.8	4.918.5	3.717.6	5.576.4	32.795.8

4.2.22 EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Énoncé de la mission du secteur

La vision du Gouvernement dans le secteur d'eau et assainissement est, d'une part, d'assurer l'accès à l'eau potable à tous et à moindre coût sur l'étendue du territoire national à travers le développement des infrastructures hydrauliques de qualité, et d'autre part, améliorer le cadre de vies des populations.

❖ Évolution récente et défis majeurs

Les enjeux du secteur de l'eau potable se situent au niveau politique mais aussi institutionnel et opérationnel. Le développement du secteur est un enjeu majeur pour la croissance socioéconomique de la RDC. La fourniture des services de l'eau potable joue un rôle clé dans la sécurisation sanitaire et alimentaire de la population congolaise, ainsi que dans ses capacités de création de richesses. Ainsi, les potentialités de développement durable de la RDC dépendent significativement de la volonté gouvernementale d'investir directement dans ce secteur et d'améliorer la gouvernance des acteurs publics impliqués.

Les responsabilités de différents acteurs dans la chaîne du service public de l'eau, depuis le captage jusqu'à la distribution de l'eau potable au robinet ainsi que l'évacuation et l'épuration des eaux usées, ne sont pas claires. Un consensus sur les obligations et les principes fondamentaux a été signifié dans la loi relative à l'eau, mais il doit maintenant être concrétisé et mis en œuvre.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural estimé à 17% démontre qu'il y a des efforts à fournir pour son amélioration. Avant l'établissement du nouveau cadre légal du sous-secteur, l'ONHR assurait le service technique en charge de la mise en place des infrastructures de l'eau potable en milieu rural. Or des systèmes formalisés et standardisés de la gestion et de contrôle de ces infrastructures n'existent pas.

Qu'il s'agisse du milieu urbain, rural ou péri-urbain, la forte pression démographique non maîtrisées et l'absence des données fiables rend les processus de planification pour l'approvisionnement en eau potable complexe.

L'application du principe de recevabilité entre l'État, la population et les opérateurs n'est pas assurée.

Pour cette raison, la nouvelle législation prévoit la séparation de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation du service ainsi que le rapprochement de la maîtrise d'ouvrage au consommateur à travers la décentralisation.

Ce sont les provinces et les ETD qui sont désormais maîtres d'ouvrages du service public de l'eau potable. Aujourd'hui, peu de provinces et ETD disposent de capacités techniques et financières pour assumer en toute effectivité ce rôle et gérer les besoins en eau des populations.

Au cours des cinq dernières années, le secteur a été scandé par des développements intéressants notamment :

- la promulgation de la Loi n°15 / 026 relative à l'eau;
- la promulgation de la politique de l'eau ;
- la création de l'autorité de la régulation de service public de l'eau (ARSPE)
- la vulgarisation des textes relatifs à l'eau dans certains provinces du pays.

Dans ces cinq dernières années, le sous-secteur de l'eau a connu des avancées importantes dans le sens de son développement partant de sa libéralisation aux capitaux extérieurs. Ces avancées enregistrées sont plus liées aux d'application, mais sur le plan opérationnel, il y a encore beaucoup à faire. Le non-attraction des investisseurs privés dans ce sous-secteur est surtout dû au climat des affaires qui n'est pas encore assaini. Pour ce qui est de la régulation, une agence de régulation de service public de l'eau a été créée, mais elle n'est pas encore opérationnelle.

En lien avec les difficultés, plusieurs défis sont à relever : i) la construction d'infrastructures hydraulique humaine de qualité, ii) la réhabilitation, le renforcement et la maintenance d'infrastructures d'hydraulique humaine ; iii) la réduction d'importantes pertes et de fraude sur le réseau ; iv) la maîtrise, la mobilisation et la sécurisation des ressources en eau destinées à la production d'eau potable ; v) amélioration de la gouvernance dans le sous-secteur d'assainissement ; vi) mobilisation des ressources pour garantir le financement durable du sous-secteur d'assainissement et de la salubrité ; vii) promotion de l'économie circulaire au niveau de l'assainissement et de la salubrité ; viii) mise en place d'un profil de carrière dans les métiers verts et viii) modernisation de la gestion des déchets dans tous les territoires de le RDC.

❖ Objectifs à l'horizon 2030

Poursuivant les efforts engagés dans le plan sectoriel précédent, et tenant compte de l'importance du secteur sur la vie de la population, notamment dans les domaines de la réglementation et de l'opérationnalisation du secteur de l'eau, le PNSD envisage les objectifs ci-après :

- 1) Élaborer un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et de protéger les droits de tout usager ;
- 2) Mettre en place d'une coordination et une planification sectorielle efficace ;
- 3) Assurer un service public de qualité ;
- 4) Créer les conditions favorables à l'engagement des opérateurs de qualité ;
- 5) Mettre en place un système de régulation efficace, indépendant et financièrement viable ;
- 6) Mettre en place les mécanismes durables de financement du service public de l'eau.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Établir un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et de protéger les droits de tout usager.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réorganisation du cadre institutionnel ; ✓ Réorganisation des services existants ; ✓ Enrôlement et responsabilisation des autres parties prenantes du service public de l'eau ✓ (Mis en place) d'une bonne gouvernance comme facteur de succès de la réforme ✓ Gestion des plaintes et sensibiliser les usagers
Mettre en place une coordination et une planification sous-sectorielles efficaces	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approche programmatique pour la mise en œuvre de PNSPE ✓ Collecte, partage et gestion des informations
Assurer un service public de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise de l'ouvrage ✓ Délégation de la gestion du service public de l'eau ✓ Rôles des associations d'usagers ✓ Qualité du service de l'eau
Créer les conditions favorables à l'engagement des opérateurs de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection des périmètres de captage (art.23 et 46 de la loi relative à l'eau ✓ Normes, standards et cahiers des charges ✓ Mise en conformité avec la loi relative à l'eau ✓ Promotion des réseaux autonomes ✓ Promotion des associations d'usagers ✓ Mécanismes efficaces de Gestion d'information et de la communication
Mettre en place un système de régulation efficace, indépendant et financièrement viable.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de l'Autorité de Régulation de service Public de l'eau
Mettre en place les mécanismes durables de financement du service public de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Budget de l'État ✓ Partenariat Public Privé ✓ Technologies innovantes ✓ Équité dans l'allocation des investissements ✓ Revenus directs pour le financement du service Public de l'Eau ✓ Autres mécanismes de financement

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
- Poursuite de la construction, la réhabilitation et la modernisation des réseaux de distribution d'eau	- Taux de desserte en eau potable (en %)	33%	45%	50%
		15%	50%	80%

<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des raccordements sociaux en faveur des ménages - Réhabilitation et la création de nouveaux centres de production de l'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'eau potable (en m3) - Nombre de centres créés 	20%	50%	90%
--	---	-----	-----	-----

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Construction des nouvelles usines de captage et de traitement de l'eau ainsi que des réseaux qui répondent à l'accroissement démographique et aux besoins des industries locales avec un Renouvellement des infrastructures de distribution (Appui budgétaire)	1 276 311 005 716	0	319 077 751	319 077 751	319 077 751	319 077 751
Réalisation de l'adduction et l'alimentation en eau potable dans le camp de vie de la centrale hydroélectrique de KAKOBOLA et KATENDE	507 452 560	0	126 863 140	126 863 140	126 863 140	126 863 140
Réhabiliter et améliorer le fonctionnement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Tshikapa dans la province du Kasai (Étude d'APD, disponible)	507 452 560	0	126 863 140	126 863 140	126 863 140	126 863 140
Réhabiliter le système d'alimentation en eau potable de la ville d'INONGO dans la province de Mai-Ndombe (équipements disponibles acquis dans le cadre du Programme des 100 jours de l'État)	1 253 632 404	0	313 408 101	313 408 101	313 408 101	313 408 101
Projet/Travaux de réhabilitation du système d'alimentation en eau potable de la ville d'INONGO dans la province de MAI-NDOMBE (Équipements disponibles acquis dans le cadre du 100 jours du chef de l'État)	1 095 179 705	0	273 794 926,25	273 794 926,25	273 794 926,25	273 794 926,25

4.2.23 LOGEMENT

❖ Énoncé de la mission du secteur

La vision du Gouvernement dans ce secteur est : « *D'ici 2050, accroître le développement socio-économique du pays, améliorer durablement les conditions de vie de la population par l'aménagement de l'espace urbain et promouvoir les infrastructures du logement sur toute la république.* »

❖ Évolution récente et défis majeurs

La problématique des logements sociaux constitue l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Avec la disparition de la Caisse nationale d'épargne et des crédits immobiliers (CNECI) créée en 1971 ainsi que l'Office national de logement (ONEL) d'une part, et l'augmentation exponentielle de la population d'autre part, la rareté du logement s'est installée dans la durée et un fossé s'est inexorablement creusé entre l'offre et la demande de logement ou l'accès à l'électricité et à l'assainissement demeure faible

Au niveau de logement, le problème se traduit par l'accès difficile des populations, notamment les moins nanties à un logement décent. Cette situation se manifeste d'une part, par le fait que nombreuses populations habitent encore dans des logements construits de façon artisanale, souvent insalubres et sans liaison avec le système d'adduction d'eau potable, d'autre part, par le coût élevé des loyers et leurs corollaires conditionnalités.

Pourtant considérées comme les grands bénéficiaires des politiques publiques menées dans le pays depuis la nuit de temps, les populations congolaises vivants dans les milieux urbains sont confrontées pourtant à une crise caractérisée par une urbanisation rapide et désordonnée : les 12 plus grandes villes enregistrent, selon les estimations, une croissance de 4,6% par an. Le taux d'urbanisation du pays est passé de 38,8 % en 2012 à 40 % en 2020. Cette progression, représentant une véritable menace pour le développement durable, s'explique notamment, ces dernières années, par l'exode rurale très accentué principalement par le manque d'opportunités économiques et l'insécurité dans les milieux ruraux.

Dans ce cadre, ce secteur fait face à d'innombrables défis dont les plus saillants sont: (i) l'explosion démographique urbaine dans les 12 grandes villes ; (ii) la non viabilisation préalable des terrains sur lesquels sont réalisés des lotissements massifs et irréguliers ; (iii) l'insuffisance des mécanismes de financement adapté ; (iv) le déficit en logements décents à un coût abordable ; (v) le vieillissement des logements datant d'avant l'indépendance et la volonté de requalifier progressivement certains lotissements insalubres des quartiers anciens dans les 46 villes et ce, dans la perspective d'améliorer la qualité de vie et la viabilité des zones concernées ; (vi) le coût prohibitif des matériaux de construction ; et (vii) l'absence d'un cadre de bordereaux de prix de construction.

D'importants efforts ont été fournis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des programmes 2019-2023 par fonds propres ou par le concours des certains partenaires internationaux.

Les évolutions récentes enregistrées dans le secteur de logement se présentent comme suit :

- L'identification, la sécurisation et la titration des biens et immeubles du domaine privé de l'État ;
- La signature du protocole d'accord du Projet Billetera ;
- La mise en œuvre du Projet Kin Elenda ;
- La reprise des activités de la RDC au sein de SHELTER AFRICA ;
- La mise en place du Fonds National de l'Habitat (FONHAB) ;
- La mise en place de l'Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM) ;
- La mise en place du Guichet Unique de Permis de Construire (GUPEC) ;
- Le développement du Partenariat Public Privé dans la gestion des biens immobiliers de l'État propriétaire ;
- Plusieurs villas du domaine privé de l'État sont en voie d'être récupérées dont 7 sont confirmées et 69 certificats d'enregistrement signés pour le compte de l'État ;
- Remise en ordre de l'attribution des immeubles et appartements du domaine privé de l'État, ce qui a entraîné une augmentation des recettes de loyer dues à l'État ;
- Etc.

Le secteur de logement reste confronté aux problèmes majeurs ci-après :

- Caducité de la loi cadre (code de l'urbanisme et de construction) devant régir le secteur ;
- Absence d'une politique nationale en matière d'Urbanisme et d'Habitat, et d'un cadre de concertation et de coordination regroupant tous les services intervenant sur les questions de l'aménagement urbain ;
- Absence et insuffisance des plans de développements des villes ;
- L'insignifiance des crédits affectés au secteur de l'Urbanisme et Habitat aux différents budgets de l'État ne permettant pas la réalisation des objectifs lui assignés ;
- Le délabrement du parc immobilier relevant du domaine privé de l'État faute de réhabilitation et d'entretien. Le service responsable de cet entretien (Direction de la Gestion Immobilière – DGI), ne gère pas les loyers qui sont versés directement à la Direction Générale des Recettes Administratives, domaniales et de participations (DGRAD), sans aucune rétrocession effective afin de financer les travaux de réhabilitation. La gestion du parc n'est donc pas liée à ses revenus locatifs ;
- La spoliation à grande échelle du patrimoine immobilier privé de l'État par des tiers ;
- Le déficit en logements décents et à un coût abordable ;

- Coûts élevés des certains matériaux de construction.

❖ Objectifs stratégiques

Le Gouvernement de la République s'est fixé comme ambition d'organiser le secteur afin de résorber les déficits en infrastructures de base et en équipements sociocommunautaires par l'aménagement urbain. Pour ce faire, les objectifs stratégiques sectoriels poursuivis visent à : (i) contribuer au renforcement des capacités managériales du secteur ; (ii) contribuer à la stabilité et à la croissance socio-économique par l'amélioration des infrastructures du logement en RDC ; (iii) contribuer à l'aménagement de l'espace urbain.

❖ Orientations stratégiques et mesures de facilitation (pour faire face aux défis du secteur)

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Promouvoir le secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des cadres de l'administration du secteur • Motivation du personnel et équipement des bureaux • Actualisation des textes légaux et réglementaires • Attrait des partenaires de développement
Sécuriser les tissus de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement des sites inondables et érosifs • Désaffectation des sites
Loger décemment la population	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du financement de l'habitat • Réduction du déficit en logement
Accéder au logement décent	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes • Facilitation de l'accès aux matériaux de construction • Facilitation de l'accès au crédit
Promouvoir les infrastructures des bases	<ul style="list-style-type: none"> • Planification des villes • Amélioration de l'accès aux services de base

❖ **Actions-clés, cibles, indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Unité	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
Identification, sécurisation et titration des biens et immeubles du domaine privé de l'État sur toute l'étendue du pays	Nombre d'immeubles sécurisés	%	69 certificats d'enregistrement	75%	100%
Réhabilitation des immeubles du parc immobilier privé de l'État	Taux de contribution des immeubles au budget national	%	1	10%	15%
Opérationnalisation du Guichet Unique de Permis de Construire (GUPEC) sur toute l'étendue de la république	Taux de contribution au budget national	%	23% (6 provinces)	50%	75%
Opérationnalisation du Fonds National de l'Habitat (FONHAB)	Taux d'exécution budgétaire	%	Mise en place des animateurs	100%	
Opérationnalisation de l'Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM)	Nombre des cités construites	%	Mise en place des animateurs	100%	
Construction des logements décentes et abordables (sociaux)	Nombre des logements produits	U	Mise en place d'une institution	10%	15%
Élaboration des plans de développement de chefs-lieux des provinces	Nombre de plans de développement applicables	%	Existence de 5 PDU	57%	100%
Projet d'extension de la ville de Kinshasa	Nombre de nouveaux quartiers créés	U	Existence du projet	30%	75%

❖ Projets-clés (en millions CDF)

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Identification, sécurisation et titration des biens et immeubles du domaine privé de l'État sur toute l'étendue du pays	607,9	303	304,9			
Réhabilitation des immeubles du parc immobilier privé de l'État	12 273,8	891,8	1 183,5	2 711,3	3 211,4	4 275,8
Opérationnalisation du Guichet Unique de Permis de Construire (GUPEC) sur toute l'étendue de la république	4 639	158,8	503	910,9	1 310,2	1 756,1
Opérationnalisation du Fonds National de l'Habitat (FONHAB)	31 910,5	5 998,2	6 405	6 446,2	6 500,4	6 560,7
Opérationnalisation de l'Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM)	33 123,3	5 425,5	5 968,1	6 564,9	7 221,3	7 943,5
Construction des logements décentes et abordables (sociaux)	2 087 271,3	84 068,3	478 508,6	499 251,7	499 097,6	526 345
Élaboration des plans de développement de chefs-lieux des provinces	24 566,8	3 542,8	3 845	4 836,1	5 775,1	6 567,8
Projet d'extension de la ville de Kinshasa	7 554 900	1 500 000	1 513 725	1 513 725	1 513 725	1 513 725

4.2.24 ENVIRONNEMENT

❖ Énoncé de la mission du secteur

Pays-solution engagé dans un modèle de développement économique-social durable, viable et auto-entretenu qui garantit le renouvellement des ressources pour les générations présentes et futures et qui répond aux enjeux de la protection de l'environnement et des changements climatiques.

❖ Évolution récente et défis

La République démocratique du Congo occupe la 51ème position sur l'Indice mondial des risques climatiques de 2021. Elle présente une grande vulnérabilité au changement climatique, caractérisé par une hausse des températures, de longues saisons sèches, des pluies violentes provoquant des inondations, la dégradation des sols, etc. A cela s'ajoute la présence dans les profondeurs du lac Kivu d'environ 60 milliards de mètres cubes de méthane (CH₄) et 285 milliards de mètres cubes de dioxyde de carbone (CO₂). En matière de transition énergétique, le gouvernement privilégie l'utilisation moderne et durable de modèles « éco énergétiques », permettant une diminution de 21 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

La RDC, actrice principale dans la lutte contre les changements climatiques mais faible bénéficiaire des gains y afférents :

- Détention de 10 % des forêts tropicales du monde des plus grandes tourbières du monde, couvrant 100.000 km² ; le bassin du Congo est l'une des dernières régions du monde à absorber plus de carbone qu'elle n'en émet, absorbant chaque année près de 1,5 milliard de tonnes de CO₂ de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales).
- Les zones rurales constituent la majeure partie du territoire national et hébergent, à elles seules, près de 70 % de la population congolaise actuellement estimée à environ 100 millions d'habitants.
- En dépit d'un énorme potentiel des ressources humaines et naturelles pour le développement de ces milieux, les populations ainsi que les milieux qui les hébergent sont confrontés à d'énormes et importants défis liés tant à la précarité et à la défaillance des services sociaux de base.
- Maigres retombées financières allouées au pays dans le cadre le financement ;
- Le pays est victime des effets pervers des changements climatiques perceptibles, perceptibles à travers les catastrophes naturelles : la persistance des vagues de chaleur, les pluies

torrentielles et la dégradation du sol en particulier, les érosions, les inondations et le manque de prévisibilité croissant de précipitations durant la saison humide.

- La biodiversité du pays est menacée par les effets néfastes de la criminalité liée aux espèces sauvages (10% des exportations illégales des défenses d'éléphant et 12% de l'offre illégale mondiale des pangolins dans le monde ; plus de 200 gardes du Parc de Virunga, dont 21 pour la seule année 2020, ont été tués dans les affrontements avec les groupes armés ou des criminels) ;

La création des conditions d'un développement durable et la contribution à la lutte contre le changement climatique est également entravée par les facteurs ci-après : (i) incohérence des certaines mesures d'application sectorielles qui rendent difficile le travail de l'Agence Congolaise d'Environnement sur terrain ; (ii) absence d'appui de l'État et/ou des Partenaires, en outil de monitoring environnemental pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et ; (iii) faible implication de l'État pour capitaliser les ressources mises à la disposition de la République pour son important potentiel ;

Le secteur doit relever entre autres les défis ci-après :

- Élaboration et application des politiques et des stratégies appropriées ;
- Renforcement des cadres juridiques et financiers des interventions sectorielles adaptés et favorisant le climat d'investissements ;
- Intégration des aspects genres et lutte contre le VIH/SIDA dans les stratégies de l'environnement ;
- Prévention des risques et lutte contre toutes les formes de pollutions et de nuisances ;
- Conservation de la biodiversité des aires et des espèces protégées ;
- Lutte contre le braconnage et cessation des conflits armés dans les aires protégées ;
- Implication des populations riveraines des aires protégées (locales et/ou peuples autochtones).

Objectifs sectoriels et Mesures de facilitation

La vision de la RDC en matière des changements climatiques dans le secteur consiste à réduire les émissions de 17% à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur des priorités d'atténuation et d'adaptation.

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
----------------------------------	--------------------------------

Objectif 1 : Améliorer l'environnement et le cadre de vie	Élaboration de la charte nationale d'environnement et du développement durable
Objectif 2 : Assurer une gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration de la politique forestière nationale pour la RDC ✓ Mise en place des mécanismes de gestion durable des forêts
Objectif 3 : Renforcer les capacités de l'administration générale	✓ Renforcer les capacités humaines et institutionnelles
Objectif 4 : Assurer la conservation de la diversité biologique	Mise en place du Monitoring et de la recherche sur la gestion des aires protégées
Objectif 5 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques	Élaboration de la politique nationale sur les Changement Climatiques

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Mise en place d'une charte nationale d'environnement et du développement durable	Charte nationale environnementale mise en place		
reconstitution des bases imposables de tous les établissements classés, y compris dans le secteur minier	Nombre de bases imposables reconstitués		
Organisation des enlèvements, des traitements et recyclage des déchets de tout genre	Nombre d'usines de traitement de déchets		
Élaboration de la politique forestière nationale pour la RDC	Politique forestière nationale pour la RDC élaborée		

Finalisation du processus de levée du moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières sur adjudication et conduite de l'expertise sur la Gouvernance forestière.	processus de levée du moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières sur adjudication et conduite de l'expertise sur la Gouvernance forestière finalisé		
élaboration de la stratégie sectorielle de l'environnement	stratégie sectorielle de l'environnement élaborée		
Organisation des campagnes de lutte contre les feux de brousse	Campagnes de lutte contre les feux de brousse organisées		
Appui et Implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées	Nombre de séances organisées		
Organisation du Monitoring sur l'amélioration de la gestion des aires protégées	Nombre de séances organisées		
Élaboration de la politique nationale sur les Changement Climatique	Politique nationale sur les Changement Climatique élaborée		

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Construction d'une usine de recyclage de déchets dans chaque province						
Construction des écoles et centres de						

formations environnementales						
Construction de sites de surveillance et alerte précoce en matière climatique						
Construction des infrastructures résilientes capables de s'adapter aux risques naturels						
Mise en place d'une unité de planification et de gestion des catastrophes naturelles						
Végétalisation et construction des barrières dans les zones côtières à haut risque						
Appui à l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'environnement						
Construction des quais d'accostage dans les principaux ports du pays						

4.2.25 DEVELOPPEMENT RURAL

❖ Énoncé de la vision

Amélioration des conditions de vie des masses paysannes en vue de réduire l'exode rural ascendant des populations vers les milieux urbains par une planification et coordination adéquates des interventions en milieu rural orientées vers la protection des ressources naturelles du pays dans l'optique d'un développement durable et équilibré.

❖ Situation et défis majeurs

Les zones rurales constituent la majeure partie du territoire national et hébergent, à elles seules, près de 70 % de la population congolaise actuellement estimée à environ 100 millions d'habitants.

En dépit d'un énorme potentiel des ressources humaines et naturelles pour le développement de ces milieux, les populations ainsi que les milieux qui les hébergent sont confrontés à d'énormes et importants défis liés tant à la précarité et à la défaillance des services sociaux de base.

La situation en milieu rural reste principalement caractérisée par :

- La dépopulation de certains espaces ruraux et leur dévitalisation ;
- La prédominance et faiblesse des revenus agricoles ;
- L'instabilité et l'insuffisante formation de la main d'œuvre agricole ;
- L'insuffisance de l'encadrement technique, financier et organisationnel des communautés rurales ;
- Le taux de chômage moyen en zones rurales est estimé à près de 30%, touchant principalement la tranche d'âge des 20–30 ans qui constitue en gros la moitié des demandeurs d'emploi ;
- La Faible productivité des activités productives dans le milieu rural, notamment de l'agriculture vivrière dont le corollaire est le déficit vivrier dans les filières de la production végétale et animale (les viandes de volailles et les œufs de consommation).

Ainsi, les principaux défis de ce secteur sont :

- Améliorer les capacités d'accueil des infrastructures et services sociaux de base ;

- Créer et opérationnaliser les mécanismes de financement des organisations communautaires à la base ;
- Appuyer les initiatives visant le développement des filières productives assorties de création de chaîne de valeur en vue de créer des opportunités d'emplois et activités, alternatives à la déforestation (abattage des arbres) ;
- Améliorer la productivité des activités productives par l'apport de technologies avancées et méthodes de production novatrices.

❖ Objectifs

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Objectif 1 : Poursuivre les réformes du secteur du développement rural	Finalisation de la stratégie sectorielle
Objectif 2 : Améliorer l'attractivité des milieux ruraux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conception d'un modèle d'habitat type et modernisation de l'habitat en milieu rural ✓ Aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale et des pistes rurales
Objectif 3 : Appuyer l'instauration des activités promotrices des chaînes de valeurs	Acquisition d'équipement de récolte et de transformation de la production

❖ **Actions-clés, Cibles, et Indicateurs de performance**

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028
Renforcement de la coordination des activités en matière de développement des milieux ruraux	Nombre de textes légaux visant le renforcement de la coordination en milieu rural		
Finalisation de la stratégie sectorielle	Stratégie sectorielle finalisée		
Conception d'un modèle d'habitat type et modernisation de l'habitat en milieu rural	Modèle d'habitat type en milieu rural élaboré		
Aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale	Nombre d'infrastructures hydrauliques construites		
construction des routes et des pistes rurales	Nombre de routes et pistes rurales construites		
aménagement et attractivité des quais d'accostage	Nombre de quais d'accostage aménagés		
réhabilitation des routes de desserte agricole	Nombre de routes de desserte agricole réhabilitées		
modernisation des pratiques et techniques de production à travers l'identification et la promotion des chaînes de valeurs	Nombre de centres de formation agricole en milieu rural		
création des structures d'appui à l'entrepreneuriat rural et d'incubateur d'entreprises	Nombre de structures d'appui à l'entrepreneuriat en milieu rural		
Acquisition d'équipement de récolte et de transformation	Nombre d'équipements de récolte et de transformation		

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projet	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Construction des infrastructures hydrauliques rurales	500493967	500493967				
Réhabilitation des voies de desserte agricole (pistes rurales et cours d'eau navigables d'intérêt local)	2547861633105		824042008920	835585354125	888234270060	
Acquisition d'équipements de récolte et de transformation agricole	1527884418	763942209	763942209			

4.2.26 DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES PROVINCES (PDL)

❖ Énoncé de la vision

Assurer la promotion du développement local tout en ciblant prioritairement les zones fragiles.

❖ Situation récente et défis majeurs

Évolution récente du secteur marquée par :

- Installation de nouvelles provinces après le découpage intervenu en 2015 ;
- Organisation des premières élections municipales en 2023, prélude à l'instauration/opérationnalisation de la démocratie locale et promotion de la gouvernance locale ;
- Poursuite et consolidation de décentralisation financière à travers la création des Directions Générales des Recettes Provinciales dans les nouvelles Provinces issues de découpage ;
- Création et opérationnalisation de la Caisse Nationale de Péréquation, CNP (création depuis 2016 et placée sous la tutelle de la Primature et désignation des animateurs des organes délibérants et exécutifs depuis 2022) ;
- Mise en œuvre d'un programme ambitieux en faveur des ETD, Programme de Développement Local de 145 Territoires, PDL 145-T, prévoyant l'implantation des infrastructures administratives, socioéconomiques (Routes, Bâtiments administratifs, Écoles, Centres de Santé, Forages, minicentrales voltaïque, ...) et de développement des filières productives dans les Territoires ;
- Accompagnement de 15 Provinces dans l'élaboration des Plans de Développement Provinciaux.

Toutefois, les facteurs ci-après entravent le processus de décentralisation : - des dysfonctionnements des provinces à la suite de relations conflictuelles entre les Assemblées Provinciales et les Exécutifs Provinciaux ;

- des faibles niveaux de rétrocession des ressources en faveur des Provinces par le Gouvernement Central conjuguée à des très faibles niveaux rétrocessions des ressources en faveur des territoires par les Provinces.

Les défis ci-après devraient être relevés :

- Veiller à l'appropriation sociale et politique effective de la décentralisation à travers les mécanismes participatifs impliquant tous les acteurs ;
- Assurer les transferts de compétences et des ressources selon une démarche de progressivité en vue d'approfondir les dispositions constitutionnelles sur le partage des ressources (humaines et financières) et des pouvoirs entre les différents niveaux des collectivités ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, humaines et opérationnelles des administrations centrales, des provinces et des ETD ;
- Opérationnaliser la Caisse Nationale de la Péréquation et garantir l'effectivité de ses mécanismes d'interventions en faveur des provinces et ETD
- Mobiliser les ressources tant humaines, matérielles que financières pour le développement harmonieux des Provinces et des ETD ;
- Doter les provinces et les ETD d'instruments et d'outils de gestion pour leur faciliter la mise en œuvre de leurs programmes de développement et la mise sur pied des services locaux de qualité capables d'un réel encrage de l'identité des institutions provinciales et communales auprès des populations ;

❖ **Objectifs :**

Orientations stratégiques	Mesures de facilitation
Objectif 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base au niveau provincial et local	Construction des infrastructures sociales de base
Objectif 2 : Promouvoir une économie rurale et locale dynamique	Développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale ; Construction des infrastructures de l'électrification rurale
Objectif 3 : Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local	Élaboration des Plans de développement provinciaux et locaux

Actions-clés	Indicateurs clés de performance	Niveau actuel	Cible 2028	Cible 2030
construction des infrastructures de l'électrification rurale	Nombre de centrales construites en milieu rural			
construction des ouvrages hydrauliques en zones rurales	Nombre d'ouvrages hydrauliques construits			
développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale	Nombre de chaînes de valeur développées			
planification et gestion du développement local	Nombre de Plans d développement élaborés			
mise en place d'un système statistique provincial et coopération interprovinciale	Nombre de structure de statistique et de coopération mises en place			

❖ **Projets-clés (en millions CDF)**

Projets	Coût total du projet	2024	2025	2026	2027	2028
Construction des infrastructures de l'électrification dans chaque territoire	87844067		87844067			
Construction des ouvrages hydrauliques en zones rurales	8523965226	8519383775	4581451			
Élaboration de 15 plans provinciaux et 30 Plans locaux	9 720000000	4860000000	4860000000			

de développement						
---------------------	--	--	--	--	--	--